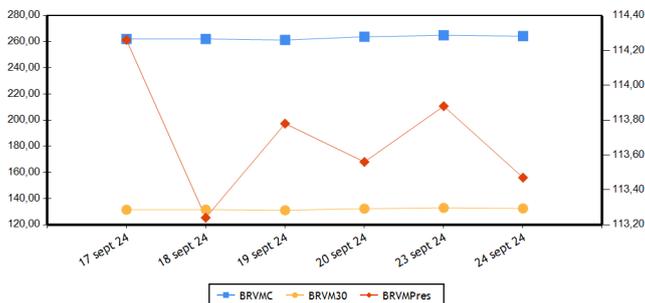


<b>BRVM COMPOSITE</b>	<b>264,23</b>
Variation Jour	-0,23 %
Variation annuelle	23,39 %

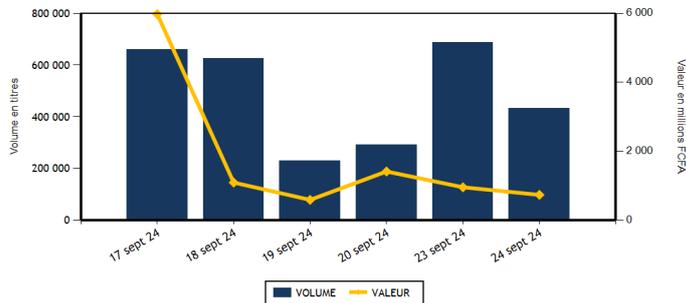
<b>BRVM 30</b>	<b>132,46</b>
Variation Jour	-0,30 %
Variation annuelle	22,82 %

<b>BRVM PRESTIGE</b>	<b>113,47</b>
Variation Jour	-0,36 %
Variation annuelle	11,83 %

Evolution des indices



Volumes et valeurs transigés



Actions	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)(Actions & Droits)	9 591 118 268 447	-0,23 %
Volume échangé (Actions & Droits)	405 036	-35,97 %
Valeur transigée (FCFA) (Actions & Droits)	478 177 226	9,84 %
Nombre de titres transigés	43	0,00 %
Nombre de titres en hausse	15	7,14 %
Nombre de titres en baisse	13	-35,00 %
Nombre de titres inchangés	15	66,67 %

Obligations	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)	10 517 372 346 922	-0,03 %
Volume échangé	26 759	-51,36 %
Valeur transigée (FCFA)	259 719 488	-50,30 %
Nombre de titres transigés	7	250,00 %
Nombre de titres en hausse	1	
Nombre de titres en baisse	2	
Nombre de titres inchangés	4	100,00 %

**PLUS FORTES HAUSSES**

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
FILTISAC CI (FTSC)	1 500	6,38 %	-18,48 %
SICABLE CI (CABC)	1 010	6,32 %	-9,01 %
SICOR CI (SICC)	3 000	5,82 %	-0,83 %
BANK OF AFRICA BN (BOAB)	4 400	3,65 %	-30,82 %
SUCRIVOIRE (SCRC)	610	3,39 %	28,42 %

**PLUS FORTES BAISES**

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
CFAO MOTORS CI (CFAC)	630	-5,97 %	-25,00 %
ECOBANK TRANS. INCORP. TG (ETIT)	16	-5,88 %	-15,79 %
TOTALENERGIES MARKETING CI (TTLC)	2 395	-3,82 %	33,06 %
SERVAIR ABIDJAN CI (ABJC)	2 500	-1,77 %	87,97 %
SODE CI (SDCC)	5 750	-1,46 %	20,55 %

**INDICES PAR COMPARTIMENT**

Base = 100 au 02 janvier 2023	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM-PRESTIGE	10	113,47	-0,36 %	11,83 %	24 202	206 963 215	8,35
BRVM-PRINCIPAL	36	129,21	-0,13 %	24,29 %	380 834	271 214 011	12,48

**INDICES SECTORIELS**

Base = 100 au 14 juin 1999	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - INDUSTRIE	11	113,50	0,68 %	12,34 %	16 633	65 496 800	18,16
BRVM - SERVICES PUBLICS	5	726,02	0,08 %	36,61 %	24 107	230 453 740	10,18
BRVM - FINANCES	15	98,21	-0,64 %	13,64 %	345 362	132 048 486	5,64
BRVM - TRANSPORT	2	330,96	0,00 %	0,00 %	270	363 000	4,29
BRVM - AGRICULTURE	5	170,62	0,63 %	5,61 %	7 599	29 532 470	12,26
BRVM - DISTRIBUTION	7	340,42	-2,92 %	3,72 %	11 049	20 271 370	41,14
BRVM - AUTRES SECTEURS	1	876,06	0,00 %	-21,11 %	16	11 360	-

Indicateurs	BRVM COMPOSITE
PER moyen du marché	10,49
Taux de rendement moyen du marché	8,32
Taux de rentabilité moyen du marché	10,21
Nombre de sociétés cotées	46
Nombre de lignes obligataires	153
Volume moyen annuel par séance	400 834,00
Valeur moyenne annuelle par séance	1 168 255 533,46

Indicateurs	BRVM COMPOSITE
Ratio moyen de liquidité	6,64
Ratio moyen de satisfaction	52,31
Ratio moyen de tendance	787,37
Ratio moyen de couverture	12,70
Taux de rotation moyen du marché	0,04
Prime de risque du marché	3,78
Nombre de SGI participantes	33

**Définitions**

Volume moyen annuel par séance = Volume annuel échangé / nombre de séances  
 Valeur moyenne annuelle par séance = Valeur annuelle échangée / nombre de séances  
 Ratio moyen de liquidité = Moyenne des ratios de liquidité (Titres échangés / Volume des ordres de vente)  
 Ratio moyen de satisfaction = Moyenne des ratios de satisfaction (Titres échangés / Volume des ordres d'achat)  
 Ratio moyen de tendance = Moyenne des ratios de tendance (Volume des ordres d'achat / Volume des ordres de vente)  
 Ratio moyen de couverture = Moyenne des ratios de couverture (Volume des ordres de vente / Volume des ordres d'achat)  
 Taux moyen de rotation = Moyenne des taux de rotation des actions cotées (volume transigé/capital flottante)  
 PER moyen du marché = moyenne des PER des actions cotées ayant un PER positif  
 Taux de rendement moyen = Moyenne des taux de rendement des actions cotées ayant distribué un dividende  
 Taux de rentabilité moyen = Moyenne des taux de rentabilité des actions cotées  
 Prime de risque du marché = (1 / le PER moyen du marché) - le taux de référence actuel des emprunts d'Etat

BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES  
 Siège Social : Abidjan - Côte d'Ivoire, 18 av. Joseph Anoma  
 Adresse : 01 BP 3802 Abidjan 01  
 Tel : +225 20 31 55 50 / +225 20 32 66 85  
 Fax : +225 20 32 66 84  
 E-mail : brvm@brvm.org Site web : www.brvm.org



**MARCHE DES ACTIONS**

Sect. Act. (*)	Symbole	Titre	Cours Précédent	Cours du jour		Variation jour	Séance de cotation		Cours Référence	Variation de l'année précédente	Dernier dividende payé		Rdt. Net	PER
				Ouv.	Clôt.		Volume	Valeur			Montant net	Date		
<b>COMPARTIMENT PRESTIGE</b>			<b>113,47</b>	<b>points</b>	<b>↓</b>	<b>-0,36 %</b>								
AGR	PALC	PALM CI	4 700	4 710	4 800	2,13 %	5 676	26 741 200	4 800	-28,89 %	563,31	26-juil.-24	11,74 %	3,83
AGR	SPHC	SAPH CI	3 400	3 400	3 400	0,00 %	411	1 382 450	3 400	44,68 %	64,80	12-août-24	1,91 %	13,94
DIS	TTLT	TOTALENERGIES MARKETING CI	2 490	2 480	2 395	-3,82 %	5 016	11 918 640	2 395	33,06 %	199,54	12-sept.-24	8,33 %	17,31
DIS	TTLS	TOTALENERGIES MARKETING SN	2 350	2 330	2 345	-0,21 %	753	1 764 000	2 345	-6,20 %	207,58	28-juin-24	8,85 %	19,19
FIN	ORGT	ORAGROUP TOGO	1 800	1 700	1 800	0,00 %	122	218 400	1 800	-31,82 %	59,52	17-juil.-20	3,31 %	
FIN	SGBC	SOCIETE GENERALE COTE D'IVOIRE	19 800	19 795	19 800	0,00 %	301	5 959 700	19 800	23,36 %	1 553,85	25-juin-24	7,85 %	6,34
IND	NTLC	NESTLE CI	7 000	7 000	7 000	0,00 %	4 853	33 909 220	7 000	-5,21 %	675,00	20-août-24	9,64 %	9,33
IND	SMBC	SMB CI	14 600	14 600	14 600	0,00 %	1 474	21 515 400	14 600	38,65 %	720,00	31-août-23	4,93 %	6,60
SPU	ONTBF	ONATEL BF	2 500	2 500	2 500	0,00 %	1 399	3 492 680	2 500	9,65 %	266,45	31-juil.-24	10,66 %	8,44
SPU	SNTS	SONATEL SN	24 000	24 000	23 900	-0,42 %	4 197	100 061 525	23 900	32,93 %	1 575,00	17-mai-24	6,59 %	7,20
<b>TOTAL</b>							<b>24 202</b>	<b>206 963 215</b>						

<b>COMPARTIMENT PRINCIPAL</b>			<b>129,21</b>	<b>points</b>	<b>↓</b>	<b>-0,13 %</b>								
AGR	SCRC	SUCRIVOIRE	590	590	610	3,39 %	1 354	814 225	610	28,42 %	40,50	20-août-21	6,64 %	
AGR	SICC	SICOR CI	2 835	3 000	3 000	5,82 %	5	15 000	3 000	-0,83 %	1 919,00	25-sept.-00		15,10
AGR	SOGC	SOGB CI	3 960	3 950	3 940	-0,51 %	153	579 595	3 940	20,49 %	207,00	6-août-24	5,25 %	16,15
AUT	STAC	SETAO CI	710	710	710	0,00 %	16	11 360	710	-21,11 %	66,15	18-juil.-22	9,32 %	
DIS	ABJC	SERVAIR ABIDJAN CI	2 545	2 545	2 500	-1,77 %	1 262	3 167 660	2 500	87,97 %	92,00	31-août-23	3,68 %	20,43
DIS	BNBC	BERNABE CI	1 010	1 020	1 025	1,49 %	151	154 395	1 025	2,50 %	150,00	24-juil.-23	14,63 %	188,60
DIS	CFAC	CFAO MOTORS CI	670	670	630	-5,97 %	592	378 440	630	-25,00 %	15,87	30-août-24	2,52 %	17,86
DIS	PRSC	TRACTAFRIC MOTORS CI	2 150	2 155	2 165	0,70 %	2	4 320	2 165	13,95 %	182,70	24-sept.-24	8,44 %	10,64
DIS	SHEC	VIVO ENERGY CI (d)	890	880	890	0,00 %	3 273	2 883 915	835	12,66 %	57,00	27-sept.-24	6,40 %	13,98
FIN	BICC	BICI CI	10 550	10 500	10 575	0,24 %	22	231 775	10 575	41,19 %	540,90	27-juin-24	5,11 %	10,56
FIN	BOAB	BANK OF AFRICA BN	4 245	4 240	4 400	3,65 %	3 443	14 683 340	4 400	-30,82 %	706,00	27-mai-24	16,05 %	4,14
FIN	BOABF	BANK OF AFRICA BF	3 450	3 450	3 500	1,45 %	6 405	22 114 560	3 500	-49,86 %	704,00	6-mai-24	20,11 %	2,65
FIN	BOAC	BANK OF AFRICA CI	8 600	8 505	8 500	-1,16 %	1 621	13 775 720	8 500	23,28 %	684,00	29-avr.-24	8,05 %	6,52
FIN	BOAM	BANK OF AFRICA ML	1 755	1 760	1 760	0,28 %	316	555 870	1 760	19,32 %	144,00	21-mai-24	8,18 %	5,57
FIN	BOAN	BANK OF AFRICA NG	3 110	3 110	3 120	0,32 %	1 659	5 162 095	3 120	-42,12 %	609,15	31-mai-24	19,52 %	4,03
FIN	BOAS	BANK OF AFRICA SENEGAL	3 750	3 750	3 750	0,00 %	729	2 721 800	3 750	17,19 %	300,00	27-juin-24	8,00 %	5,29
FIN	CBIBF	CORIS BANK INTERNATIONAL	9 980	9 975	9 950	-0,30 %	332	3 305 740	9 950	6,99 %	790,00	5-juil.-24	7,94 %	4,96
FIN	ECOC	ECOBANK COTE D'IVOIRE	8 700	8 700	8 650	-0,57 %	836	7 133 525	8 650	27,21 %	594,00	30-mai-24	6,87 %	9,91
FIN	ETIT	ECOBANK TRANS. INCORP. TG	17	17	16	-5,88 %	321 467	5 439 211	16	-15,79 %	0,60	8-juin-23	3,78 %	1,20
FIN	NSBC	NSIA BANQUE COTE D'IVOIRE	6 395	6 300	6 385	-0,16 %	6 763	42 009 520	6 385	6,42 %	454,83	8-juil.-24	7,12 %	4,54
FIN	SAFC	SAFCA CI	860	855	860	0,00 %	30	25 775	860	-33,59 %	23,04	29-juil.-11		
FIN	SIBC	SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE	6 645	6 645	6 645	0,00 %	1 316	8 711 455	6 645	24,21 %	495,00	31-juil.-24	7,45 %	7,64
IND	CABC	SICABLE CI	950	1 010	1 010	6,32 %	504	509 040	1 010	-9,01 %	79,58	31-mai-24	7,88 %	4,18
IND	FTSC	FILTISAC CI	1 410	1 500	1 500	6,38 %	2 313	3 474 150	1 500	-18,48 %	235,00	30-juil.-21	15,67 %	6,88
IND	NEIC	NEI-CEDA CI	775	770	770	-0,65 %	302	227 540	770	6,21 %	81,78	25-juin-24	10,62 %	8,42
IND	SEMC	EVIOSYS PACKAGING SIEM CI	700	SP	SP	0,00 %			700	0,00 %	14,00	28-déc.-21	2,00 %	7,40
IND	SIVC	AIR LIQUIDE CI	555	560	560	0,90 %	2 981	1 551 040	560	-32,53 %	63,00	29-sept.-17		5,46
IND	SLBC	SOLIBRA CI	93 080	95 000	95 000	2,06 %	14	1 330 000	95 000	9,20 %	4 050,00	12-août-22	4,26 %	10,37

IND	STBC	SITAB CI	7 250	7 250	7 250	0,00 %	180	1 305 000	7 250	21,95 %	675,00	29-juil.-24	9,31 %	10,45
IND	UNLC	UNILEVER CI	7 845	NC	NC	0,00 %			7 845	56,90 %	1 233,00	9-juil.-12		112,51
IND	UNXC	UNIWAX CI	420	420	420	0,00 %	4 012	1 675 410	420	-21,50 %	60,75	29-juil.-22	14,46 %	
SPU	CIEC	CIE CI	2 195	2 195	2 195	0,00 %	3 218	7 062 110	2 195	29,12 %	171,00	30-juil.-24	7,79 %	11,56
SPU	ORAC	ORANGE COTE D'IVOIRE	15 600	15 950	15 700	0,64 %	3 372	51 286 255	15 700	44,04 %	780,00	3-juin-24	4,97 %	15,27
SPU	SDCC	SODE CI	5 835	5 830	5 750	-1,46 %	11 921	68 551 170	5 750	20,55 %	481,50	25-sept.-24	8,37 %	8,45
TRP	SDSC	AFRICA GLOBAL LOGISTICS CI	1 350	1 340	1 350	0,00 %	270	363 000	1 350	0,00 %	92,00	20-nov.-23	6,81 %	4,29
TRP	SVOC	MOVIS CI	2 395	SP	SP	0,00 %			2 395	0,00 %	270,00	5-juil.-99		
<b>TOTAL</b>							380 834	271 214 011						

<b>TOTAL</b>													
<b>TOTAL - Marché des actions</b>													
												405 036	478 177 226
Secteurs d'activités (*) : AGR = Agriculture, AUT = Autres Secteurs, DIS = Distribution, FIN = Finances, IND = Industrie, TRP = Transport, SPU = Services Publics													

## MARCHE DES DROITS

Symbole	Titre	Cours Précédent	Cours du jour		Variation jour	Séance de cotation		Cours Référence	Variation depuis l'origine	Parité	Période de négociation	
			Ouv.	Clôt.		Volume	Valeur				Début	fin

<b>TOTAL</b>												
--------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

<b>TOTAL - Marché des droits</b>												
Légende: (d) Ex-dividende (V) Variation par rapport au cours de référence Cours du jour: Ouv.: Ouverture Clôt.: Clôture Moy.: Moyen Mentions : NC: Non Coté Ex-c: Ex-coupon Ex-d: Ex-droit SP: Suspendu Val-T: Valeur Théorique PER = Cours / BNPA selon les données disponibles Rdt. Net: Rendement net (DNPA / Cours) Comp.: 1 - Premier Compartiment 2 - Second Compartiment 3 - Compartiment de croissance Ratio de liquidité = Titres échangés / Volume des ordres de vente : Progression de l'indice sectoriel : Stabilité de l'indice sectoriel : Recul de l'indice sectorie												

**MARCHE DES OBLIGATIONS**

Symbole	Titre	Valeur nominale	Cours Précédent	Cours du jour	Cours Référence	Séance de cotation		Coupon couru	Coupon d'intérêt		Type Amort	
						Volume	Valeur		Période	Montant net		Eché.
<b>OBLIGATIONS D'ETAT</b>												
EOM.O10	ETAT DU MALI 6,20 % 2022-2029	10 000	10 000	NC	10 000			491,26	A	620,00	9-déc.-24	ACD
EOM.O11	ETAT DU MALI 6,40 % 2023-2030	10 000	10 000	NC	10 000			298,08	A	640,00	7-avr.-25	ACD
EOM.O12	ETAT DU MALI 6,50 % 2023-2030	10 000	10 000	NC	10 000			103,29	A	650,00	28-juil.-25	ACD
EOM.O13	ETAT DU MALI 6,50 % 2024-2034	10 000	9 999	NC	9 999			306,30	A	650,00	5-avr.-25	ACD
EOM.O14	ETAT DU MALI 3,00 % 2024-2031	10 000	10 000	NC	10 000			44,38	A	300,00	1-août-25	ACD
EOM.O3	ETAT DU MALI 6,50 % 2018-2025	4 000	4 000	NC	4 000			250,82	A	260,00	7-oct.-24	AC
EOM.O4	ETAT DU MALI 6,50% 2019-2027	6 000	6 000	NC	6 000			79,07	A	390,00	12-juil.-25	AC
EOM.O5	ETAT DU MALI 6,50% 2020-2028	8 000	8 000	NC	8 000			257,86	A	520,00	27-mars-25	ACD
EOM.O6	ETAT DU MALI 6,50% 2020-2027	8 000	7 999	NC	7 999.20			422,50	A	520,00	2-déc.-24	AC
EOM.O7	ETAT DU MALI 6.50% 2021-2031	8 750	8 400	NC	8 400			250,87	A	568,75	16-avr.-25	AC
EOM.O8	ETAT DU MALI 6,20 % 2022-2032	10 000	10 000	NC	10 000			28,88	A	620,00	7-sept.-25	ACD
EOM.O9	ETAT DU MALI 6,30% 2022-2032	10 000	9 800	NC	9 800			499,18	A	630,00	9-déc.-24	ACD
EOS.O10	ETAT DU SENEGAL 6,15 % 2023-2030	10 000	10 000	NC	10 000			299,14	S	307,50	29-sept.-24	ACD
EOS.O11	ETAT DU SENEGAL 6,35 % 2023-2033	10 000	10 000	NC	10 000			308,87	S	317,50	29-sept.-24	ACD
EOS.O12	ETAT DU SENEGAL 6,15 % 2023-2028	10 000	9 500	NC	9 500			68,52	S	307,50	14-févr.-25	ACD
EOS.O13	ETAT DU SENEGAL 6,30 % 2023-2030	10 000	9 850	10 000	10 000	43	430 000	70,19	S	315,00	14-févr.-25	ACD
EOS.O14	ETAT DU SENEGAL 6,50 % 2023-2033	10 000	10 000	NC	10 000			72,42	S	325,00	14-févr.-25	ACD
EOS.O15	ETAT DU SENEGAL 6,25 % 2024-2029	10 000	9 850	NC	9 850			78,13	S	312,50	9-févr.-25	ACD
EOS.O16	ETAT DU SENEGAL 6,45 % 2024-2031	10 000	9 900	NC	9 900			80,63	S	322,50	9-févr.-25	ACD
EOS.O17	ETAT DU SENEGAL 6,65 % 2024-2034	10 000	10 000	NC	10 000			83,13	S	332,50	9-févr.-25	ACD
EOS.O7	ETAT SENEGAL 6.30% 2015-2025	10 000	10 000	NC	10 000			210,58	S	317,59	25-nov.-24	ACD
EOS.O8	ETAT DU SENEGAL 5,95% 2022-2034	10 000	10 000	NC	10 000			438,93	A	595,00	29-déc.-24	ACD
EOS.O9	ETAT DU SENEGAL 6,00 % 2023-20	10 000	10 000	NC	10 000			291,85	S	300,00	29-sept.-24	ACD
TPBF.O10	TPBF 6,50% 2020 - 2028	5 833	5 833	NC	5 833.35			4,19	S	189,58	20-mars-25	ACD
TPBF.O11	TPBF 6,50 % 2020-2028	6 668	6 668	NC	6 668			90,69	S	216,71	9-janv.-25	ACD
TPBF.O12	TPBF 6.50% 2021-2031	10 000	9 850	NC	9 850			323,23	S	325,00	25-sept.-24	ACD
TPBF.O13	TPBF 6,50 % 2021 - 2031	10 000	10 000	NC	10 000			141,30	S	325,00	6-janv.-25	ACD
TPBF.O14	TPBF 6,30% 2022-2034	10 000	9 999	NC	9 999			40,03	S	315,00	1-mars-25	ACD
TPBF.O15	ETAT DU BURKINA 6,30 % 2022-2	10 000	10 000	NC	10 000			225,98	S	315,00	15-nov.-24	ACD
TPBF.O16	ETAT DU BURKINA 6% 2023-2028	10 000	10 000	NC	10 000			123,91	S	300,00	10-janv.-25	ACD
TPBF.O17	TPBF 6,30 % 2023-2030	10 000	10 000	NC	10 000			568,03	S	630,00	12-oct.-24	ACD
TPBF.O18	TPBF 6,50% 2023-2033	10 000	9 900	NC	9 900			586,07	S	650,00	12-oct.-24	ACD
TPBF.O19	ETAT DU BURKINA 6,30% 2024-2029	10 000	10 000	NC	10 000			482,77	S	630,00	6-nov.-24	ACD
TPBF.O20	ETAT DU BURKINA 6,55% 2024-2031	10 000	10 000	NC	10 000			501,93	S	655,00	6-nov.-24	ACD
TPBF.O4	TPBF 6.50% 2017-2027	10 000	10 000	NC	10 000			97,94	S	327,67	31-janv.-25	ACD
TPBF.O5	TPBF 6,50% 2017-2024	10 000	10 000	NC	10 000			154,51	S	325,00	29-déc.-24	ACD
TPBF.O6	TPBF 6.50% 2018-2025	10 000	9 112	NC	9 112			197,13	S	325,00	5-déc.-24	ACD
TPBF.O7	TPBF 6,50% 2018- 2025	10 000	10 000	NC	10 000			233,15	S	325,00	15-nov.-24	AC
TPBF.O8	TPBF 6,50% 2019-2027	10 000	10 000	NC	10 000			250,41	S	326,78	6-nov.-24	ACD
TPBF.O9	TPBF 6,50% 2019 - 2027	10 000	11 000	NC	11 000			300,14	S	325,00	8-oct.-24	ACD
TPBJ.O3	TPBJ 6,50% 2020-2028	10 000	10 000	NC	10 000			53,42	A	650,00	25-août-25	AC
TPBJ.O4	TPBJ 5,50 % 2022-2037	10 000	10 000	NC	10 000			311,92	A	550,00	1-mars-25	AC
TPBJ.O5	TPBJ 5,85 % 2022-2042	10 000	10 000	NC	10 000			331,77	A	585,00	1-mars-25	ACD
TPBJ.O6	TPBJ 5,75% 2022-2037	10 000	10 100	NC	10 100			91,37	A	575,00	28-juil.-25	ACD
TPBJ.O7	TPBJ 5,70% 2023-2030	10 000	10 000	NC	10 000			304,52	A	570,00	13-mars-25	AC
TPBJ.O8	TPBJ 6,20% 2023-2038	10 000	10 000	NC	10 000			331,23	A	620,00	13-mars-25	AC
TPCI.O17	TPCI 3% 2014-2024	10 000	10 000	NC	10 000			79,51	S	150,00	19-déc.-24	ACD
TPCI.O19	TPCI 5.99% 2015-2025	10 000	10 000	NC	10 000			218,27	A	599,00	14-mai-25	ACD
TPCI.O21	TPCI 6% 2016-2028	10 000	10 000	NC	10 000			277,81	A	600,00	8-avr.-25	ACD
TPCI.O22	TPCI 5.90% 2016 - 2026	10 000	9 800	NC	9 800			163,26	A	590,00	15-juin-25	ACD
TPCI.O23	TPCI 5.90% 2016-2026	10 000	10 000	9 700	9 700	18 644	180 846 800	502,95	A	590,00	17-nov.-24	ACD
TPCI.O24	TPCI 6.25% 2017-2029	10 000	10 000	9 700	9 700	5 000	48 500 000	302,31	S	312,50	30-sept.-24	ACD
TPCI.O25	TPCI 5,95% 2017-2024 A	10 000	10 000	NC	10 000			248,73	S	297,50	24-oct.-24	ACD
TPCI.O26	TPCI 5,95% 2017-2024 B	10 000	10 000	NC	10 000			221,51	S	297,50	10-nov.-24	ACD
TPCI.O27	TPCI 6% 2017-2025	10 000	10 250	NC	10 250			142,62	S	300,00	29-déc.-24	ACD
TPCI.O28	TPCI 6% 2018 - 2026	10 000	10 000	NC	10 000			87,12	A	600,00	2-août-25	ACD
TPCI.O29	TPCI 6% 2018-2026	10 000	10 000	10 000	10 000	30	300 000	1 118,03	A	600,00	19-avr.-24	ACD

TPCI.030	TPCI 5,95% 2018-2025	3 000	3 000	NC	3 000			166,04	S	295,00	13-déc.-24	ACD
TPCI.031	TPCI 5,75% 2019 - 2026	10 000	10 230	NC	10 230			151,23	A	575,00	20-juin-25	ACD
TPCI.032	TPCI 2,23% 2019-2026	10 000		NC				58,65	A	223,00	20-juin-25	ACD
TPCI.033	TPCI 5,75% 2019-2026	4 000	4 160	NC	4 160			118,47	A	230,00	20-mars-25	ACD
TPCI.034	TPCI 6% 2019-2029	6 250	6 188	NC	6 187.50			193,15	A	375,00	20-mars-25	ACD
TPCI.035	TPCI 5,75% 2019 -2026	10 000	10 250	NC	10 250			118,15	A	575,00	11-juil.-25	ACD
TPCI.036	TPCI 5,75% 2019- 2026	10 000	10 000	NC	10 000			53,56	A	575,00	21-août-25	ACD
TPCI.037	TPCI 5,80% 2019-2026	6 000	5 940	NC	5 940			280,49	A	348,00	4-déc.-24	ACD
TPCI.038	TPCI 5,75% 2019-2026	6 000	6 000	NC	6 000			278,07	A	345,00	4-déc.-24	ACD
TPCI.039	TPCI 5,75% 2019 - 2026	6 000	6 420	NC	6 420			323,32	A	345,00	17-oct.-24	ACD
TPCI.040	TPCI 5,75% 2019-2026	6 000	6 000	NC	6 000			243,20	A	345,00	10-janv.-25	ACD
TPCI.041	TPCI 5,80% 2020-2027	10 000	10 000	10 000	10 000	2 700	26 222 688	331,20	A	580,00	28-févr.-25	ACD
TPCI.042	TPCI 5,90% 2020-2030	10 000	10 000	NC	10 000			336,22	A	590,00	28-févr.-25	ACD
TPCI.043	TPCI 5,90% 2020 - 2030	10 000	10 000	10 000	10 000	44	440 000	248,93	A	590,00	23-avr.-25	ACD
TPCI.044	TPCI 5,80% 2020 - 2027	10 000	9 800	NC	9 800			244,71	A	580,00	23-avr.-25	ACD
TPCI.045	TPCI 5,80% 2020 -2027	6 000	6 000	NC	6 000			95,34	A	348,00	16-juin-25	ACD
TPCI.046	TPCI 5,90% 2020 - 2030	7 500	7 650	NC	7 650			121,23	A	442,50	16-juin-25	ACD
TPCI.047	TPCI 5,80% 2020 - 2027	6 000	6 150	NC	6 150			120,00	A	438,00	16-juin-25	ACD
TPCI.048	TPCI 5,80% 2020- 2027	6 000	5 940	NC	5 940			54,35	A	348,00	29-juil.-25	ACD
TPCI.049	TPCI 5,90% 2020- 2030	7 500	7 564	NC	7 563.75			69,10	A	442,50	29-juil.-25	ACD
TPCI.050	TPCI 5,90% 2020-2030	7 500	7 500	NC	7 500			32,73	A	442,50	28-août-25	ACD
TPCI.051	TPCI 5,80 % 2020-2027	8 000	8 000	NC	8 000			453,86	A	464,00	2-oct.-24	ACD
TPCI.052	TPCI 5,90 % 2020 -2030	8 750	8 750	NC	8 750			504,97	A	516,25	2-oct.-24	ACD
TPCI.053	TPCI 5,80% 2020-2027	8 000	8 480	NC	8 480			420,90	A	464,00	28-oct.-24	ACD
TPCI.054	TPCI 5,90% 2020-2030	8 750	8 575	NC	8 575			468,29	A	516,25	28-oct.-24	ACD
TPCI.055	TPCI 5,80% 2020 -2027	8 000	8 400	NC	8 400			348,63	A	464,00	24-déc.-24	ACD
TPCI.056	TPCI 5,90% 2020- 2030	8 750	9 450	NC	9 450			387,89	A	516,25	24-déc.-24	ACD
TPCI.057	TPCI 5,80% 2020-2027	8 000	7 680	NC	7 680			391,74	A	464,00	20-nov.-24	ACD
TPCI.058	TPCI 5,80% 2021-2028	8 000	8 000	NC	8 000			252,98	A	464,00	9-mars-25	ACD
TPCI.059	TPCI 5,90% 2021-2031	8 750	9 056	NC	9 056.25			281,46	A	516,25	9-mars-25	ACD
TPCI.060	TPCI 5,80% 2021-2028	10 000	10 000	NC	10 000			212,93	A	580,00	13-mai-25	ACD
TPCI.061	TPCI 5,90% 2021-2031	10 000	10 050	NC	10 050			216,60	A	590,00	13-mai-25	ACD
TPCI.062	TPCI 5,80 % 2021 -2028	8 000	7 920	NC	7 920			109,33	A	464,00	30-juin-25	ACD
TPCI.063	TPCI 5,90% 2021 -2031	8 750	8 750	NC	8 750			121,64	A	516,25	30-juin-25	ACD
TPCI.064	TPCI 5,80 % 2021 - 2028	8 000	8 000	NC	8 000			49,58	A	464,00	16-août-25	ACD
TPCI.065	TPCI 5,90 % 2021-2031	10 000	10 700	NC	10 700			580,33	A	590,00	30-sept.-24	ACD
TPCI.066	TPCI 5,90% 2021-2031	10 000	10 000	NC	10 000			522,30	A	590,00	5-nov.-24	ACD
TPCI.067	TPCI 5,90 % 2021-2036	10 000	10 200	NC	10 200			456,20	A	590,00	16-déc.-24	ACD
TPCI.068	TPCI 5,90 % 2022-2037	10 000	10 000	NC	10 000			380,44	A	590,00	1-févr.-25	ACD
TPCI.069	TPCI 5,75 % 2022-2037	10 000	10 000	NC	10 000			293,01	A	575,00	22-mars-25	ACD
TPCI.070	TPCI 5,75 % 2022-2037	10 000	10 300	NC	10 300			233,15	A	575,00	29-avr.-25	ACD
TPCI.071	TPCI 5,65% 2022-2032	10 000	10 150	NC	10 150			156,34	A	565,00	15-juin-25	ACD
TPCI.072	TPCI 5,65% 2022-2029	10 000	10 000	NC	10 000			88,23	A	565,00	29-juil.-25	ACD
TPCI.073	TPCI 5,75% 2022-2032	10 000	10 500	NC	10 500			89,79	A	575,00	29-juil.-25	ACD
TPCI.074	TPCI 5,85% 2022-2042	9 474	9 474	NC	9 473.68			86,55	A	554,21	29-juil.-25	ACD
TPCI.075	TPCI 5,65% 2022-2029	10 000	10 700	NC	10 700			544,93	A	565,00	7-oct.-24	ACD
TPCI.076	TPCI 5,75% 2022-2032	10 000	10 000	NC	10 000			554,58	A	575,00	7-oct.-24	ACD
TPCI.077	TPCI (TAUX DE BASE + SPREAD) % 2022-2029	10 000	10 000	NC	10 000			95,05	T	198,75	11-nov.-24	ACD
TPCI.078	TPCI 5,65% 2022-2029	10 000	10 000	NC	10 000			441,50	A	565,00	13-déc.-24	ACD
TPCI.079	TPCI 5,75% 2023-2030	10 000	10 000	NC	10 000			328,35	A	575,00	28-févr.-25	ACD
TPCI.080	TPCI 6% 2023-2030	10 000	10 000	NC	10 000			213,70	A	600,00	17-mai-25	ACD
TPCI.081	TPCI 5,90% 2023-2028	10 000	10 500	NC	10 500			88,90	A	590,00	31-juil.-25	ACD
TPCI.082	TPCI 6,00% 2023-2030	10 000	10 000	NC	10 000			90,41	A	600,00	31-juil.-25	ACD
TPCI.083	TPCI 5,90 % 2023-2028	10 000	10 000	NC	10 000			560,98	A	590,00	12-oct.-24	ACD
TPCI.084	TPCI 6,00 % 2023-2030	10 000	10 000	10 000	10 000	298	2 980 000	570,49	A	600,00	12-oct.-24	ACD
TPCI.085	TPCI 5,90 % 2023 - 2028	10 000	10 000	NC	10 000			459,43	A	590,00	14-déc.-24	ACD
TPCI.086	TPCI 6,00 % 2023 - 2030	10 000	10 000	NC	10 000			467,21	A	600,00	14-déc.-24	ACD
TPCI.087	TPCI 5,90% 2024-2029	10 000	10 000	NC	10 000			295,81	A	590,00	25-mars-25	ACD
TPCI.088	TPCI 6,00% 2024-2031	10 000	10 000	NC	10 000			300,82	A	600,00	25-mars-25	ACD
TPNE.01	TRESOR PUBLIC DU NIGER 6,50% 2019-2026	10 000	10 000	NC	10 000			320,55	A	650,00	28-mars-25	ACD
TPNE.02	TRESOR PUBLIC DU NIGER 6,50% 2019 - 2026	10 000	10 000	NC	10 000			96,16	A	650,00	1-août-25	ACD
TPNE.03	TRESOR PUBLIC DU NIGER 6,5% 2020-2027	6 000	6 000	NC	6 000			58,77	A	390,00	31-juil.-25	ACD
TPNE.04	TRESOR PUBLIC DU NIGER 6,30% 2	8 750	8 750	NC	8 750			46,82	A	551,25	24-août-25	ACD
TPNE.05	TPNE 6,15 % 2022-2034	10 000	10 000	NC	10 000			190,40	A	615,00	3-juin-25	ACD

TPNE.06	TRESOR PUBLIC DU NIGER 6,15% 2022 - 2034	10 000	10 000	NC	10 000	478,89	A	615,00	14-déc.-24	ACD
TPNE.07	TRESOR PUBLIC DU NIGER 6,25 % 2023-2028	10 000	10 000	NC	10 000	159,25	A	625,00	23-juin-25	ACD
TPTG.02	TPTG 6% 2022-2037	10 000	10 000	NC	10 000	513,11	A	600,00	16-nov.-24	ACD
<b>TOTAL</b>						<b>26 759</b>		<b>259 719 488</b>		

**OBLIGATIONS REGIONALES**

BIDC.04	BIDC-EBID 6.10% 2017-2027	3 750	3 750	NC	3 750	62,68	A	228,78	16-juin-25	ACD
BIDC.05	BIDC-EBID 6,40% 2019-2026	10 000	10 000	NC	10 000	128,70	S	320,00	12-janv.-25	ACD
BIDC.06	BIDC-EBID 6,50 % 2021-2028	8 000	8 000	NC	8 000	183,28	S	261,42	18-nov.-24	ACD
BIDC.07	BIDC-EBID 5,90% 2022-2029	10 000	10 000	NC	10 000	172,49	S	295,00	9-déc.-24	ACD
CRRH.010	CRRH-UEMOA 6,10% 2022-2037	10 000	10 000	NC	10 000	86,20	S	305,00	3-févr.-25	AC
CRRH.02	CRRH-UEMOA 6.10% 2012-2024	10 000	9 800	NC	9 800	114,38	S	305,00	17-janv.-25	AC
CRRH.04	CRRH-UEMOA 6% 2014-2024	10 000	10 000	NC	10 000	140,98	S	300,00	30-déc.-24	AC
CRRH.05	CRRH-UEMOA 5.85% 2015-2025	10 000	10 000	NC	10 000	131,42	S	294,90	4-janv.-25	AC
CRRH.06	CRRH-UEMOA 5.85% 2016-2026	10 000	10 000	NC	10 000	131,94	S	292,50	3-janv.-25	ACD
CRRH.07	CRRH-UEMOA 5.95% 2017-2029	4 583	4 583	NC	4 583	96,34	S	136,35	17-nov.-24	AC
CRRH.08	CRRH-UEMOA 5.95% 2018-2030	5 417	5 417	NC	5 416.67	83,65	S	161,15	21-déc.-24	AC
CRRH.09	CRRH-UEMOA 6.05% 2018-2033	6 333	6 333	NC	6 333	99,46	S	191,58	21-déc.-24	AC
<b>TOTAL</b>						<b>0</b>		<b>0</b>		

**OBLIGATIONS PRIVEES**

FBOARD.01	FCTC BOAD DOLI-P 6,10% 2023-2030	7 300	7 300	NC	7 300	4,88	S	220,82	20-mars-25	AC
FDINBF.01	FIDELIS FINANCE CAP25 7,00% 2023-2028	10 000	10 000	NC	10 000	228,32	S	330,80	20-nov.-24	ACD
FEPTC.01	FCTC EPT 7 % 2023-2030	10 000	9 800	NC	9 800	52,20	T	171,50	27-nov.-24	ACD
FEPTC.02	FCTC EPT 7,25 % 2023-2033	10 000	10 000	NC	10 000	54,06	T	177,63	27-nov.-24	ACD
FEPTC.03	FCTC EPT 7,50% 2023-2038	10 000		NC		55,92	T	183,75	27-nov.-24	ACD
FNSBC.01	FCTC NSIA BANQUE 7 % 2020-2025	1 111	1 156	NC	1 155.54	1,68	T	19,06	16-déc.-24	ACD
FORBT.01	FCTC ORABANK 7 % 2021-2026	5 556	6 056	NC	6 055.55	91,14	T	95,28	28-sept.-24	ACD
FSNTS.01	FCTC SONATEL C-1 6,40 % 2023-2	10 000	9 840	NC	9 840	109,53	S	300,80	19-janv.-25	AC
FSNTS.02	FCTC SONATEL C-2 6,60 % 2023-2	10 000	10 000	NC	10 000	112,95	S	310,20	19-janv.-25	AC
FTIMC.01	FCTC TEYLIOM IMMO 7 % 2021-2028	6 250	6 250	NC	6 250	18,85	T	107,19	8-déc.-24	ACD
ORGT.02	ORAGROUP SA 7,15% 2021-2028	9 000	9 675	NC	9 675	265,49	S	321,75	26-oct.-24	ACD
PADS.03	PAD 6,60% 2020-2027	7 000	6 580	NC	6 580	199,44	S	231,00	19-oct.-24	ACD
PTRC.01	PETRO IVOIRE 6,80% 2022-2029	10 000	10 900	NC	10 900	183,90	S	333,20	15-déc.-24	ACD
SNLC.01	SENELEC 6,50% 2018-2025	2 000	2 000	NC	2 000	63,94	S	65,00	27-sept.-24	AC
SNTS.02	SONATEL 6,50% 2020-2027	6 000	5 550	NC	5 550	70,31	S	184,81	16-janv.-25	ACD
<b>TOTAL</b>						<b>0</b>		<b>0</b>		

**SUKUK ET TITRES ASSIMILES**

SUKSN.S2	SUKUK SN 6% 2016-2026	10 000	10 750	NC	10 750	100,00	S	306,67	26-janv.-25	ACD
SUKTG.S1	SUKUK TG 6.5% 2016-2026	10 000	10 750	NC	10 750	78,06	S	377,99	17-févr.-25	ACD
<b>TOTAL</b>						<b>0</b>		<b>0</b>		
<b>TOTAL - Marché des obligations</b>						<b>26 759</b>		<b>259 719 488</b>		

Légende :  
 (#) (\*) Ex-Coupon couru (#) Cours de référence amorti / Coupon couru Ex-c (#) Ex-marge de profits  
 Cours du jour: Ouv.: Ouverture Clôt.: Clôture Moy.: Moyen  
 Type Amort: Type d'Amortissement IF: In Fine AC: Amortissement Constant AD: Amortissement Dégressif ACD: Amortissement Constant Différé  
 Période: Périodicité de paiement des coupons A: Annuelle S: Semestrielle T: Trimestrielle  
 Eché.: Échéance de paiement des intérêts  
 Mentions: NC: Non Coté Ex-c: Ex-coupon ou Ex-droit SP: Suspendu

**INFORMATIONS**
**OPERATIONS EN COURS**

Emetteur	Opération
TPCI	Première cotation - TPCI 5,90% 2024-2029 & TPCI 6,00% 2024-2031- Première cotation le 03 octobre 2024
FILTISAC CI	Paiement de dividendes de 143,10 F CFA net par action, le 30/09/2024
SERVAIR ABIDJAN CI	Paiement de dividendes de 206,195 F CFA net par action, le 30/09/2024
VIVO ENERGY CI	Paiement de dividendes de 57 F CFA net par action, le 27/09/2024
TRACTAFRIC CI	Paiement de dividendes de 182,7 F CFA net par action, le 24/09/2024
SMB	Paiement de dividendes de 1 080 F CFA net par action, le 30/09/2024
SODECI	Paiement de dividendes de 481,5 F CFA net par action, le 25/09/2024

## AVIS

Entité	N°	Nature	Objet
--------	----	--------	-------

## COMMUNIQUES

Emetteur	N°	Nature	Objet
PALM CI	20240924	Rapport	Rapport RSE - Exercice 2023 - PALM CI

**QUANTITES RESIDUELLES**
**MARCHE DES ACTIONS**

Symbole	Titre	Quantité résiduelle à l'achat	Cours Achat / Vente		Quantité résiduelle à la vente	Cours de Référence	
ABJC	SERVAIR ABIDJAN CI	15	2,400	/	2,500	870	2 500
BICC	BICI CI	32	10,550	/	10,575	81	10 575
BNBC	BERNABE CI	100	1,075	/			1 025
BOAB	BANK OF AFRICA BN	45	4,380	/	4,400	564	4 400
BOABF	BANK OF AFRICA BF	5	3,460	/	3,500	30	3 500
BOAC	BANK OF AFRICA CI	2	8,480	/	8,500	702	8 500
BOAM	BANK OF AFRICA ML	85	1,755	/	1,760	340	1 760
BOAN	BANK OF AFRICA NG	25	3,115	/	3,120	39	3 120
BOAS	BANK OF AFRICA SENEGAL	33	3,650	/	3,750	339	3 750
CABC	SICABLE CI	930	1,010	/			1 010
CBIBF	CORIS BANK INTERNATIONAL	40	9,950	/	9,980	45	9 950
CFAC	CFAO MOTORS CI	552	625	/	630	4 540	630
CIEC	CIE CI	2 373	2,190	/	2,195	290	2 195
ECOC	ECOBANK COTE D'IVOIRE	31	8,600	/	8,650	64	8 650
ETIT	ECOBANK TRANS. INCORP. TG	177 268	16	/	17	3 409 921	16
FTSC	FILTISAC CI	189	1,500	/	1,510	604	1 500
NEIC	NEI-CEDA CI	121	750	/	770	68	770
NSBC	NSIA BANQUE COTE D'IVOIRE	5	6,250	/	6,385	13	6 385
NTLC	NESTLE CI	10	6,980	/	7,000	1 004	7 000
ONTBF	ONATEL BF	18	2,475	/	2,500	8 002	2 500
ORAC	ORANGE COTE D'IVOIRE	5	15,600	/	15,700	3	15 700
ORGT	ORAGROUP TOGO	12	1,750	/	1,800	204	1 800
PALC	PALM CI	23	4,705	/	4,800	344	4 800
PRSC	TRACTAFRIC MOTORS CI	19	2,165	/	2,305	7	2 165
SAFC	SAFCA CI	40	810	/	860	38	860
SCRC	SUCRIVOIRE	709	595	/	610	911	610
SDCC	SODE CI	1	5,740	/	5,750	113	5 750
SDSC	AFRICA GLOBAL LOGISTICS CI	10	1,340	/	1,345	258	1 350
SEMC	EVIOSYS PACKAGING SIEM CI			/			700
SGBC	SOCIETE GENERALE COTE D'IVOIRE	115	19,700	/	19,800	965	19 800
SHEC	VIVO ENERGY CI	79	880	/	890	568	890
SIBC	SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE	22	6,600	/	6,645	97	6 645
SICC	SICOR CI	10	2,900	/	3,000	45	3 000
SIVC	AIR LIQUIDE CI	33	550	/	560	201	560
SLBC	SOLIBRA CI	1	94,900	/	95,000	46	95 000
SMBC	SMB CI	24	14,510	/	14,600	515	14 600
SNTS	SONATEL SN	8	23,850	/	23,900	159	23 900
SOGC	SOGB CI	53	3,705	/	3,935	2	3 940
SPHC	SAPH CI	157	3,350	/	3,400	1 050	3 400
STAC	SETAO CI	52	710	/	715	9	710
STBC	SITAB CI	10	7,000	/	7,250	299	7 250
SVOC	MOVIS CI			/			2 395
TTLC	TOTALENERGIES MARKETING CI	10	2,370	/	2,395	4 769	2 395
TTLS	TOTALENERGIES MARKETING SN	6	2,305	/	2,345	562	2 345
UNLC	UNILEVER CI	2	Marché	/			7 845
UNXC	UNIWAX CI	20	420	/	425	9 975	420

## QUANTITES RESIDUELLES

### MARCHE DES DROITS

Symbole	Titre	Quantité résiduelle à l'achat	Cours Achat / Vente	Quantité résiduelle à la vente	Cours de Référence
---------	-------	-------------------------------	---------------------	--------------------------------	--------------------

**QUANTITES RESIDUELLES**
**MARCHE DES OBLIGATIONS**

Symbole	Titre	Quantité résiduelle à l'achat	Cours Achat / Vente	Quantité résiduelle à la vente	Cours de Référence
FBOAD.01	FCTC BOAD DOLI-P 6,10% 2023-2030		/ 7,300	299	7 300
FDFINBF.01	FIDELIS FINANCE CAP25 7,00% 2023-2028		/ 9,500	202	10 000
FEPTC.01	FCTC EPT 7 % 2023-2030		/ 10,000	20	9 800
FEPTC.02	FCTC EPT 7,25 % 2023-2033		/ 10,000	1	10 000
FEPTC.03	FCTC EPT 7,50% 2023-2038		/		10 000
FNSBC.01	FCTC NSIA BANQUE 7 % 2020-2025		/		1 156
PTRC.01	PETRO IVOIRE 6,80% 2022-2029		/ 10,899	300	10 900
SNLC.01	SENELEC 6,50% 2018-2025		/		2 000
SNTS.02	SONATEL 6,50% 2020-2027		/		5 550
FORBT.01	FCTC ORABANK 7 % 2021-2026		/ 5,601.66	1 175	6 056
FSNTS.01	FCTC SONATEL C-1 6,40 % 2023-2		/		9 840
FSNTS.02	FCTC SONATEL C-2 6,60 % 2023-2		/		10 000
FTIMC.01	FCTC TEYLIOM IMMO 7 % 2021-2028		/		6 250
ORGT.02	ORAGROUP SA 7,15% 2021-2028		/ 9,675	1 273	9 675
PADS.03	PAD 6,60% 2020-2027	5	6,580 /		6 580
EOM.010	ETAT DU MALI 6,20 % 2022-2029		/		10 000
EOM.011	ETAT DU MALI 6,40 % 2023-2030		/		10 000
EOM.012	ETAT DU MALI 6,50 % 2023-2030		/ 9,500	200	10 000
EOM.013	ETAT DU MALI 6,50 % 2024-2034		/ 10,000	10 000	9 999
EOM.014	ETAT DU MALI 3,00 % 2024-2031		/		10 000
EOM.03	ETAT DU MALI 6,50 % 2018-2025		/		4 000
TPNE.05	TPNE 6,15 % 2022-2034		/		10 000
TPNE.06	TRESOR PUBLIC DU NIGER 6,15% 2022 - 2034		/		10 000
TPNE.07	TRESOR PUBLIC DU NIGER 6,25 % 2023-2028		/		10 000
TPTG.02	TPTG 6% 2022-2037		/ 10,000	579	10 000
TPCI.087	TPCI 5,90% 2024-2029		/		10 000
TPCI.088	TPCI 6,00% 2024-2031		/ 10,000	80	10 000
TPNE.01	TRESOR PUBLIC DU NIGER 6,50% 2019-2026		/ 9,250	23	10 000
TPNE.02	TRESOR PUBLIC DU NIGER 6,50% 2019 - 2026		/ 9,900	1 056	10 000
TPNE.03	TRESOR PUBLIC DU NIGER 6,5% 2020-2027		/ 5,760	365	6 000
TPNE.04	TRESOR PUBLIC DU NIGER 6,30% 2		/ 8,837.50	5 000	8 750
TPCI.081	TPCI 5,90% 2023-2028		/		10 500
TPCI.082	TPCI 6,00% 2023-2030		/		10 000
TPCI.083	TPCI 5,90 % 2023-2028		/ 10,000	5 000	10 000
TPCI.084	TPCI 6,00 % 2023-2030	2	10,000 /		10 000
TPCI.085	TPCI 5,90 % 2023 - 2028		/		10 000
TPCI.086	TPCI 6,00 % 2023 - 2030		/ 10,000	134	10 000
TPCI.075	TPCI 5,65% 2022-2029		/		10 700
TPCI.076	TPCI 5,75% 2022-2032		/		10 000
TPCI.077	TPCI (TAUX DE BASE + SPREAD) % 2022-2029		/		10 000
TPCI.078	TPCI 5,65% 2022-2029		/		10 000
TPCI.079	TPCI 5,75% 2023-2030		/ 9,600	80	10 000
TPCI.080	TPCI 6% 2023-2030		/ 10,000	19 071	10 000
TPCI.069	TPCI 5,75 % 2022-2037		/ 10,050	10 000	10 000
TPCI.070	TPCI 5,75 % 2022-2037		/		10 300
TPCI.071	TPCI 5,65% 2022-2032		/		10 150
TPCI.072	TPCI 5,65% 2022-2029		/		10 000
TPCI.073	TPCI 5,75% 2022-2032		/		10 500
TPCI.074	TPCI 5,85% 2022-2042		/		9 474
TPCI.063	TPCI 5,90% 2021 -2031		/		8 750

TPCI.064	TPCI 5,80 % 2021 - 2028	/				8 000
TPCI.065	TPCI 5,90 % 2021-2031	/				10 700
TPCI.066	TPCI 5,90% 2021-2031	/				10 000
TPCI.067	TPCI 5,90 % 2021-2036	/				10 200
TPCI.068	TPCI 5,90 % 2022-2037	/	10,000		4	10 000
TPCI.057	TPCI 5,80% 2020-2027	/				7 680
TPCI.058	TPCI 5,80% 2021-2028	/				8 000
TPCI.059	TPCI 5,90% 2021-2031	/				9 056
TPCI.060	TPCI 5,80% 2021-2028	/				10 000
TPCI.061	TPCI 5,90% 2021-2031	/				10 050
TPCI.062	TPCI 5,80 % 2021 -2028	/				7 920
TPCI.051	TPCI 5,80 % 2020-2027	/				8 000
TPCI.052	TPCI 5,90 % 2020 -2030	/				8 750
TPCI.053	TPCI 5,80% 2020-2027	/				8 480
TPCI.054	TPCI 5,90% 2020-2030	/				8 575
TPCI.055	TPCI 5,80% 2020 -2027	/				8 400
TPCI.056	TPCI 5,90% 2020- 2030	/				9 450
TPCI.045	TPCI 5,80% 2020 -2027	/				6 000
TPCI.046	TPCI 5,90% 2020 - 2030	/				7 650
TPCI.047	TPCI 5,80% 2020 - 2027	/				6 150
TPCI.048	TPCI 5,80% 2020- 2027	/				5 940
TPCI.049	TPCI 5,90% 2020- 2030	/				7 564
TPCI.050	TPCI 5,90% 2020-2030	/				7 500
TPCI.039	TPCI 5,75% 2019 - 2026	/				6 420
TPCI.040	TPCI 5,75% 2019-2026	/				6 000
TPCI.041	TPCI 5,80% 2020-2027	/				10 000
TPCI.042	TPCI 5,90% 2020-2030	/				10 000
TPCI.043	TPCI 5,90% 2020 - 2030	/	10,000		10	10 000
TPCI.044	TPCI 5,80% 2020 - 2027	/	9,800		135	9 800
TPCI.033	TPCI 5.75% 2019-2026	/				4 160
TPCI.034	TPCI 6% 2019-2029	/				6 188
TPCI.035	TPCI 5,75% 2019 -2026	/				10 250
TPCI.036	TPCI 5,75% 2019- 2026	/				10 000
TPCI.037	TPCI 5,80% 2019-2026	/				5 940
TPCI.038	TPCI 5,75% 2019-2026	/	6,000		383	6 000
TPCI.027	TPCI 6% 2017-2025	/				10 250
TPCI.028	TPCI 6% 2018 - 2026	/				10 000
TPCI.029	TPCI 6% 2018-2026	/	10,000		44	10 000
TPCI.030	TPCI 5,95% 2018-2025	/				3 000
TPCI.031	TPCI 5,75% 2019 - 2026	/				10 230
TPCI.032	TPCI 2,23% 2019-2026	/				10 000
TPCI.021	TPCI 6% 2016-2028	/				10 000
TPCI.022	TPCI 5.90% 2016 - 2026	/				9 800
TPCI.023	TPCI 5.90% 2016-2026	/				9 700
TPCI.024	TPCI 6.25% 2017-2029	/				9 700
TPCI.025	TPCI 5,95% 2017-2024 A	/				10 000
TPCI.026	TPCI 5,95% 2017-2024 B	/				10 000
TPBJ.05	TPBJ 5,85 % 2022-2042	/	10,000		1 967	10 000
TPBJ.06	TPBJ 5,75% 2022-2037	/	10,100		14 795	10 100
TPBJ.07	TPBJ 5,70% 2023-2030	/				10 000
TPBJ.08	TPBJ 6,20% 2023-2038	/				10 000
TPCI.017	TPCI 3% 2014-2024	/				10 000
TPCI.019	TPCI 5.99% 2015-2025	17	9,850	/		10 000
TPBF.06	TPBF 6.50% 2018-2025	/				9 112
TPBF.07	TPBF 6,50% 2018- 2025	/				10 000

TPBF.O8	TPBF 6,50% 2019-2027			/	9,600	198	10 000
TPBF.O9	TPBF 6,50% 2019 - 2027			/	11,000	526	11 000
TPBJ.O3	TPBJ 6,50% 2020-2028			/	10,000	184	10 000
TPBJ.O4	TPBJ 5,50 % 2022-2037			/			10 000
TPBF.O17	TPBF 6,30 % 2023-2030			/	10,000	350	10 000
TPBF.O18	TPBF 6,50% 2023-2033			/	10,000	16	9 900
TPBF.O19	ETAT DU BURKINA 6,30% 2024-2029			/			10 000
TPBF.O20	ETAT DU BURKINA 6,55% 2024-2031	1	10,000	/			10 000
TPBF.O4	TPBF 6.50% 2017-2027			/			10 000
TPBF.O5	TPBF 6,50% 2017-2024			/	10,000	21	10 000
TPBF.O11	TPBF 6,50 % 2020-2028			/			6 668
TPBF.O12	TPBF 6.50% 2021-2031	45	9,850	/	9,890	44	9 850
TPBF.O13	TPBF 6,50 % 2021 - 2031			/			10 000
TPBF.O14	TPBF 6,30% 2022-2034			/	9,600	1 030	9 999
TPBF.O15	ETAT DU BURKINA 6,30 % 2022-2			/			10 000
TPBF.O16	ETAT DU BURKINA 6% 2023-2028			/	10,000	50	10 000
EOS.O16	ETAT DU SENEGAL 6,45 % 2024-2031			/	10,000	200	9 900
EOS.O17	ETAT DU SENEGAL 6,65 % 2024-2034			/			10 000
EOS.O7	ETAT SENEGAL 6.30% 2015-2025			/	10,000	9	10 000
EOS.O8	ETAT DU SENEGAL 5,95% 2022-2034			/	9,900	50	10 000
EOS.O9	ETAT DU SENEGAL 6,00 % 2023-20			/	10,000	64	10 000
TPBF.O10	TPBF 6,50% 2020 - 2028			/	5,833.35	62	5 833
EOS.O10	ETAT DU SENEGAL 6,15 % 2023-2030			/			10 000
EOS.O11	ETAT DU SENEGAL 6,35 % 2023-2033			/	10,000	4	10 000
EOS.O12	ETAT DU SENEGAL 6,15 % 2023-2028			/			9 500
EOS.O13	ETAT DU SENEGAL 6,30 % 2023-2030	4	10,000	/			10 000
EOS.O14	ETAT DU SENEGAL 6,50 % 2023-2033			/			10 000
EOS.O15	ETAT DU SENEGAL 6,25 % 2024-2029			/			9 850
EOM.O4	ETAT DU MALI 6,50% 2019-2027			/			6 000
EOM.O5	ETAT DU MALI 6,50% 2020-2028			/	8,000	250	8 000
EOM.O6	ETAT DU MALI 6,50% 2020-2027			/	8,000	71	7 999
EOM.O7	ETAT DU MALI 6.50% 2021-2031			/	8,400	180	8 400
EOM.O8	ETAT DU MALI 6,20 % 2022-2032			/			10 000
EOM.O9	ETAT DU MALI 6,30% 2022-2032			/			9 800
BIDC.O4	BIDC-EBID 6.10% 2017-2027			/	3,750	493	3 750
BIDC.O5	BIDC-EBID 6,40% 2019-2026			/			10 000
BIDC.O6	BIDC-EBID 6,50 % 2021-2028			/	8,000	1 915	8 000
BIDC.O7	BIDC-EBID 5,90% 2022-2029			/	10,000	5 011	10 000
CRRH.O10	CRRH-UEMOA 6,10% 2022-2037			/	10,000	1 768	10 000
CRRH.O2	CRRH-UEMOA 6.10% 2012-2024			/			9 800
CRRH.O4	CRRH-UEMOA 6% 2014-2024			/			10 000
CRRH.O5	CRRH-UEMOA 5.85% 2015-2025			/	10,000	40	10 000
CRRH.O6	CRRH-UEMOA 5.85% 2016-2026			/			10 000
CRRH.O7	CRRH-UEMOA 5.95% 2017-2029			/	4,583	1 100	4 583
CRRH.O8	CRRH-UEMOA 5.95% 2018-2030			/			5 417
CRRH.O9	CRRH-UEMOA 6.05% 2018-2033			/			6 333

**SUKUK ET TITRES ASSIMILES**

Symbole	Titre	Quantité résiduelle à l'achat	Cours Achat / Vente	Quantité résiduelle à la vente	Cours de Référence
SUKSN.S2	SUKUK SN 6% 2016-2026		/		10 750
SUKTG.S1	SUKUK TG 6.5% 2016-2026		/		10 750

**CALENDRIER DES ASSEMBLEES GENERALES**
**ANNEE : 2024**

Société	Nature	Date	Heure	Lieu
ECOBANK CI	Ordinaire	04/10/2024	10:00:00	Caisse de Retraite par Répartition avec Epargne de l'Union Monétaire Ouest Africaine (CRRAE-UMOA) sise à Abidjan Plateau, Rue Privée, Angle Boulevard Botreau Roussel
SOLIBRA	Extraordinaire	11/09/2024	09:30:00	Espace Latrille Event sis à Cocody Boulevard Latrille, Carrefour Duncan, salle Félix Houphouët Boigny
UNILEVER CI	Ordinaire	06/09/2024	09:00:00	Salle Tamarin de l'Hôtel Azalaï sis à Abidjan Marcory Boulevard Valery Giscard d'Estaing
SUCRIVOIRE	Mixte	26/08/2024	09:30:00	VISIOCONFERENCE
BANK OF AFRICA NG	Extraordinaire	22/08/2024	10:00:00	Centre de Formation de la BOA-NIGER (sise à BOA-Siège)
BANK OF AFRICA BN	Extraordinaire	20/08/2024	10:00:00	NOVOTEL, salle Baobab 2 & 3 à Cotonou
BANK OF AFRICA SN	Extraordinaire	16/08/2024	09:30:00	3ème Etage Immeuble Elan I, Almadies, Zone 12, Route de Ngor à Dakar
BANK OF AFRICA BF	Extraordinaire	13/08/2024	10:00:00	Hôtel BRAVIA à la Salle LAAFI
BANK OF AFRICA ML	Extraordinaire	13/08/2024	09:30:00	Immeuble BANK OF AFRICA, Avenue du Mali, Quartier ACI 2000
AIR LIQUIDE CI	Mixte	22/07/2024	14:00:00	SALLE DE CONFÉRENCE DE LA CRRAE-UMOA, à Abidjan
VIVO ENERGY CI	Ordinaire	28/06/2024	09:30:00	Espace Crystal situé à Marcory zone 4C, 805 rue Chevalier de Clieu non loin des Sapeurs Pompiers
SODECI	Ordinaire	27/06/2024	08:30:00	VISIOCONFERENCE
SERVAIR ABIDJAN CI	Ordinaire	27/06/2024	11:00:00	Salle JEWELS de la CGECI sise au Plateau, Avenue Lamblin
UNIWAX CI	Ordinaire	27/06/2024	09:00:00	Espace Latrille Events, sis à Abidjan, Cocody II-Plateaux (Carrefour Duncan)
CFAO MOTORS CI	Mixte	27/06/2024	09:00:00	Siège social sis à Abidjan, 117, Boulevard de Marseille
CIE CI	Ordinaire	26/06/2024	10:00:00	Visioconférence
SAFCA CI	Ordinaire	25/06/2024	10:00:00	Siège de la société, sis à Abidjan, 1, Rue des Carrossiers, Zone 3 C (Face SOCOCE Treichville)
ORAGROUP	Mixte	25/06/2024	10:00:00	Hôtel 2 Février situé à Place de l'indépendance BP 131 Lomé
ONATEL BF	Ordinaire	24/06/2024	10:30:00	ROYAL BEACH HÔTEL, OUAGADOUGOU-BURKINA FASO
SITAB	Ordinaire	21/06/2024	10:00:00	SALLE JEWELS de la CGECI (Plateau)
TRACTAFRIC CI	Ordinaire	21/06/2024	10:00:00	Hôtel AZALAI ABIDJAN
TOTAL	Mixte	21/06/2024	10:00:00	Radisson Blu Hotel Abidjan Airport sis au boulevard de l'Aéroport Abidjan, Port Bouët
FILTISAC CI	Ordinaire	20/06/2024	10:00:00	Espace Latrille Events - Salle KOSSIA, II-Plateaux Boulevard Latrille, Abidjan - Cocody
BERNABE CI	Ordinaire	20/06/2024	10:00:00	ABIDJAN, salle de conférence GEWELS de la Maison du Patronat Ivoirien (CGECI) au Plateau
SMB	Ordinaire	14/06/2024	09:30:00	Amphithéâtre de la CGECI (La Maison de l'Entreprise) sis à Abidjan-Plateau, à l'Angle du Boulevard de la République et de l'Avenue Lamblin
MOVIS CI	Extraordinaire	14/06/2024	10:45:00	Siège social de MOVIS CI (Situé à Vridi, zone Industrielle, dans la Rue des Conteneurs)
MOVIS CI	Ordinaire	14/06/2024	09:30:00	Siège social de MOVIS CI (Situé à Vridi, en zone Industrielle, dans la Rue des Conteneurs)
PALM CI	Ordinaire	13/06/2024	09:00:00	VISIOCONFERENCE
NESTLE CI	Ordinaire	11/06/2024	10:00:00	Espace CRYSTAL, situé à Abidjan, Zone 4 C, 08 Rue du Chevalier de Clieu « Salle DIAMANT »
ECOBANK TG	Mixte	06/06/2024	10:00:00	Salle de conférence du Centre Panafricain Ecobank, 2365, Boulevard du Mono, Lomé, Togo
SAPH CI	Ordinaire	04/06/2024	09:00:00	VISIOCONFERENCE
SIB	Mixte	04/06/2024	10:00:00	CRRAE-UMOA (Abidjan - Plateau Angle Boulevard Botreau Roussel, Rue Privée CRRAE-UMOA)
SOLIBRA	Ordinaire	31/05/2024	09:30:00	Espace LATRILLE EVENTS, Cocody Boulevard Latrille, Carrefour Duncan
SETAO CI	Ordinaire	30/05/2024	10:00:00	Hôtel TIAMA (salon EBENE)
TOTAL SENEGAL S.A.	Ordinaire	29/05/2024	10:00:00	Hôtel Radisson Blu Dakar
NEI-CEDA CI	Ordinaire	28/05/2024	10:00:00	Hôtel TIAMA, Abidjan - Plateau
SGB CI	Mixte	28/05/2024	09:00:00	Espace Latrille Events, sis à Abidjan Commune de Cocody, aux Deux-Plateaux Boulevard Latrille
BICI CI	Ordinaire	27/05/2024	10:00:00	Auditorium de la Maison des Entreprises (CGECI) sise au Plateau
BICI CI	Extraordinaire	27/05/2024	11:30:00	Auditorium de la Maison des Entreprises (CGECI) sise au Plateau

SOGB	Ordinaire	24/05/2024	10:30:00	Immeuble CRRAE - UEMOA sis à Abidjan Plateau
NSBC	Ordinaire	23/05/2024	10:30:00	Amphithéâtre de la Caisse de Retraite par Répartition avec Epargne de l'UMOA (CRRAE-UMOA), sis à Abidjan-Plateau, boulevard Botreau ROUSSEL
ECOBANK CI	Ordinaire	25/04/2024	10:00:00	Hôtel Radisson Blu, sis à Abidjan Port-Bouët, route de l'Aéroport International Félix Houphouët Boigny
SONATEL	Ordinaire	25/04/2024	10:00:00	PAR VISIOCONFERENCE dans ses locaux situés au Technopole à Dakar
BANK OF AFRICA ML	Ordinaire	23/04/2024	09:30:00	Siège de la banque à l'Immeuble BANK OF AFRICA, Avenue du Mali, Quartier ACI 2000
BANK OF AFRICA SN	Ordinaire	18/04/2024	09:30:00	Immeuble Elan II au 2ème Etage, Almadies, Zone 12, Route de Ngor à Dakar
ORANGE CI	Ordinaire	16/04/2024	10:00:00	Siège de la société, sis à Abidjan, Cocody Riviera Golf, Boulevard de France, Immeuble Orange Village
BANK OF AFRICA BN	Ordinaire	12/04/2024	09:00:00	Hôtel Golden Tulip à Cotonou
CORIS BANK INTERNATIONAL	Ordinaire	12/04/2024	09:00:00	Sopatel Hôtel Silmandé
SICABLE	Ordinaire	05/04/2024	10:00:00	Hôtel TIAMA, ABIDJAN
BANK OF AFRICA NG	Ordinaire	04/04/2024	10:00:00	Centre de Formation de BOA-NIGER (BOA-Siège)
BANK OF AFRICA BF	Ordinaire	28/03/2024	10:00:00	Salle WANGO I à l'hôtel LANCASTER (EX LAICO HOTEL) OUAGA 2000
BANK OF AFRICA CI	Ordinaire	28/03/2024	10:00:00	Salle Fromager de l'hôtel IVOTEL du Plateau (10ème étage)
AIR LIQUIDE CI	Ordinaire	10/01/2024	10:00:00	Salle de conférence de la CRRAE-UMOA

# L'actualité de la BRVM sur nos plateformes digitales

## Infos BRVM

Pour recevoir les informations boursières par SMS, souscrivez :



Côte d'Ivoire : \*430#  
Bénin : \*430\*15#



Côte d'Ivoire : #139#  
Burkina Faso : \*310#



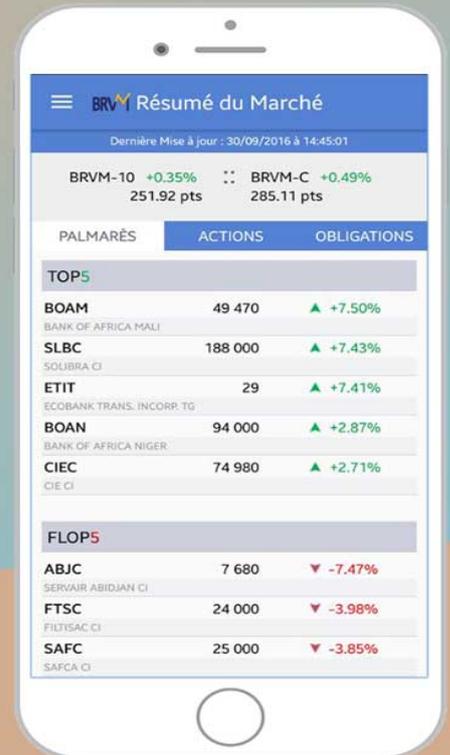
Côte d'Ivoire : \*431#  
Niger : \*512\*9#  
Togo : \*310#

## Site web

[www.brvm.org](http://www.brvm.org)



## Application Mobile



Nous suivre sur :



# L'INCLUSION AU CŒUR DU PROGRÈS



FILIALE DE





**S**i depuis le début de l'ère industrielle, le développement économique a trop souvent été privilégié au détriment de la protection de notre écosystème, à PALMCI, nous ne pouvons concevoir le développement économique sans mettre en place des initiatives qui visent à améliorer les conditions de vie, de travail de nos employés, des populations environnantes et préserver l'environnement. Ces deux objectifs sont intrinsèquement liés, indispensables à la notion même de développement durable. Bien plus qu'une simple idée ou une déclaration d'intention, nous voulons agir concrètement, au quotidien.

En Côte d'Ivoire, nous sommes guidés par une vision et une mission commune : Fournir une huile de palme durable. Ainsi, des mesures concrètes ont été prises. Nous avons amélioré nos pratiques, optimisé nos processus et adopté des normes environnementales rigoureuses.

Notre histoire est celle d'un Groupe qui a fait le choix d'une industrie oléagineuse responsable. S'engager envers toutes nos parties prenantes, nos salariés et communautés, contribuer à la préservation de notre planète et améliorer les conditions de vie humaine, voici les chapitres que nous continuons d'écrire chaque jour, guidés par la politique du Groupe SIFCA. Nous savons que c'est en nous engageant envers les hommes et en étant responsable de notre écosystème que nous pourrons véritablement construire un avenir durable.

Parce que les faits parlent plus fort que les paroles, nous vous laissons découvrir, dans les pages qui suivront, des résultats concrets, des réalisations visibles qui traduisent notre engagement.

Alassane Doumbia PCA PALMCI

# TABLE DES MATIÈRES

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	4
ENTREPRISE DE RÉFÉRENCE ET CITOYENNE POUR UNE HUILE DE PALME DURABLE	6
1. ORGANISATION ET STRUCTURE	7
1.1 NOM DE L'ORGANISATION	7
1.2 ACTIVITÉS, MARQUES, PRODUITS ET SERVICES	7
1.3 LIEU GÉOGRAPHIQUE DU SIÈGE ET DES SITES D'ACTIVITÉS	7
1.4 CAPITAL ET FORME JURIDIQUE	8
1.5 MARCHÉS DESSERVIS	8
1.6 CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT	8
1.7 MODIFICATIONS SIGNIFICATIVES DE L'ORGANISATION ET DE SA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT	9
1.8 ENTITÉS INCLUSES DANS LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	9
1.9 PRINCIPE DE PRÉCAUTION OU APPROCHE PRÉVENTIVE	10
1.10 INITIATIVES EXTERNES	10
1.11 ADHÉSION À DES ASSOCIATIONS	10
2 MENER UNE ÉVALUATION INCLUSIVE	12
2.1. ÉTUDE DE MATÉRIALITÉ DES ENJEUX	13
2.2. LISTE DES ENJEUX PERTINENTS	15
3 DIALOGUE AVEC LES PARTIE PRENANTES	16
3.1. LISTE DES GROUPES DE PARTIES PRENANTES ET LEURS ATTENTES	17
3.2. APPROCHE DE L'IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES	20
4 PRINCIPAUX IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS	24
4.1. IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS	25
4.2. ANALYSE DE MATÉRIALITÉ DES RISQUES	26
5 RAPPORT PORTANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET DE GOUVERNANCE	28
5.1 GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE	30
1.1. GOUVERNANCE ET STRATÉGIE RSE	
1.2. ÉTHIQUE DES AFFAIRES ET ACHAT RESPONSABLE	
5.2 EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL	38
2.1. EMPLOI	31
2.2. CONDITION DE TRAVAIL	43
5.3 COMMUNAUTÉ ET INNOVATION SOCIÉTALE	50
3.1. INCLUSION SOCIALE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE	52
3.2. ACHATS MATIÈRE PREMIÈRE ET FOURNISSEURS	55
5.4 ENVIRONNEMENT	58
4.1. GESTION ET TRAITEMENT DE L'EAU	59
4.2. LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA DÉFORESTATION	61
4.3. GESTION DES DÉCHETS	65
6 MÉTHODOLOGIE DE REPORTING	65
INDEX GRI	69



# MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

PALMCI filiale du Groupe SIFCA, reste fortement engagée sur les enjeux de durabilité axés sur la production d'une huile de palme durable, respectueuse de l'environnement, soucieuse des attentes sociales et pourvoyeuse de revenus aux producteurs privés.

PALMCI en sa qualité d'Entreprise citoyenne et de référence demeure un acteur important du marché de l'huile de palme dans la sous-région ouest africaine. Ainsi, PALMCI a choisi d'être plus inclusive et plus audacieuse dans sa démarche de durabilité par l'innovation et la prise en compte des attentes des parties prenantes.

Au cours de l'année 2023, PALMCI a étroitement collaboré avec l'ensemble des parties prenantes de ses sites de production afin de créer une communauté solidaire et de contribuer au bien-être des travailleurs. Cela se faisant dans le respect de l'environnement. Toutes ces actions ont permis de créer un équilibre vertueux dans le cadre des valeurs du Groupe SIFCA : Responsabilité, Ethique et Qualité.

PALMCI est aujourd'hui plus que jamais engagée dans la mise en œuvre des bonnes pratiques et préparée à répondre aux défis environnementaux, sociaux et économiques.

## INNOVATION ET INCLUSION SOCIALE

Pour les populations locales vivant autour des sites, le premier objectif de PALMCI est d'assurer l'inclusion sociale et l'autonomisation des communautés tout en poursuivant le développement des infrastructures communautaires (écoles, centres de santé, forages d'eau potable, etc.).

Le cadre permanent de dialogue (CPD) instauré pour concrétiser l'engagement communautaire de PALMCI a produit ses effets tout au long de l'année, notamment par la mise en place d'un espace de concertation avec les communautés locales.

Cela a permis d'identifier, de réaliser les projets communautaires jugés prioritaires et de favoriser l'emploi local.

Cette année, l'accent a été mis sur les projets relatifs à la santé et à l'éducation.

La matérialisation en est la construction d'une dizaine

de classes, de centre de santé, de logements pour le personnel sur tous nos sites. La poursuite du projet de création de bassins de lagunage sur l'ensemble des sites démontre notre engagement sans faille à la préservation des cours d'eau environnant de nos installations.

La réalisation des autres projets validés de concert avec les communautés lors des différents échanges tenus au travers du cadre permanent de dialogue (CPD) est en voie d'achèvement et leur sera mis à disposition dans le courant de l'année 2024.

L'objectif d'ici 2025 reste le même, à savoir :

- Créer un mécanisme viable d'autonomisation des communautés tout en poursuivant la réalisation des projets sociaux issus des CPD ;
- Maintenir un environnement local prospère.

## CONTRIBUTION À UNE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

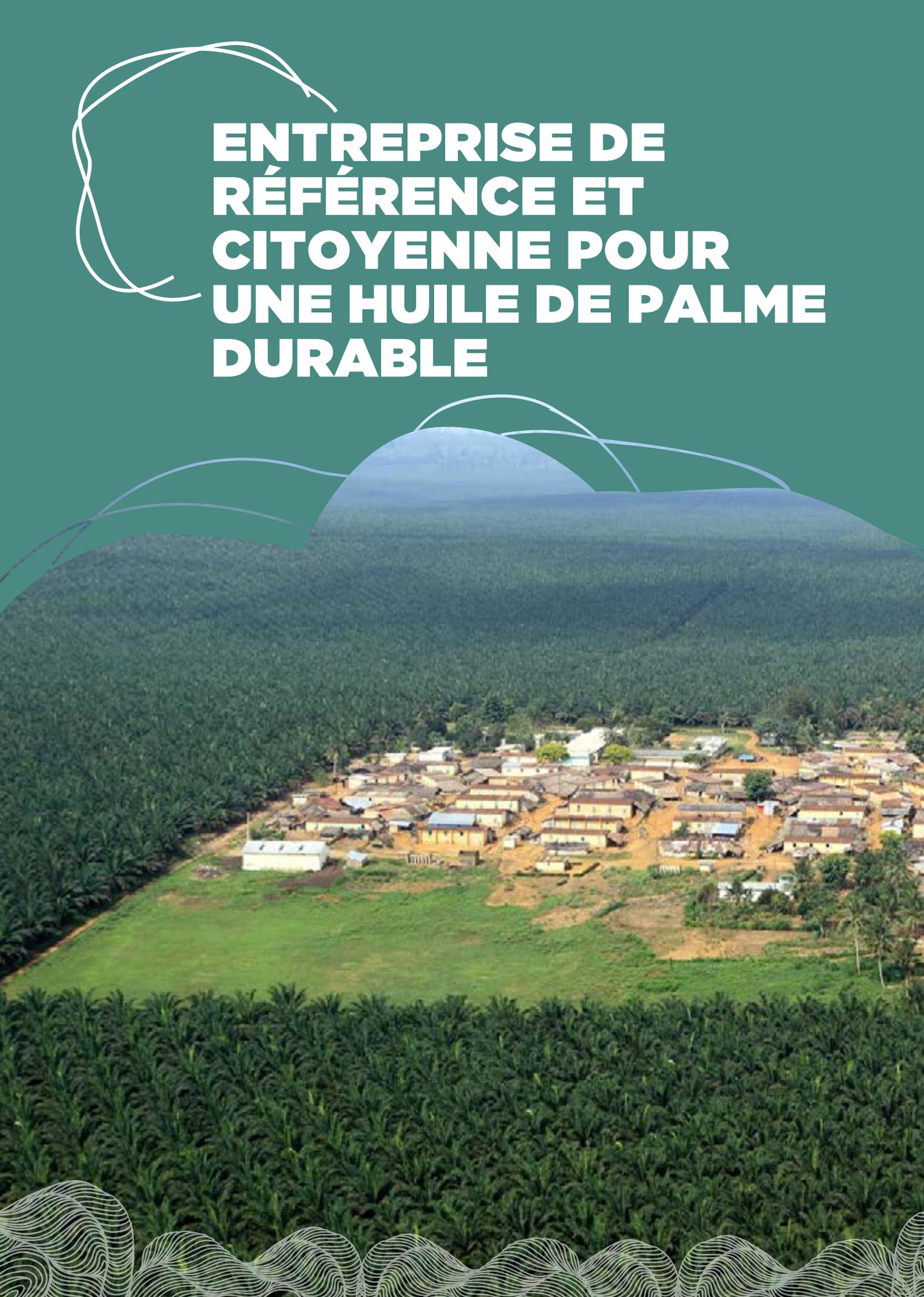
PALMCI travaille à l'instauration d'une chaîne d'approvisionnement responsable afin d'assurer la sécurité alimentaire grâce à l'huile de palme durable.

Nous avons entamé depuis quelques années la géolocalisation de notre bassin d'approvisionnement et finaliser la réalisation des études de Haute Valeur de Conservation (HVC) et de Haut Stock de Carbone (HSC) sur tous les sites. Ces projets permettront à terme à une meilleure traçabilité des sources d'approvisionnement ainsi qu'une production axée sur la « Zéro déforestation ».

Nous continuerons d'accroître sans cesse nos efforts sur l'ensemble de la chaîne de valeur pour produire et commercialiser une huile de palme durable.



**CHRISTOPHE KOREKI**  
*DIRECTEUR GÉNÉRAL PALMCI*

An aerial photograph of a village nestled within a vast palm oil plantation. The village features numerous small, yellow-walled buildings with dark roofs, surrounded by green fields and palm trees. The background is a dense, green forest. The image is overlaid with a teal gradient and white decorative lines. The text is in bold, white, uppercase letters.

# **ENTREPRISE DE RÉFÉRENCE ET CITOYENNE POUR UNE HUILE DE PALME DURABLE**

# 1. ORGANISATION ET STRUCTURE

## GRI - 102-1

### 1.1 Nom de l'organisation

PALMCI est une filiale du Groupe SIFCA et est spécialisée dans l'exploitation de plantation industrielle de palmiers à huile, la production d'huile brute de palme et de palmiste durable.

PALMCI se positionne comme l'un des principaux producteurs d'huile de palme brute en Afrique de l'Ouest. Il gère plus de 40 000 hectares de Plantations Industrielles (PI), réparties sur huit (08) sites (Ehania – Toumanguié – Irobo – Iboké – Néka – Boubo – Blidouba – Gbapet) et contribue à l'encadrement d'environ 30 000 planteurs sur quelques 145 000 hectares de Plantations Villageoises (PV).

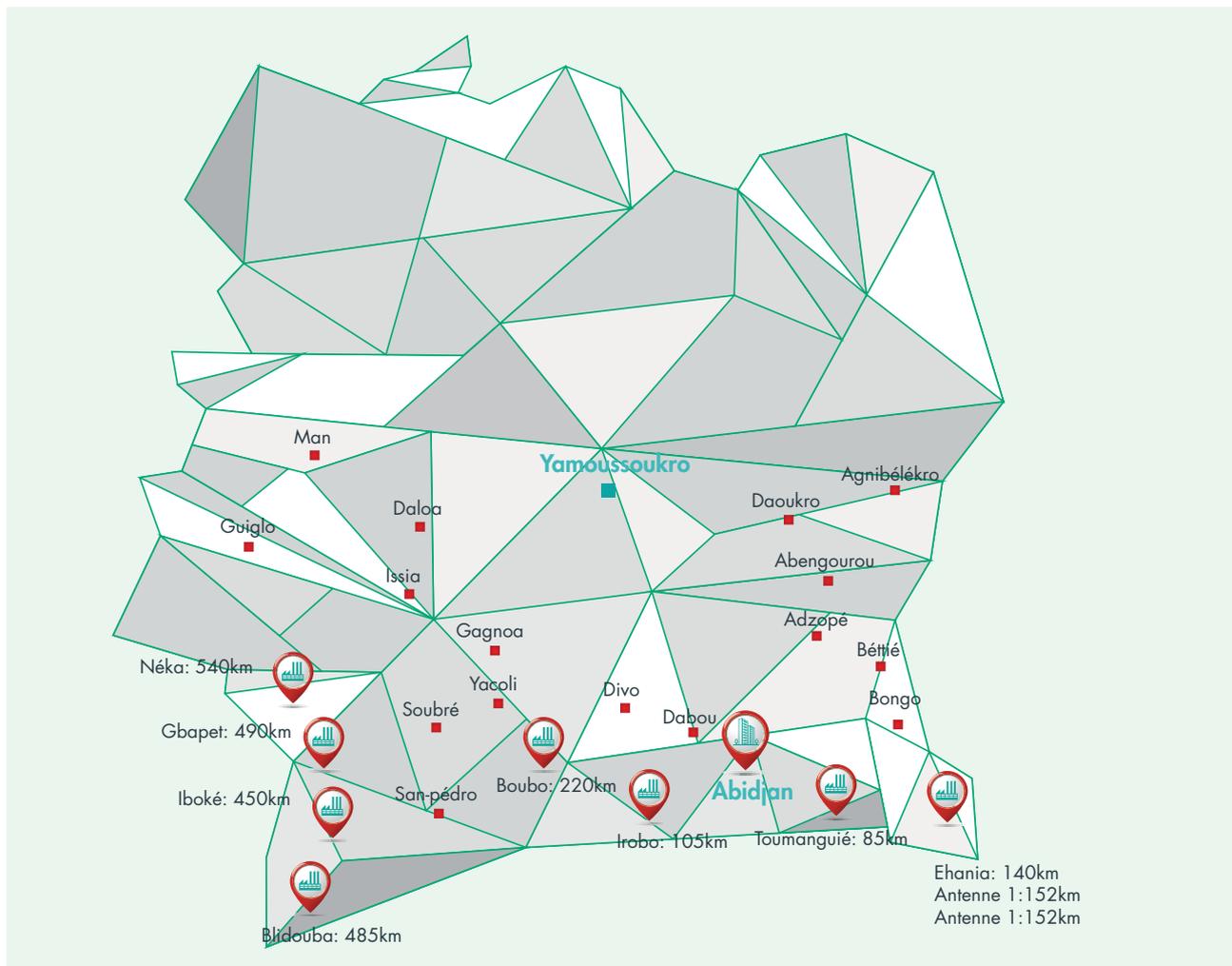
## GRI - 102-2

### 1.2 Activités, marques, produits et services

Les activités de PALMCI sont la création et l'exploitation de plantations industrielles de palmier à l'huile, l'approvisionnement en régimes de palme auprès de planteurs privés, la transformation de régimes en huile de palme brute (CPO) et d'huile de palmiste brute (PKO) et la livraison chez le client SANIA.

## GRI - 102-3 GRI - 102-4

### 1.3 Lieu géographique du siège et des sites d'activités



**GRI - 102-5**

1.4 Capital et forme juridique



Capital

20 406 297 120 FCFA



forme juridique

Société Anonyme

**GRI - 102-6**

1.5 Marchés desservis

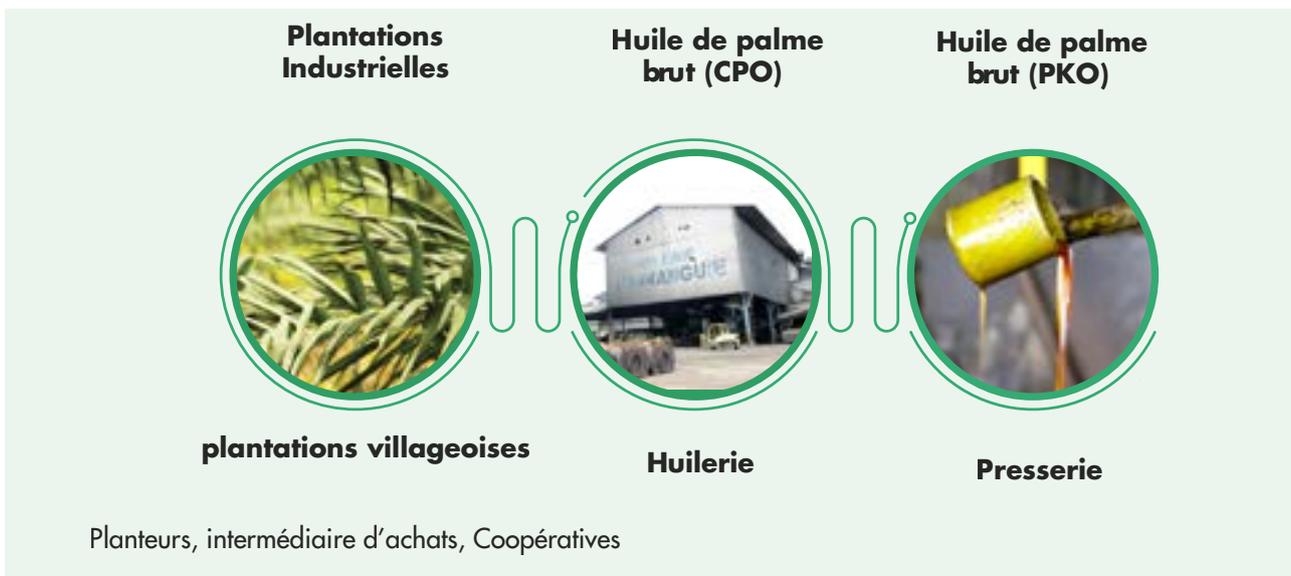
L'entreprise sœur SANIA Cie est le client exclusif de PALMCI sur le segment de la vente du CPO. Pour ce qui concerne l'huile de palmiste (PKO), la vente se fait sur un marché externe et ouvert.

**GRI - 102-9**

1.6 Chaîne d'approvisionnement

Le sourcing de PALMCI est réalisé à :

- 54% auprès des partenaires privés que sont les planteurs villageois individuels ou organisés en société coopératives agricoles et les intermédiaires d'achat ;
- 46% en régime provenant de ses plantations industrielles propres



**GRI - 102-10**

**1.7 Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement**

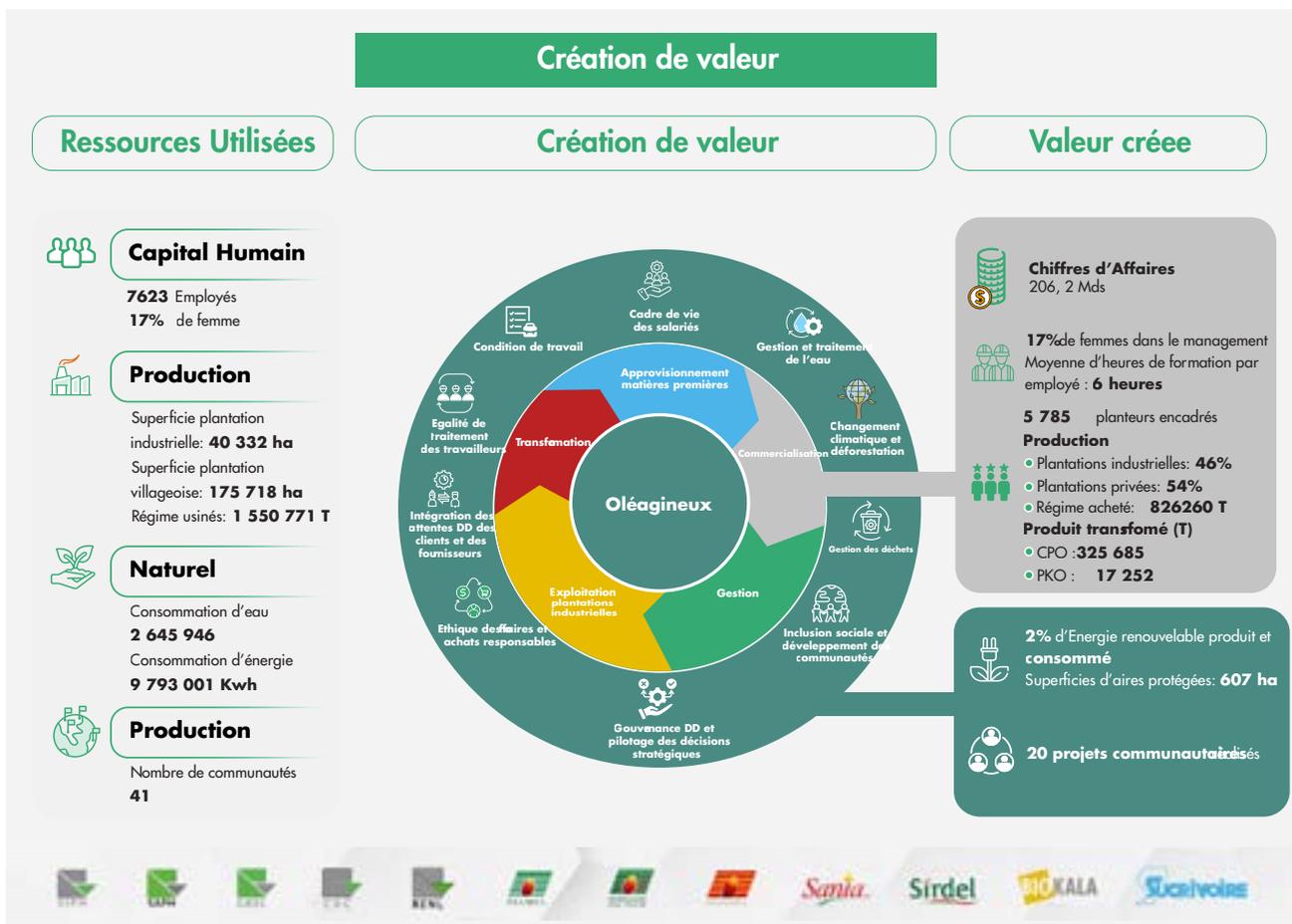
L'année 2023 a été marquée par l'acquisition par PALMCI de 1303 hectares de plantation de la Société Africaine de l'Ouest (SAO).

Cette acquisition qui s'inscrit dans sa stratégie de développement de sa chaîne d'approvisionnement va permettre à PALMCI d'accroître sa capacité de production de régimes de palme en propre.

Ainsi, aux plantations industrielles existantes, viennent s'ajouter celles de SAO SOUBRE, SAO ZABEZA et SAO ABENGOUROU.

**GRI - 102-45 / GRI - 201-1**

**1.8 Entités incluses dans les états financiers consolidés**



**Actionnariat**



**GRI - 102-11 | GRI-416-1**

1.9 Principe de précaution ou approche préventive

A l’instar des autres filiales, PALMCI s’est approprié le code d’éthique proposé par le Groupe SIFCA en vue de garantir en tout temps la transparence dans les affaires. Ainsi, un comité Ethique a été mis en place avec pour objectifs de :

- Prôner l’exemplarité en toute circonstance
- Etablir les règles et principes à suivre
- Préserver la réputation du Groupe et de PALMCI
- Etablir les fondations de la confiance

PALMCI reste résolument engagée dans une démarche de réduction de l’impact de ses activités sur l’environnement tout en préservant la santé et la sécurité de ses salariés et ses partenaires. Cet engagement se traduit dans nos politiques, chartes et procédures et se matérialise à travers des évaluations, audits et inspections réalisés pour identifier et maîtriser les risques et prendre des mesures de précaution nécessaires.

**GRI - 102-12**

1.10 Initiatives externes

Sur le plan des initiatives externes, nos engagements reposent sur des principes qui font référence aux textes internationaux suivants notamment la Déclaration universelle des droits de l’homme et les Conventions internationales de l’Organisation Internationale du Travail (OIT). Cet engagement se traduit dans nos politiques, chartes et procédures et se matérialise à travers des évaluations, audits et inspections réalisés pour identifier et maîtriser les risques et prendre des mesures de précaution nécessaires.

**GRI - 102-13**

1.11 Adhésion à des associations

Natures des organisations	Dénomination
Faitières	CHPH (Conseil Hévéa Palmier à Huile) AIPH (Association Interprofessionnelle de la filière Palmier à Huile) UNEMAF (Union des Entreprises Agricoles et Forestières) FIRCA (Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et de Conseil Agricoles)
Organisations du secteur Privé	CGECI (Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire) UGECI (Union des Grandes Entreprises de Côte d'Ivoire) CODINORM (Côte d'Ivoire Normalisation)
Recherche	CNRA (Centre National de Recherche Agronomique)



## **2. MENER UNE ÉVALUATION INCLUSIVE**

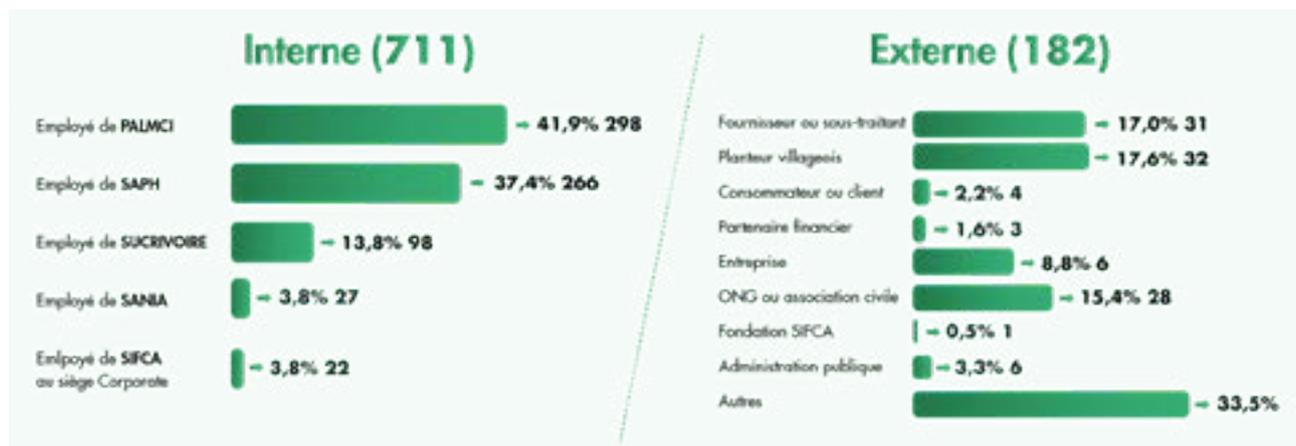


## 2.1. ÉTUDE DE MATÉRIALITÉ DES ENJEUX

Pour chacun de nos enjeux prioritaires, nous avons défini une stratégie efficace ainsi que des objectifs ambitieux, spécifiques et mesurables.

Nos efforts en faveur du développement durable impliquent l'ensemble de la chaîne de valeur, depuis les approvisionnements de matières premières jusqu'à la livraison des produits à nos clients. Quoique PALMCI accorde de l'attention à de nombreuses questions importantes, 24 ont été sélectionnées au terme d'un processus de décision impliquant l'utilisation des méthodes et outils scientifiques reconnus et éprouvés ainsi que la participation des parties prenantes.

Cette enquête digitale a obtenu 893 réponses réparties comme suit :



De cette liste les priorités d'action RSE de PALMCI et du Groupe SIFCA ont été identifiées lors d'ateliers de co-construction avec les managers (Comex, Directeurs Généraux, Directeurs Centraux et Directeurs Unité Agricole Intégrée).

Les résultats ont été consolidés dans une matrice de matérialité. L'équipe de direction a défini un seuil de pertinence qui a donné lieu à la sélection des 10 enjeux les plus importants pour les parties prenantes, PALMCI et le Groupe SIFCA. Ces enjeux ont ensuite été validés en revue stratégique du comité de gestion de PALMCI comprenant le Directeur Général, le Secrétaire Général, l'ensemble des Directeurs Centraux et des Directeurs des unités agricoles Intégrées (DUAL).



### ÊTRE UNE ENTREPRISE EXEMPLAIRE

- Intégration d'une gouvernance DD aux décisions stratégiques de l'entreprise ;
- Respect des droits fonciers (accaparement des terres arables) et des peuples autochtones ;
- Éthique des affaires et lutte contre la Corruption ;
- Engagement politique responsable ;
- Sécurité des consommateurs ;
- Information du consommateur et traçabilité.



### ÊTRE UNE ENTREPRISE RESPONSABLE

- Formation des salariés et employabilité ;
- Dialogue social et respect du droit des salariés ;
- Non-discrimination et égalité des chances
- Respect des droits de l'homme (Incluant nos producteurs)
- Travail des enfants, travail forcé, etc ;
- Sécurité et santé au travail ;
- Condition de logement...



### EN ÉTANT ATTENTIF À CE QUI NOUS ENTOURE

- Lutter contre le changement climatique : réduction des émissions de gaz à effet de serre, compensation carbone, etc.
- Adaptation de l'activité aux risques liés au changement climatique ;
- Maîtrise de la consommation d'eau ;
- Pollution des milieux (hors traitement des cultures), traitement des déchets et des rejets ;
- Gestion des traitements chimiques (engrais, pesticides) ;
- Maîtrise de la consommation d'énergie ;
- Préservation de la Biodiversité et lutte contre la déforestation.



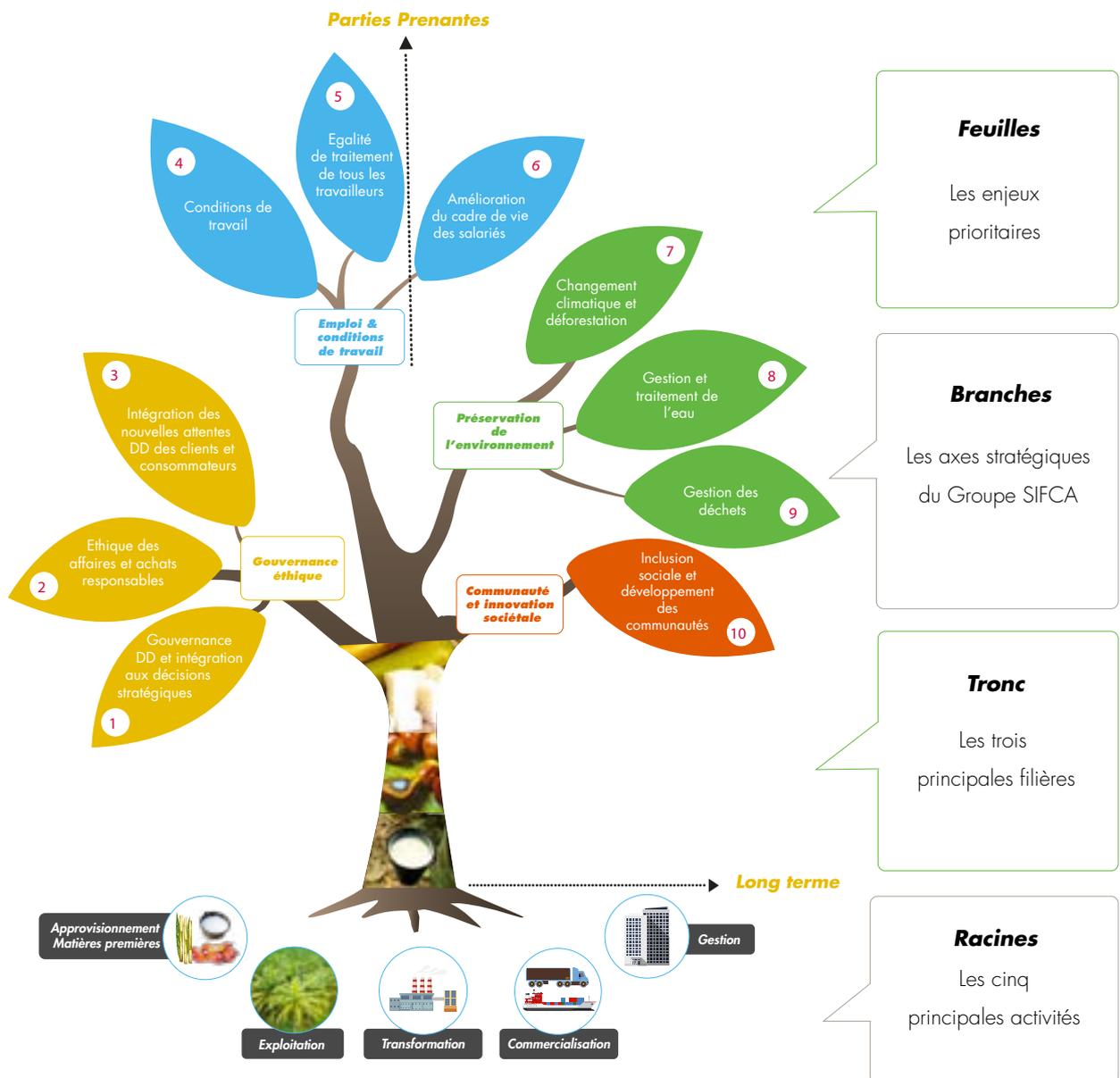
### VIA UN DIALOGUE OUVERT POUR CRÉER DE LA VALEUR AVEC TOUTES LES PARTIES PRENANTES

- Contribution au développement socio-économique local ;
- Mécinat et actions sociales ;
- Dialogue avec les parties prenantes (au global et en local) ;
- Achats responsables et engagement DD des fournisseurs ;
- Contribution au développement socio-économique local ;
- Partage de la valeur avec les producteurs ; Innovation responsable.

## 2.2. LISTE DES ENJEUX PERTINENTS



# NOS 10 ENGAGEMENTS DE DURABILITÉ



MENER UNE ÉVALUATION INCLUSIVE

# 3. DIALOGUE AVEC LES PARTIE PRENANTES



### 3.1. LISTE DES GROUPES DE PARTIES PRENANTES ET LEURS ATTENTES

Être à l'écoute de nos parties prenantes reste le pilier de notre stratégie RSE. Elles sont sollicitées afin de prendre en considération leurs enjeux au regard de nos activités.

Il faut entendre ici par partie prenante, un groupe d'individus qui peut influencer ou qui peut être influencé par les activités et la réalisation des objectifs d'une entreprise. Les parties prenantes sont en relation directe ou indirecte avec l'entreprise.

PARTIES PRENANTES INTERNES		
Familles de parties prenantes	Parties prenantes	Attentes
Rémunération Totale		- Transparence de la gouvernance
Groupe SIFCA	Groupe SIFCA	- Rentabilité, résilience et pérennité de l'entreprise
Autres actionnaires	Wilmar, BRVM	- Respect des valeurs et directives Groupe
Salariés		- Bonne gouvernance
Représentants du personnel	Syndicats	- Bonne condition de travail et bien être
	Associations du personnel	- Dialogue social constructif
	Délégués du personnel	- Respect des droits des salariés - Satisfaction des engagements pris vis-à-vis des doléances des travailleurs

PARTIES PRENANTES EXTERNES		
Familles de parties prenantes	Parties prenantes	Attentes
Clients	Clients CPO	- Respect des exigences (quantité, qualité, délai)
	Clients PKO	- Prise en compte des exigences RSE
Fournisseurs de matières premières	Planteurs individuels	- Achat équitable
	Coopératives	- Respect des délais de règlement
	Intermédiaires d'achats	
Communautés riveraines		- Développement local et autonomisation des communautés - Respect des traditions et du patrimoine culturel - Respect des engagements envers les communautés

## Liste des groupes de parties prenantes

PARTIES PRENANTES EXTERNES (2)		
Familles de parties prenantes	Parties prenantes	Attentes
Administration publique	Élus et autorités locaux	- Développement local et autonomisation des communautés - Respect des engagements envers les communautés - Respect de la réglementation
	Ministères	- Respect des obligations légales
Partenaires sociaux	CNPS	- Respect des obligations sociales, Santé et sécurité au travail
	Assureurs	Groupe
Fournisseurs et Prestataires	Fournisseurs de matériels et équipements	- Respect des engagements contractuels
	Fournisseurs de graines germées	
	Prestataires de services	
Organisations de l'interprofession		- Respect des règles de régulation de la filière
Influenceurs sociaux	Médias	- Accès aux informations
	Associations et ONG	- Prise en compte des préoccupations sociales, environnementales, santé et sécurité
	Réseaux sociaux	
Certificateurs	Organismes de certifications	- Conformité aux obligations légales, normatives et autres exigences applicables
	Agences de notation	

## Liste des groupes de parties prenantes

Pour déterminer les parties prenantes internes et externes concernées, PALMCI a eu recours à une approche prenant en compte quatre sources d'informations :

- Textes légaux et réglementaires applicables
- Dispositions contractuelles
- Orientations du Groupe SIFCA (dont enjeux RSE)
- Engagements internes

Ensuite les critères d'évaluation suivant ont été appliqués :

**IMPACT NÉGATIF DE LA PARTIE INTÉRESSÉE SUR LES ENTITÉS**



**IMPACT NÉGATIF DE LA PALMCI SUR LA PARTIE INTÉRESSÉE**



**POTENTIEL DE COLLABORATION POSITIVE**



**VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES OU DES POPULATIONS**



## 3.2. APPROCHE DE L'IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES

Liste des groupes de parties prenantes

Pour déterminer les parties prenantes internes et externes concernées, PALMCI a eu recours à une approche prenant en compte quatre sources d'informations :

- Textes légaux et réglementaires applicables
- Dispositions contractuelles
- Orientations du Groupe SIFCA (dont enjeux RSE)
- Engagements internes

parties prenantes	Cadre de l'implication	Enjeux et préoccupations majeurs
Actionnaires (y compris cadres dirigeants Groupe SIFCA)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunions du Conseil d'Administration</li> <li>- Réunions du Comité exécutif</li> <li>- Assemblées Générales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transparence de la gouvernance</li> <li>- Rentabilité, résilience et pérennité de l'entreprise</li> <li>- Ethique des affaires et achats responsables</li> </ul>
Salariés & Représentants du personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunions d'activités</li> <li>- Réunions du CSST</li> <li>- Réunions Direction PALMCI - Représentants du personnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration des conditions de travail</li> <li>- Amélioration du cadre de vie des salariés</li> <li>- Promotion du genre</li> </ul>
Clients	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Séances de travail</li> <li>- Enquêtes Client</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect des exigences (quantité, qualité, délai)</li> <li>- Prise en compte des exigences RSE</li> </ul>
Fournisseurs de matières premières	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enquête Planteur</li> <li>- Rencontres PALMCI-Planteur</li> <li>- Traitement formel des réclamations planteurs</li> <li>- Panels et séances de formations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Achat équitable</li> <li>- Respect des délais de règlement</li> <li>- Changement climatique et déforestation</li> </ul>
Communautés riveraines	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontres des comités de dialogue (PALMCI - Communautés)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration et mise en œuvre de projets communautaires</li> <li>- Respect des engagements envers les communautés</li> </ul>
Bailleurs de fonds	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Séances de travail</li> <li>- Audits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transparence de la gouvernance</li> <li>- Rentabilité, résilience et pérennité de l'entreprise</li> <li>- Ethique des affaires et achats responsables</li> </ul>
Administration publique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Séances de travail</li> <li>- Contrôles et inspections réglementaires</li> <li>- Veille légale et réglementaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement local et autonomisation des communautés</li> <li>- Respect des engagements envers les communautés</li> <li>- Respect de la réglementation</li> </ul>
Concurrents	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunions des organes de l'interprofession</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect des règles de régulation de la filière</li> </ul>

Certaines parties prenantes font l'objet de communication occasionnelle :

- Organisations de l'interprofession
- Partenaires sociaux
- Prestataires
- Certificateurs
- Influenceurs sociaux

## GRI 102-44

### Enjeux et préoccupations majeurs soulevés

L'approche de PALMCI consiste à favoriser le dialogue avec les parties prenantes, et cela se fait selon les deux niveaux ci-après :



#### Au niveau interne

Il s'articule autour d'un dialogue constructif avec l'ensemble des acteurs : employés, représentants du personnel, etc. En effet, les ressources humaines communiquent régulièrement avec les délégués du personnel pour les informer de la situation et des décisions prises par le management sur la vie de l'entreprise. Les représentants du personnel peuvent également saisir la hiérarchie sur des préoccupations des employés.



#### Au niveau externe

Des rencontres périodiques sont organisées d'une part, avec des agences étatiques partenaires sur des sujets spécifiques, et d'autre part avec les communautés locales. En effet, des rencontres dites de cadre permanent de dialogue (CPD) sont organisées, au cours desquelles les préoccupations et attentes des communautés sont exprimées, et des décisions concertées sont prises avec des procès-verbaux de réunions.





MENER UNE ÉVALUATION INCLUSIVE

# 4. PRINCIPAUX IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS



GRI 102-15

## 4.1. IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS

L'identification des risques et opportunités suit deux process complémentaires. L'identification au travers :

- Du programme annuel d'audits du Département de l'Audit interne d'une part ;
- De l'analyse des activités effectuée par les travailleurs dans le cadre d'une démarche Cette étude des risques et opportunités est menée au moins une fois par an.

Cette étude des risques et opportunités est menée au moins une fois par an.

Ainsi les risques et opportunités identifiées couvrent aussi bien les aspects financiers qu'extra-financiers applicables aux activités de PALMCI.

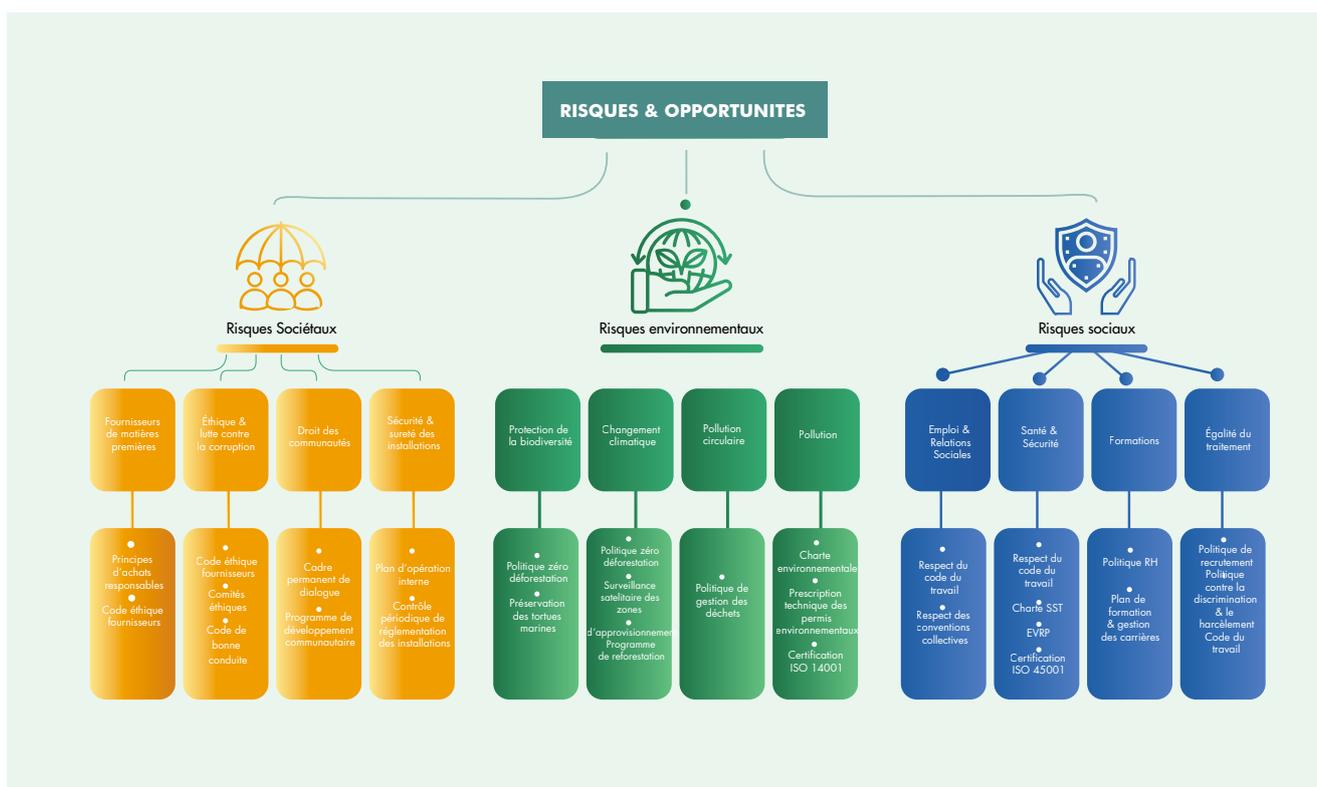


## 4.2. ANALYSE DE MATÉRIALITÉ DES RISQUES

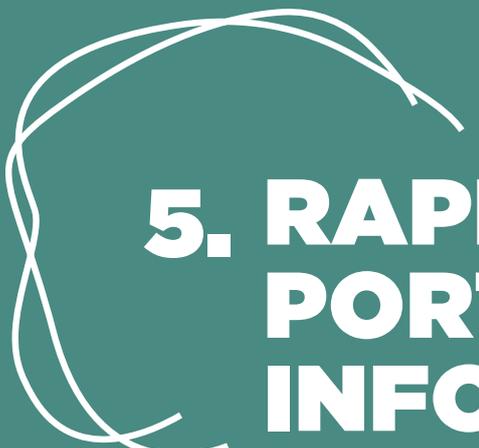
A l'issue de l'identification des risques :

- \* La direction générale valide une cartographie générale ainsi qu'un plan de maîtrise des risques qui fait l'objet de suivi en comité de direction.
- \* La direction de chaque site de production établit, met en œuvre et surveille :
  - Un plan de gestion des risques qualité
  - Un plan de gestion des risques santé et sécurité au travail qualité
  - Un plan de gestion des aspects environnementaux

Chaque site remonte à la direction générale l'état d'avancement de ces différents plans de maîtrise des risques. La direction générale veille à la disponibilité des ressources nécessaires à l'efficacité des actions d'élimination ou d'atténuation des risques sur toute l'entreprise.







# **5. RAPPORT PORTANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET DE GOUVERNANCE**





# 5.1 GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE



GRI 102-18 | 102-22 | 102-23 | 102-26

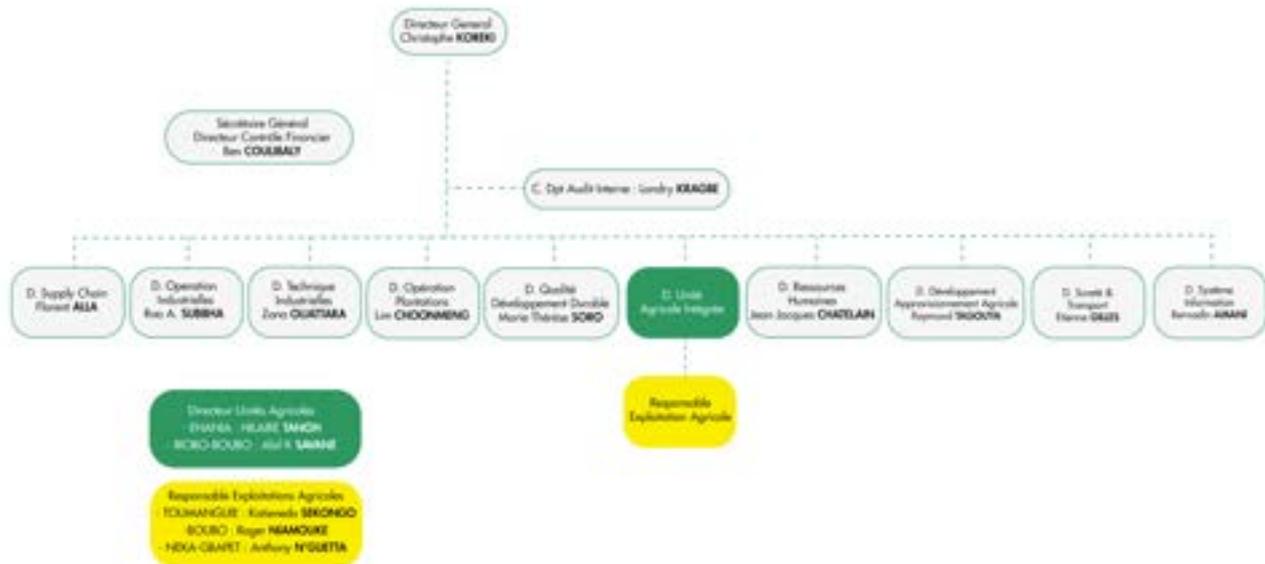
5.1.1. Gouvernance et stratégie RSE

a. Structure de gouvernance

La structure de la gouvernance de PALMCI se présente comme suit :



Composition du Conseil d'Administration de PALMCI



Comité de Direction de PALMCI

Dans le courant du dernier trimestre 2023 à la suite de la retraite de son Directeur des opérations industrielles, PALMCI a réorganisé son comité de Direction.



c. Suivi de notre performance RSE : Processus de rapport RSE

Le processus de reporting de E&S de PALMCI est initié par la Direction Qualité et Développement Durable et consolidé par la Direction Communication et Développement Durable (DirComDD) du Groupe SIFCA.

L'outil de reporting E&S géré par la DirComDD permet la collecte des données sur l'ensemble des sites. Ainsi, sur une base mensuelle, tous les contributeurs sont sollicités à renseigner toutes les données devant permettre le suivi de la performance RSE de PALMCI.

En 2023, l'outil a connu une mise à jour afin de renforcer l'homogénéité des informations collectées. Ces mises à jour pourraient conduire à des modifications des données 2022 au sein de ce rapport et/ou des incohérences dans les variations annuelles.

Il en est de même pour les procédures de reporting qui permettent à toutes les équipes impliquées dans le reporting E&S, de savoir comment collecter, mesurer et enregistrer les données E&S. Ces procédures contiennent des instructions de travail, des définitions et des consignes claires.

Une sélection des indicateurs de suivi de la performance RSE de PALMCI est audité par une tierce partie, en qualité vérificateur indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes du Groupe SIFCA.

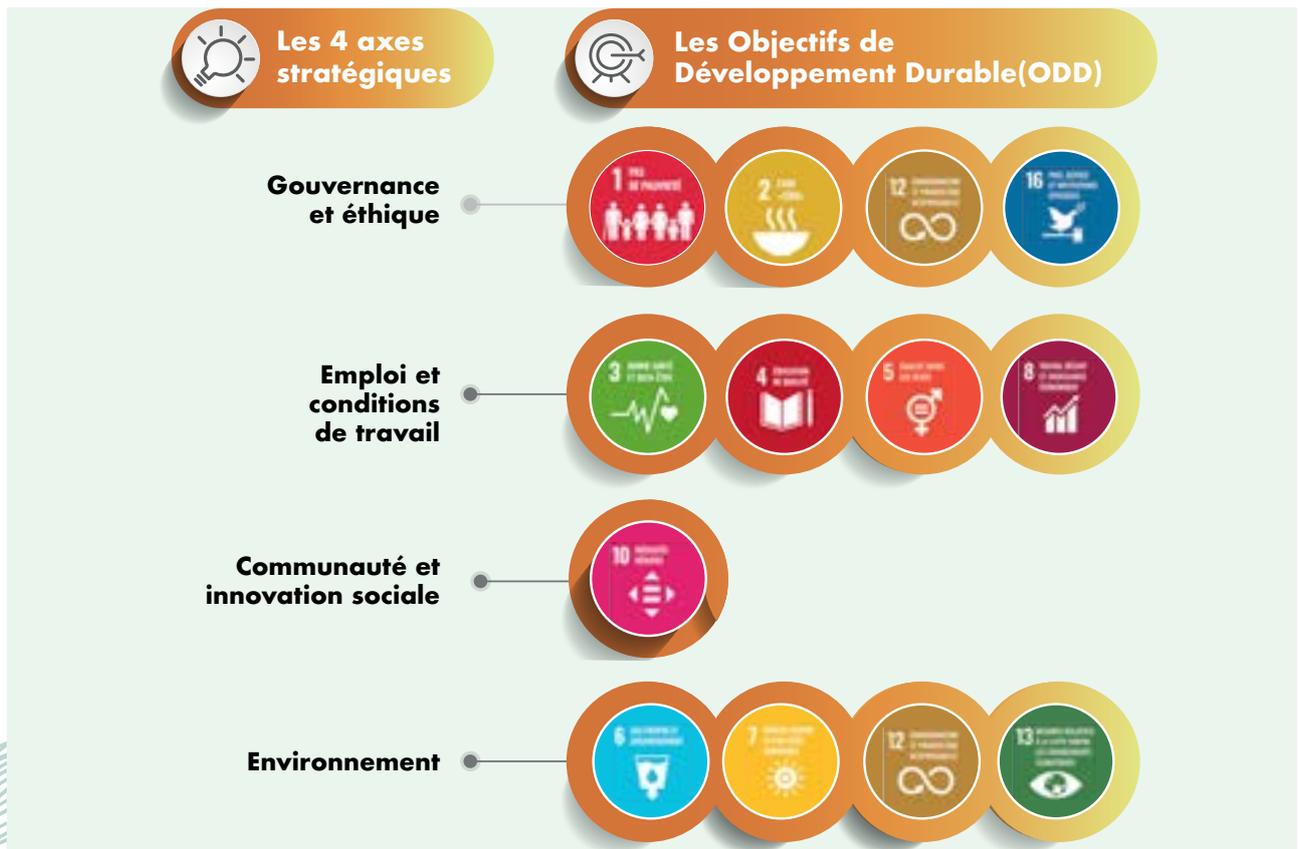
La performance RSE de l'année 2023 a été marquée par la certification de tous les sites de PALMCI aux trois référentiels QSE que sont l'ISO 9001 version 2015 pour la Qualité, l'ISO 45001 version 2018 pour la Santé et Sécurité au Travail et l'ISO 14001 version 2015 pour l'Environnement.

Ainsi, le processus de certification de son système de management intégré QSE entamé en 2020 sur les sites de l'Est (EHANIA et TOUMANGUIE), du Centre (IROBO et BOUBO) et du Siège s'est achevé en 2023 sur les sites du Bas Cavally. À fin 2023, tous les sites de PALMCI sont certifiés QSE par l'organisme certificateur AFAQ-AFNOR.

d. Engagement et performance RSE

A travers ses engagements RSE, PALMCI à l'instar du Groupe SFICA et des autres filiales ambitionne de contribuer à l'atteinte des 17 objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU.

A ce jour à travers ces enjeux pertinents dégagés PALMCI contribue à l'atteinte de 10 des 17 ODD.

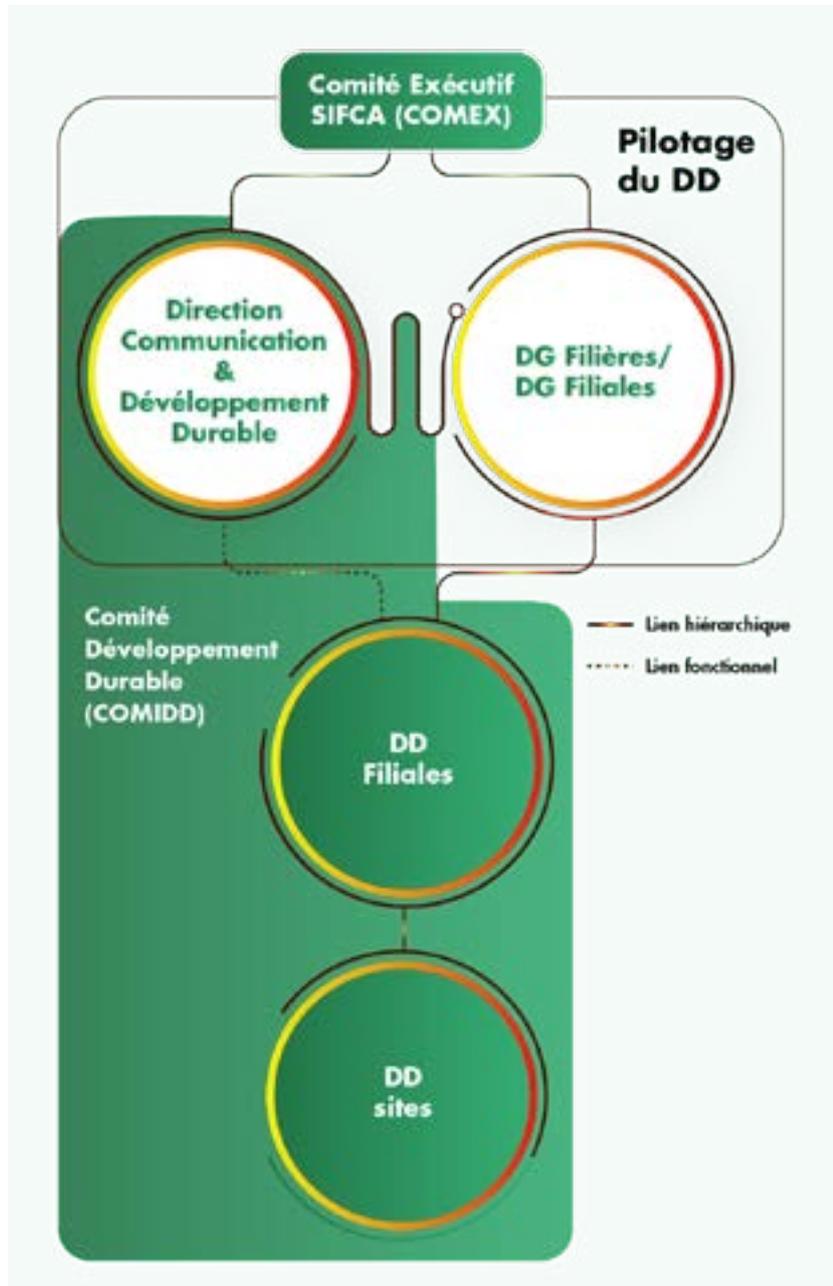


**GRI-102-32**

e.Pilotage RSE

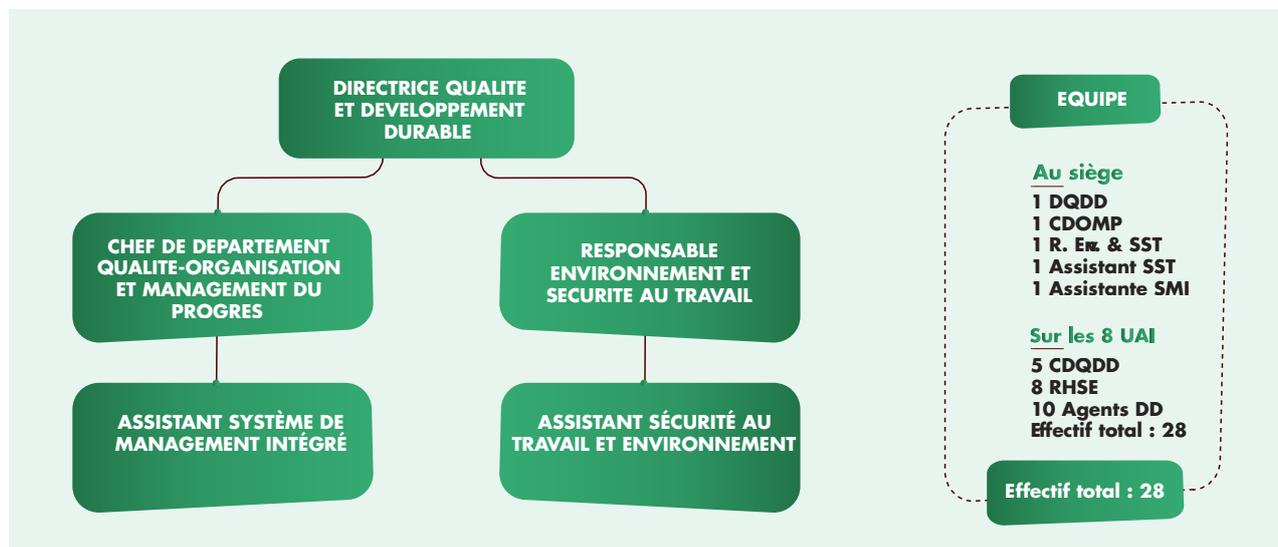
Le pilotage de la stratégie RSE à PALMCI est du ressort de la Direction Qualité et Développement durable qui est rattaché à la Direction Générale. Toutefois, elle est chapotée dans ces missions par la

Direction Communication et Développement Durable du Groupe SIFCA (DirComDD) qui détermine et pilote la stratégie RSE en accord le COMEX du Groupe SIFCA.



Au niveau de PALMCI, une Direction Qualité & Développement Durable directement rattachée à la Direction Générale est chargé de garantir et de piloter la mise en œuvre de la stratégie de durabilité définie par le Groupe SIFCA.

Elle est en lien fonctionnel avec la Direction Communication et Développement Durable du Groupe SIFCA.



**GRI 205-1 | GRI 205-2**

5.1.2. Ethique des affaires et achat responsable

L'éthique des affaires et les achats responsables sont des éléments importants de la politique (RSE) du Groupe SIFCA.

En ce qui concerne l'éthique des affaires, PALMCI à l'instar de SIFCA et des autres filiales du Groupe s'engage à respecter les normes éthiques les plus élevées dans toutes ses activités. Cet engagement comprend le respect des lois et réglementations en vigueur, la lutte contre la corruption et les pratiques commerciales déloyales, ainsi que la promotion d'un environnement de travail sûr et équitable pour tous ses employés.

En matière d'achats responsables, PALMCI s'efforce d'associer ses partenaires au partage de ces valeurs de responsabilité sociale et environnementale tout en garantissant les droits humains fondamentaux.

Le projet achats responsables, initié par le Groupe SIFCA et dénommé « projet KAIZEN » s'est achevé en 2023. Il avait pour but d'apporter une réponse aux enjeux matériels observés au sein des filiales et de contribuer à la promotion des pratiques d'achats plus responsables et durables. Il visait également le renforcement des performances économiques des filiales afin de leur permettre de répondre aux attentes de plus en plus croissantes des parties prenantes en matière de RSE.

Dans la conduite des affaires, PALMCI s'est doté d'un code de conduite ayant pour fondement les valeurs et principes de SIFCA que sont : Responsabilité-Ethique-Qualité ainsi que ses cinq valeurs propres que sont :

1. L'Esprit d'équipe
2. L'Honnêteté
3. La Volonté de réussir
4. La Discipline et
5. L'Ouverture d'esprit

Ce code d'éthique a pour objectifs de :

- Préserver la réputation d'intégrité, d'honnêteté, d'objectivité et d'impartialité du Groupe SIFCA
- Etablir des règles et principes à suivre pour tous les employés
- Prohiber toute forme de discrimination, de harcèlement et de violence envers qui que ce soit
- Définir les principes de base qui doivent être impérativement respectés par le Groupe et ses salariés.
- A ce code cinq engagements ont été déclinés à travers la charte Ethique qui sont
- Traiter les fournisseurs équitablement
- Respecter la confidentialité des

**GRI 102-16**

a. Valeurs, principes, règles de conduite

informations commerciales et techniques communiquées par les fournisseurs

- Appliquer la transparence et la traçabilité tout au long du processus achat
- Prévenir les conflits d'intérêt potentiel et la corruption
- Respecter la politique cadeau et invitation

Toutes les équipes s'efforcent au quotidien à les partager et à les faire vivre.

**Comité Ethique et politique de lutte contre la corruption**

Le Comité Ethique de PALMCI a pour mission d'évaluer le traitement des incidents éthiques et de s'assurer de l'application du code de bonne conduite ainsi que de l'évolution du dispositif de prévention et de détection de la corruption.

Ce Comité Ethique se réunit au minimum deux fois par an en réunions ordinaires pour examiner les activités et statuer sur les questions dont il a été saisi. Des réunions extraordinaires peuvent être convoquées, en cas de situations nécessitant une décision urgente du comité. Les procès-verbaux des réunions du Comité sont systématiquement transmis au Comité d'Ethique Groupe. Toute personne qui a connaissance d'un fait ou d'une situation irrégulière ou susceptible de constituer une infraction à la loi, au Code de conduite ou aux procédures du Groupe et de PALMCI, a l'obligation et le devoir d'en aviser dans les plus brefs délais le Comité Ethique au travers d'un de ses membres par email, appel téléphonique ou par courrier.

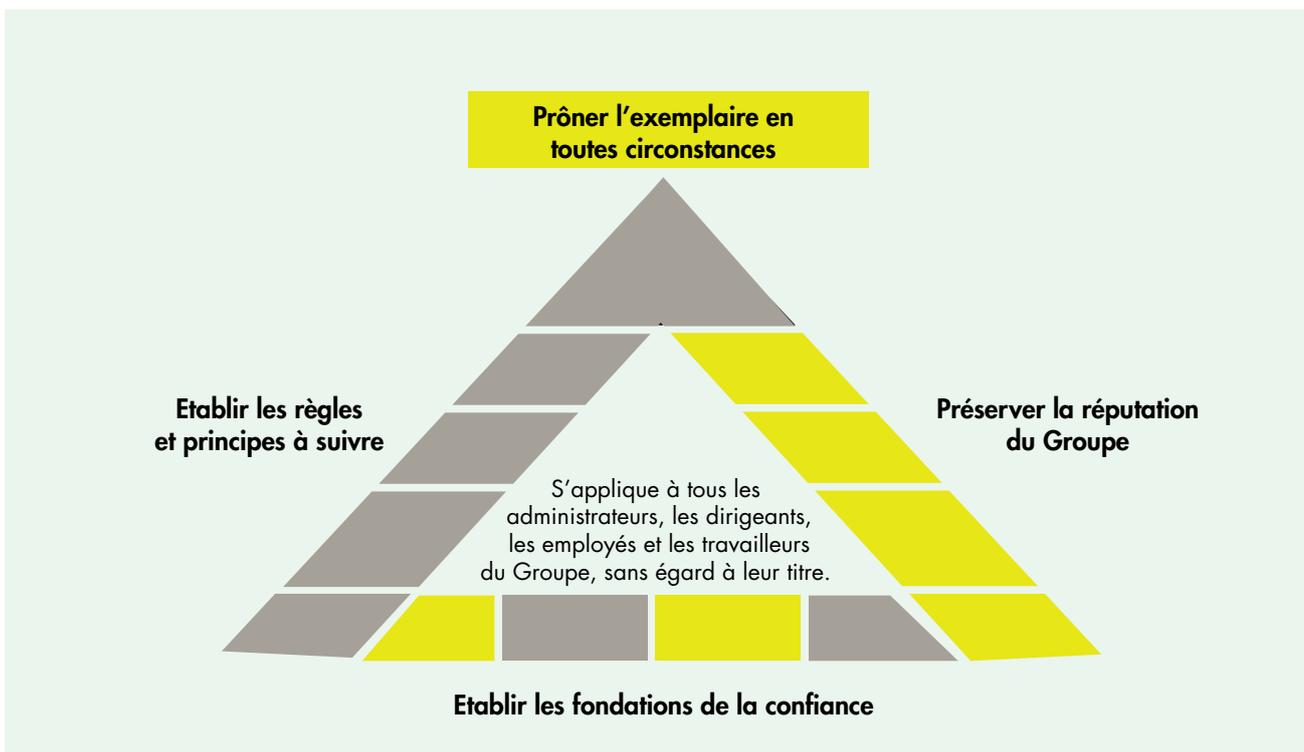
PALMCI s'engage à maintenir en place des procédures

adéquates pour assurer la confidentialité des informations reçues et l'anonymat de toute personne qui soumettrait au Comité Ethique, une plainte relative à un acte répréhensible.

Il est composé de :

- M. KOREKI Christophe, Directeur Général
- M. CHATELAIN Jean Jacques, Directeur des Ressources Humaines
- Mme SORO Marie Thérèse, Directrice Qualité et Développement Durable
- M. OPELY Modeste, Directeur Unité Agricole Intégrée EHANIA
- M. KRAGBE Landry Armel, Chef de Département Audit interne
- M. ANGORAN Ghislain, Chef de Département Juridique
- M. AMANI Claude Désiré, Assistant SAP Délégué du Personnel

b. Dispositif de prévention et de détection de la corruption





## LOGIGRAMME DE RÉCEPTION ET DE TRAITEMENT DES ALERTES



## 5.2 EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL



Le capital humain reste la clé du succès de PALMCI. À ce titre, le bien être des salariés et leurs conditions de travail sont un pilier important de sa politique de durabilité. PALMCI ne ménage aucun effort à fournir à ses salariés un environnement de travail à la fois sûr, agréable, convivial et moderne. PALMCI investit également dans le développement des capacités individuelles de chacun de ses employés afin de leur permettre de monter en compétence et évoluer dans leur plan de carrière.

À travers sa Politique Ressources Humaines qui s'articule autour de l'Axe Stratégique « Mobiliser les équipes autour d'une Organisation Optimisée et Responsabilisante », PALMCI s'est résolument engagé à être une Entreprise de Référence et Citoyenne dans tous ses domaines d'activités.

Cette Politique Ressources Humaines comporte quatre orientations à savoir :

- **La rémunération**

Garantir à tout le personnel une rémunération motivante, composée d'une rémunération fixe équitable et compétitive et d'une rémunération variable liées à la performance individuelle et /ou collective ;

- **L'emploi**

- Garantir à tout le personnel, sans distinction, un cadre formalisé de relation, soit au travers d'un Contrat de travail, soit d'une Lettre d'Embauche ;
- Interdire sur tous les sites, la présence de travailleurs non identifiés en tant qu'employé de PALMCI, à l'exception des travailleurs sous contrats de sous-traitants ;
- Interdire formellement l'embauche de mineur sur tous les sites ;
- Interdire sur tous nos sites toute forme de travail des enfants par des prestataires extérieurs ou sous-

**GRI 401 ; GRI 405**

### 5.2.1. Emploi

#### a. Egalité de traitement des travailleurs

L'employabilité chez PALMCI est basée sur la méritocratie, le maintien en poste et l'adoption de méthodes de travail innovantes. En tout temps, toutes les dispositions de l'orientation « Emploi » de la

traitants ;

- Favoriser l'égalité des chances entre les genres, au niveau des recrutements et de la gestion des carrières, quel qu'en soit le métier ;
- Favoriser la mobilité et la promotion interne, en vue de permettre l'accès aux postes supérieurs en priorité par le personnel le plus ancien ;

- **L'entreprise apprenante**

- Garantir le renforcement des capacités à l'ensemble du personnel par la formation professionnelle continue ;
- Promouvoir les apprentissages et la transmission des bonnes pratiques ;
- Favoriser le partage des savoirs-faire, des savoir-être et le transfert des compétences ;

- **Les conditions de travail**

- Garantir les conditions de sécurité individuelle et collective à l'ensemble du personnel ;
- Fournir à tout le personnel permanent travaillant sur nos sites, un logement respectant les normes et standards ou une indemnité de logement ;
- Garantir à tout le personnel permanent et à leur famille une couverture médicale et sociale, à tout le personnel occasionnel un accès aux soins de santé et une couverture sociale ;
- Assurer un cadre de vie agréable à tout le personnel dans le respect de l'hygiène et de l'environnement.

Pour assoir sa stratégie à cet effet, trois enjeux ont été identifiés et portent sur :

1. L'égalité de traitement des travailleurs ;
2. Les conditions de travail et
3. Le cadre de vie des salariés.

Politique Ressource Humaine sont mises en œuvre.

Au 31 décembre 2023, PALMCI comptabilise 7 642 salariés dont plus de 92% avec un contrat à durée indéterminée.

**GRI 401-1**

b. Répartition de l'effectif

Filiales	Désignation	Travailleurs permanents 2023	Travailleurs temporaires 2023	Travailleurs permanents 2022	Travailleurs temporaires 2022	Variation Travailleurs permanents
	Effectif PALMCI	7 642	11	7 574	18	1,26

L'effectif permanent (CDI, CDD) a connu une évolution de 1,26% par rapport à l'année 2022, soit une augmentation de 68 salariés.

Les contrats des collaborateurs sont établis en

conformité avec le cadre légal et réglementaire de la Côte d'Ivoire qu'il s'agisse d'un contrat de travail à durée indéterminée, ou d'un contrat de travail à durée déterminée.

**GRI 405-1**

c. Diversité des organes de gouvernance et des employés (répartition de l'effectif par catégorie et par sexe)

Désignation	Effectifs 2023	Répartition Effectif 2023 en %	Effectifs 2022	Répartition Effectif 2022 en %	Variation (%)
Hommes	6 624	0,87	6 621	0,87	0,05
Femmes	1 018	0,13	926	0,12	9,94

Cette répartition s'inscrit bien dans la Politique RH de PALMCI qui invite à favoriser l'égalité de chance entre les genres, au niveau des recrutements et de la gestion des carrières quel que soit le métier.

En comparaison à 2022, le pourcentage de femme salarié est en hausse de 1% (13% en 2023 contre 12% en 2022).

**GRI 405-1**

d. Diversité des organes de gouvernance et des employés (répartition de l'effectif par tranches d'âge)

Désignation	2023	Répartition 2023 en (%)	2022	Répartition 2022 en (%)	Variations (%)
Age ≤ 30 ans	1 120	15%	1 181	16%	-5,2%
30 < Age ≤ 50	5 476	72%	5 327	71%	2,8%
Age > 50 ans	1 046	14%	1 039	14%	0,7%
<b>Total</b>	<b>7 642</b>		<b>7 547</b>		<b>1,3%</b>

La population des salariés de PALMCI reste relativement jeune. Les salariés ayant un âge compris entre 30 et 50 constituent la plus grande catégorie soit 72% de l'effectif globale en 2023 contre 71% en 2022.

Comparativement à 2022, 1 % des jeunes de moins de 30 ans ont passé le cap de la trentaine rejoignant ainsi la tranche des séniors.

## GRI 401-1

## e. Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel

## Recrutement de nouveaux employés

Désignation	2023	Répartition (%)
Nombre d'embauche homme	639	77%
Nombre d'embauche femme	196	23%
Nombre Total d'embauche	835	

## Répartition des départs et rotation du personnel

Désignation	2023	2022	Variation (%)
Licenciements	16	53	-70%
Démissions	53	79	-33%
Total de départs, CDI et CDD (Licenciement, démissions, départ à la retraite et autres, décès inclus)	700	862	-19%
Taux de rotation (%)	9,05		

En 2023, au regard de la croissance des activités, des efforts importants de recrutement et de rétention des salariés ont été menés en parallèle. Ainsi, 835 nouveaux collaborateurs dont 196 femmes (23% des recrutements) ont intégré les équipes.

PALMCI a néanmoins enregistré 700 départs de collaborateurs, ce pour diverses raisons. Toutefois, le nombre total de départ est en baisse de 19 % comparativement à 2022.

La rotation du personnel en 2023 est de 9,05%.

## f. Politique de rémunération et Procédure de détermination de la rémunération

A travers l'orientation « Rémunération » de la Politique Ressources Humaine, PALMCI garantit à tout le personnel une rémunération motivante.

Sa position de leader sur le marché d'huile de palme brute est due à sa capacité d'attirer et de retenir les personnes les plus compétentes conformément à ses principes et à ses valeurs. Le système de rémunération de PALMCI est conçu pour reconnaître et récompenser les salariés pour leurs réalisations, leurs performances, ainsi que celle de l'entreprise.

La procédure de rémunération prévoit, entre autres, la définition du cadre de la rémunération annuelle totale et

la subdivision de la rémunération totale en rémunération fixe et rémunération variable. La rémunération variable est conçue pour lier une rémunération à la performance individuelle et la contribution à la réalisation des objectifs de l'entreprise et du Groupe.

Aussi dans le but d'offrir à tout son personnel une rémunération toujours attractive et motivante, PALMCI évalue chaque année l'adéquation entre les niveaux de rémunérations appliqués par poste et ceux offerts sur le marché national du travail. Ceci afin de rester au premier plan du marché de l'emploi local dans notre secteur d'activité et d'attirer les jeunes talents de tout

le pays.

Dans le même temps, l'orientation « Conditions de travail » de la Politique Ressources Humaine permet à PALMCI d'asseoir une politique d'avantages sociaux incitatifs et un soutien important aux salariés et leurs familles. Chaque salarié ainsi que sa famille proche bénéficient d'une couverture médicale et sociale entièrement pris en charge par l'employeur.

PALMCI accompagne également ses salariés qui le souhaitent à préparer leur retraite à travers une

cotisation de 5% à 7% de leur salaire dont les 2/3 sont supportés par l'employeur.

L'année 2023 a été marquée par une augmentation de 10% de la rémunération total des salariés et de 20% de celle des femmes et des employés comparativement à l'année précédente.

**GRI 405-2 | GRI 102-39**

g. Répartitions des rémunérations par genre et par catégorie (FCFA)

Désignation	2023	2022	Variation (%)
Rémunération Totale	20 396 649 450	18 551 526 918	10%
Rémunération Homme	18 188 821 363	16 707 442 761	9%
Rémunération Femme	2 207 828 087	1 844 084 157	20%
Rémunération Totale – OUVRIERS	5 862 533 870	5 109 803 593	15%
Rémunération Totale – EMPLOYES	6 697 328 396	5 604 125 379	20%
Rémunération Totale - AGENTS DE MAINTRISE	2 821 947 918	2 805 686 498	1%
Rémunération Totale – CADRES	5 014 839 266	5 031 911 448	0%

**GRI 401-1**

h. Organisation du temps de travail : Heures travaillées

L'organisation du travail est articulée autour de la gestion quotidienne des activités tant administratives, en plantation que dans les usines.

Le temps de travail est encadré localement par des lois et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire. Parfois, le

recours au télétravail est envisagé au niveau du siège pour tenir compte des contraintes de l'environnement. Toutefois, les règles à respecter par toutes et tous sont établies afin de faciliter la déconnexion des salariés.

Désignation	2023	2022	Variation (%)
Heures travaillées	18 036 450	17 592 150	2,5%

En lien avec l'augmentation des effectifs en 2023, le nombre d'heure travaillé est en hausse de 2,5%

comparativement à celui de 2022.

GRI 403-7

i. Répartition des jours d'absence par motif

Désignation	2023	2022	Variation (%)
Nombre de jours d'absence liés à la maladie (Hors paludisme)	nd	11 224	-
Nombre de jours d'absence liés au paludisme	3 184	2 733	17%
Jours d'absence non payés	8 000	10 122	-21%

5.2.2. Condition de travail

GRI 403

a. Santé & Sécurité au Travail

A travers l'orientation « Conditions de travail » de la Politique Ressources Humaine, PALMCI s'est résolument engagé depuis plus de dix ans à fournir à ses salariés et intervenants extérieurs un environnement de travail sûr et sain.

Cet engagement s'est accentué à partir de 2020, avec la mise en place d'un plan stratégique HSE (Hygiène Santé et sécurité et Environnement) visant à bâtir une solide culture sécurité. L'aboutissement de ce plan devant permettre à PALMCI de passer de la conformité à l'engagement en matière de sécurité à l'horizon 2025.

Ce plan est articulé autour des six axes ci-après :

1. Leadership et Culture
2. Gestion des risques
3. Monitoring, vérification et reporting
4. Système de Management HSE
5. Renforcement des capacités et compétence
6. Communication & promotion

Résultat des Accidents de Travail, Taux de Fréquence et de Gravité

Le déploiement de son plan stratégique HSE a permis à PALMCI, en 2023, d'atteindre des performances historiques en matière de Santé et Sécurité au travail qui sont :

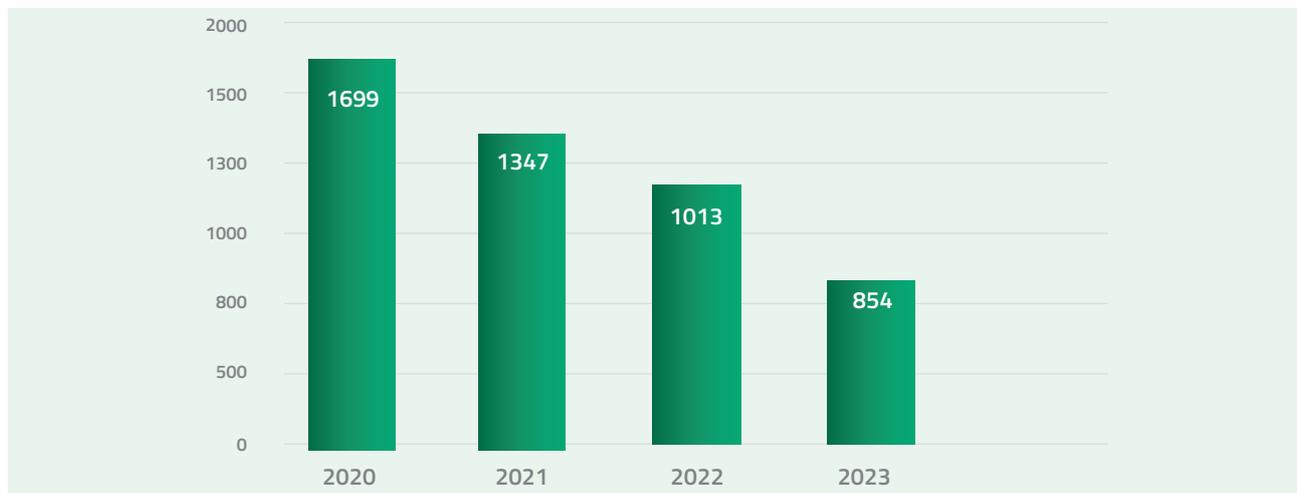
- Une année avec zéro accident mortel dans les opérations sur tous les sites ;
- Un taux de fréquence et un taux de gravité les plus bas jamais enregistré depuis 2014 ;
- Une réduction du nombre d'accidents de travail (AT) de 16% comparativement à 2022 et de 50% par rapport à celui de 2020 ;
- Une réduction du nombre d'accidents de travail avec arrêt de 20% par rapport à 2020 (12 contre 15 en 2022) et de 72% par rapport à celui de 2013 (12 contre 54 en 2013) ; en 2013) ;

	Objectif	Réalisé
Taux de Fréquence (TF)	1,23	0,67
Taux de Gravité (TG)	0,045	0,009

**GRI 403-2**

**Résultat des Accidents de Travail, Taux de Fréquence et de Gravité**

Désignation	2023	2022	Variation (%)
Accident du Travail	12	15	-0,2
Jours d'arrêt liés aux accidents	174	562	-69%
Heures totales travaillées	18 036 450	17 592 150	3%
Taux de fréquence des accidents	0,67	0,85	-21%
Taux de gravité des accidents	0,01	0,032	-69%



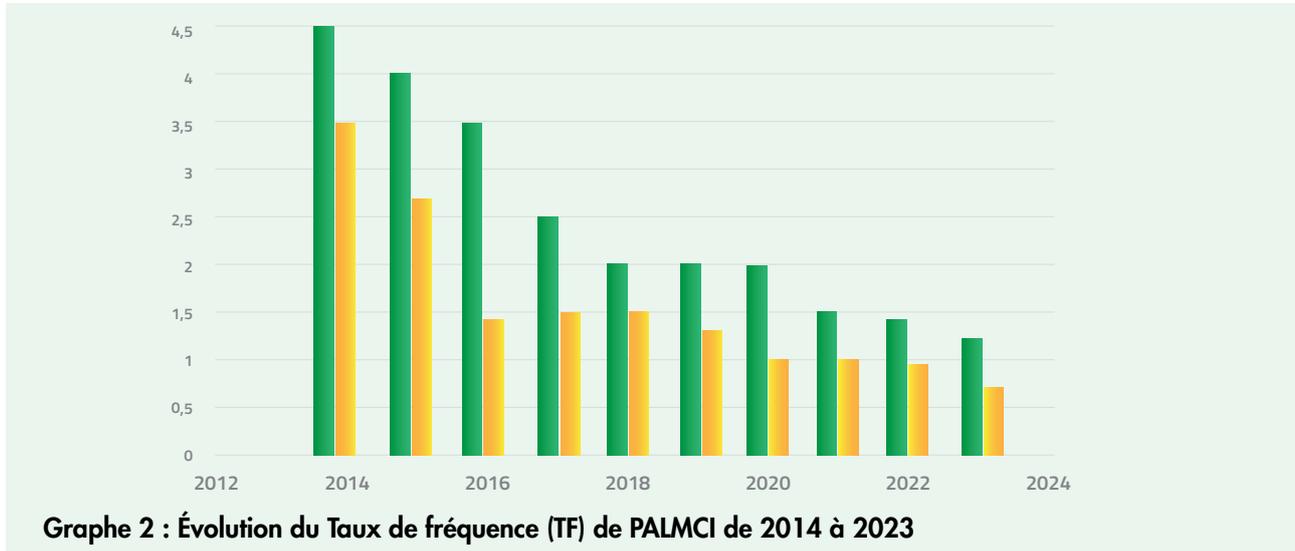
**Graphe 1 : Évolution comparée du nombre d'AT de 2020 à 2023**



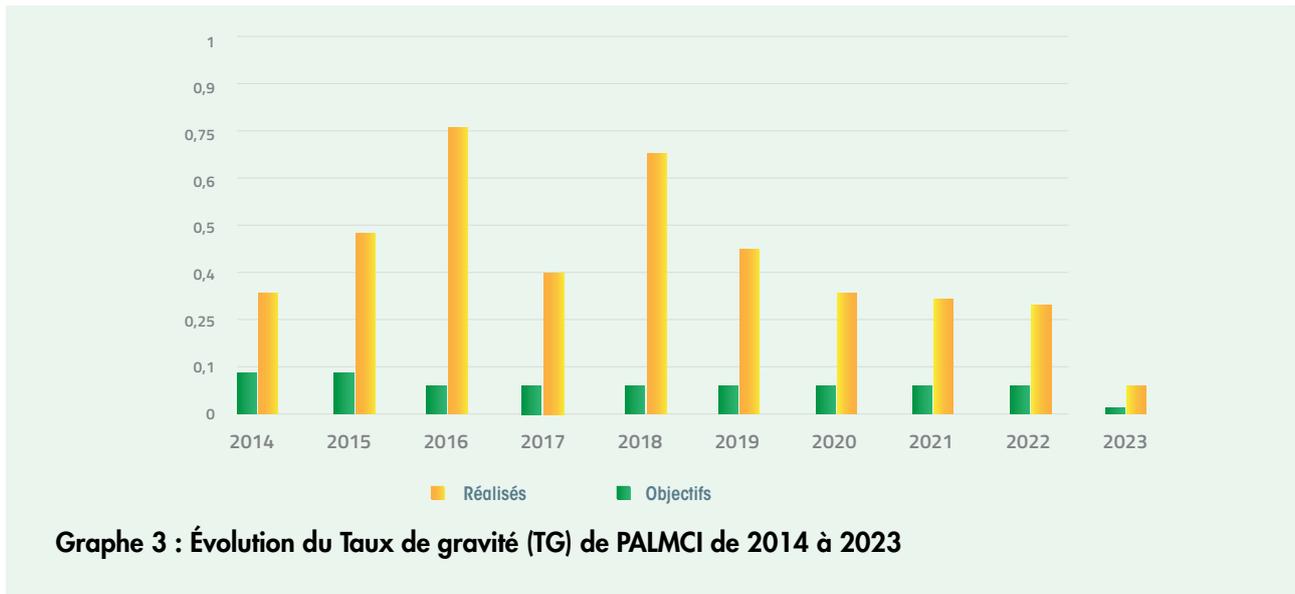
**GRI 404-2**

PALMCI a enregistré 159 accidents de travail en moins en 2023 comparativement à 2022, soit une baisse de 16%, 493 accidents de travail en moins

comparativement à 2021 et 854 AT en moins comparativement à 2020 soit une baisse de 50%.



**Graph 2 : Évolution du Taux de fréquence (TF) de PALMCI de 2014 à 2023**



**Graph 3 : Évolution du Taux de gravité (TG) de PALMCI de 2014 à 2023**

Au 31/12/2023, PALMCI a enregistré au total 854 accidents de travail (AT) dont 12 ayant occasionné plus d'un jour d'arrêt avec 174 jours perdus pour 18 036 450 heures travaillées.

**b. Les maladies professionnelles**

La notion de maladie professionnelle est la conséquence d'une maladie contractée par un travailleur exposé de façon habituelle à l'action de certains agents nocifs dans l'exécution de son travail.

En Côte d'Ivoire, la liste des maladies professionnelles reconnues par l'organisme de la sécurité sociale qui

est la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) est définie dans le Décret N° 2013-554 du 05 août 2013 portant établissement de la Liste des Maladies professionnelles Indemnifiables.

A ce jour, nous n'avons connaissance d'aucune maladie professionnelle enregistrée et reconnue par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS).

Les salariés à risques de maladies professionnelles, telles que ceux exposés à des produits chimiques dangereux, aux troubles musculosquelettiques, etc. sont identifiés au travers de la cartographie des risques établies et des diverses inspections des postes de travail réalisées. Une surveillance de ces postes est assurée par les différents médecins du travail dont disposent PALMCI sur toutes ses Unités Agricoles Intégrées.

**GRI 403-4**

c. Accords formalisés avec les syndicats en matière de santé et de sécurité au travail

Conformément à ses principes et valeurs PALMCI se conforme entièrement aux exigences et aux recommandations de l'Organisation Internationale du Travail sur la Santé et la Sécurité au Travail ainsi qu'aux lois et règlements nationaux du code du travail en matière de Santé et Sécurité au Travail.

Ainsi, suivant les dispositions prévues par le code du travail et les conventions collectives interprofessionnelles au niveau national tous les sites de PALMCI sont dotés des dispositions suivantes :

- Existence d'un Comité Santé Sécurité au Travail (CSST) présidé par le Directeur

- d'Unité Agricole-Intégrée (DUAL)
- Participation des représentants des travailleurs aux inspections, audits et investigations des accidents relatifs à la santé et à la sécurité
- Réalisation périodique d'inspections HSE et d'inspection au poste de travail.

Au cours de la période de reporting, PALMCI n'a pas signé de nouveaux accords avec les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail.

**GRI 404**

d. Formation et développement des compétences

L'orientation « Entreprise Apprenante » de la Politique Ressources Humaines de PALMCI prend tout son sens à travers l'implication de la Direction Générale dans le développement des compétences de tous les collaborateurs à tous les niveaux.

La recherche continue de formation adaptée aux besoins des travailleurs permet à PALMCI de répondre aux attentes des parties prenantes et de maintenir un niveau de performance et de compétitivité élevé.

En 2023, environ 30% des travailleurs ont bénéficié d'au moins une formation. Ce chiffre est sensiblement égal aux années précédentes. En moyenne, chaque collaborateur a reçu plus de 6 heures de formation.

En plus des formations prévues par la Direction des Ressources Humaines, les besoins de formation personnelle et individuelle sont recensés chaque année en période d'évaluation professionnelle. Tenant compte des orientations stratégiques annuelles, des ressources internes disponibles et des lois et règlements en vigueur, les ressources humaines adaptent les besoins en formation déclinés dans le plan de formation annuel

des travailleurs.

PALMCI s'efforce au quotidien d'être également un centre d'incubation et d'apprentissage pour les jeunes générations. A travers son partenariat avec le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, PALMCI offre aux jeunes une seconde chance à travers des formations et la possibilité d'insertion dans le milieu professionnel. Ce programme est déroulé dans le cadre du projet de « l'école de la deuxième chance (E2C) ».

## GRI 404-1

## Résultat du nombre moyen d'heures de formation par an par employé

Désignation	2023	2022	Variation (%)
Nombre total heures de formation	51 744	40 246	28,6%
Nombre de salariés formés	2 256	2 160	4,4%
Nombre de salariés femmes formées	179	120	49,2%
Nombre total d'heures de formation dispensées aux femmes	3 944	2 379	65,8%
Effectifs PALMCI	7 642	7 547	1,3%
Nombre d'heures de formation / an / salariés	6,77	5,34	26,8%

En 2023, 2 256 salariés ont été formés contre 2 160 en 2022 soit une hausse 9% des travailleurs formés. Au nombre des salariés femmes formées, nous notons une hausse de 49,2% comparativement à l'année 2022 ce qui dénote de la volonté de PALMCI à développer les

compétences et le leadership féminin. Le volume moyen d'heures de formation dispensé aux travailleurs femmes durant l'année 2023 est d'environ 22 heures (contre 20 heures en 2022).

## GRI 407 | GRI 102-41

## e.Liberté syndicale et négociation collective

PALMCI se conforme aux dispositions tant nationales qu'internationales en matière de liberté syndicale. Ainsi, PALMCI entretient un dialogue social avec les représentants syndicaux des salariés, favorise des cadres de rencontres régulières et la recherche d'accords négociés en tout temps. Cela dans le but d'améliorer les conditions de travail de ses salariés et anticiper toute crise susceptible d'affecter les performances attendues.

A ce titre, des rencontres avec les délégués du personnel

se font généralement en deux étapes. Dans un premier temps au niveau des UAIs, où les rencontres entre les délégués du personnel et la direction de l'UAI se font chaque mois, puis au niveau du siège où les rencontres se font trimestriellement ou semestriellement. Le tableau ci-après présente le nombre de réunion organisée durant l'année 2023.

Instances Syndicales	Nombre de rencontres	Dates
SAPCI	89	Janvier : 07, 25, 26 & 31
UNIH-PALMCI		Février : 01, 04, 07, 09 & 16
SYNAT-PALMCI		Mars : 01, 07, 09, 15, 18 & 30
FS PALMCI		Avril : 11, 13, 20, 22, 26 & 29
SYN-TRA-PAL		Mai : 11, 19, 20, 23 & 26
UNAT-PALMCI		Juin : 11, 19, 20, 23 & 26
		Juillet : 28/07
		Août : 05, 10, 12, 16 & 23
		Septembre : 09, 14, 21, 27 & 30
		Octobre : 09, 12, 18, 19, 24, 27 & 28
		Novembre : 03, 04, 09, 10, 11, 20, 24 & 26
		Décembre : 09, 14, 29 & 30

f. Cadre de vie des salariés

Projets réalisés en 2022	Nombres
Logement Construit	44
Logement Réhabilité	44
Bloc sanitaire publique construit/Rénové	84
WC sec réhabilité	163
Château d'eau construit/réhabilité	15
Forages construit/réhabilité	11

	Coût (FCFA)
Budget annuel infrastructures sociales prévu	3 700 000 000
Budget annuel infrastructures sociales réalisé	4 844 218 431





## 5.3 COMMUNAUTÉ ET INNOVATION SOCIÉTALE



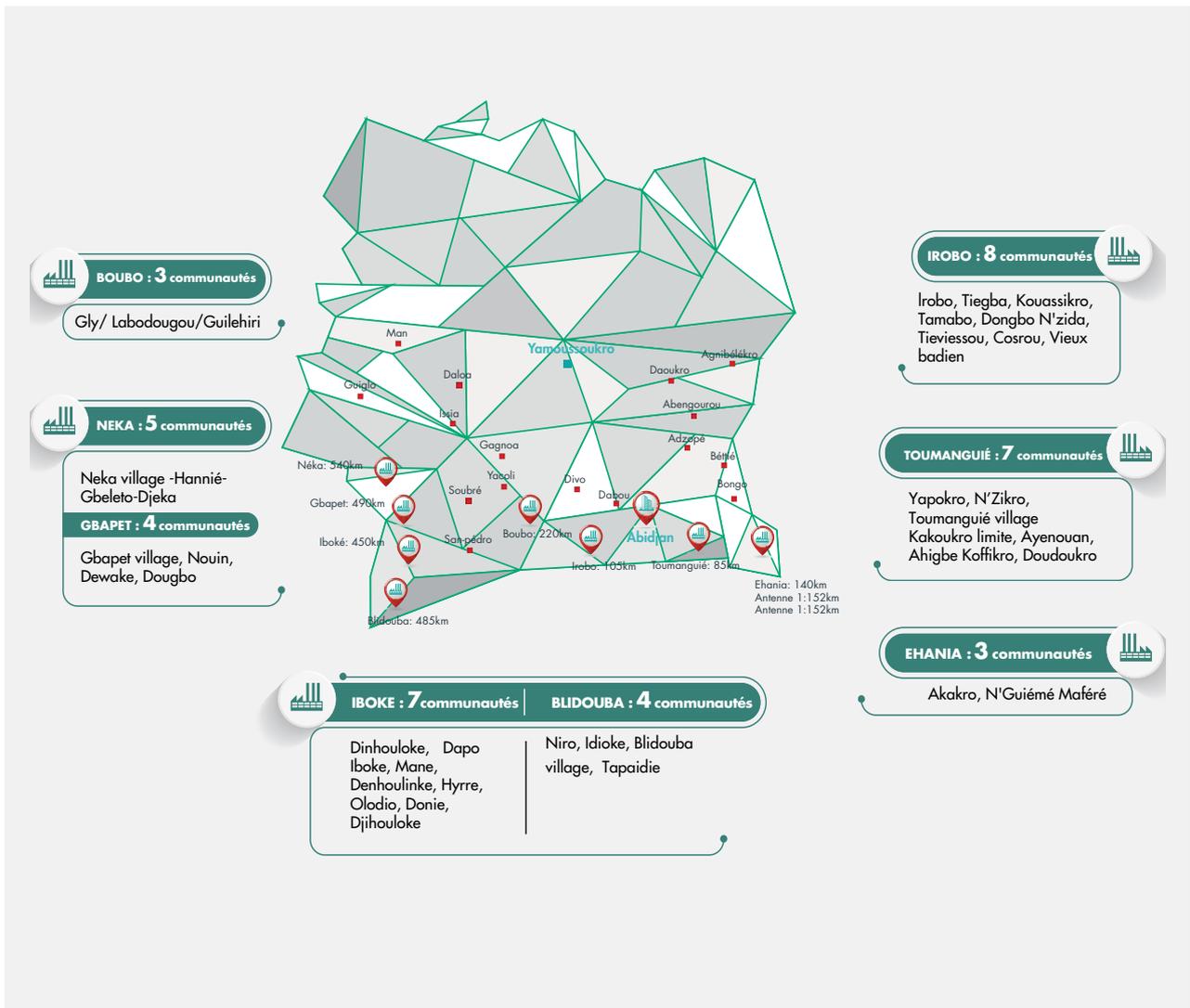
PALMCI œuvre à construire une relation de confiance avec toutes ses parties prenantes. Cela passe par le respect des engagements et le renforcement de la collaboration avec chacun des acteurs clés.

Ainsi, au titre de cet axe stratégique de sa Politique de Durabilité, un enjeu prioritaire a été dégagé à savoir l'inclusion sociale et le développement des communautés.

PALMCI travaille à bâtir des relations saines empreintes d'intégrité et de respect, en maintenant un dialogue ouvert avec les communautés environnantes. Pour ce faire, un cadre d'échange structuré dénommé Cadre Permanent de Dialogue (CPD) a été mis en place sur chacun de ses sites depuis plusieurs années. Les CPD, au nombre de 29 fonctionnels, sont composés de

membres de l'encadrement de PALMCI et des forces vives des communautés constitutives. En 2023, ces instances de dialogue ont permis le renforcement des relations et de la bonne cohésion sociale avec les 41 communautés environnantes.

En plus des CDP, PALMCI a également développé avec l'appui des communautés locales, des comités de vigilance (CV) pour la lutte contre les pires formes de travail des enfants. Ces sous-comités des CPD sont au nombre de 41.



### 5.3.1. Inclusion sociale et développement communautaire

Au fil des années PALMCI a construit une relation de confiance avec ses communautés locales à travers ces comités. Les CPD ont contribué au développement socio-économique des communautés locales et renforcer les relations et la bonne cohésion sociale entre PALMCI et ces communautés.

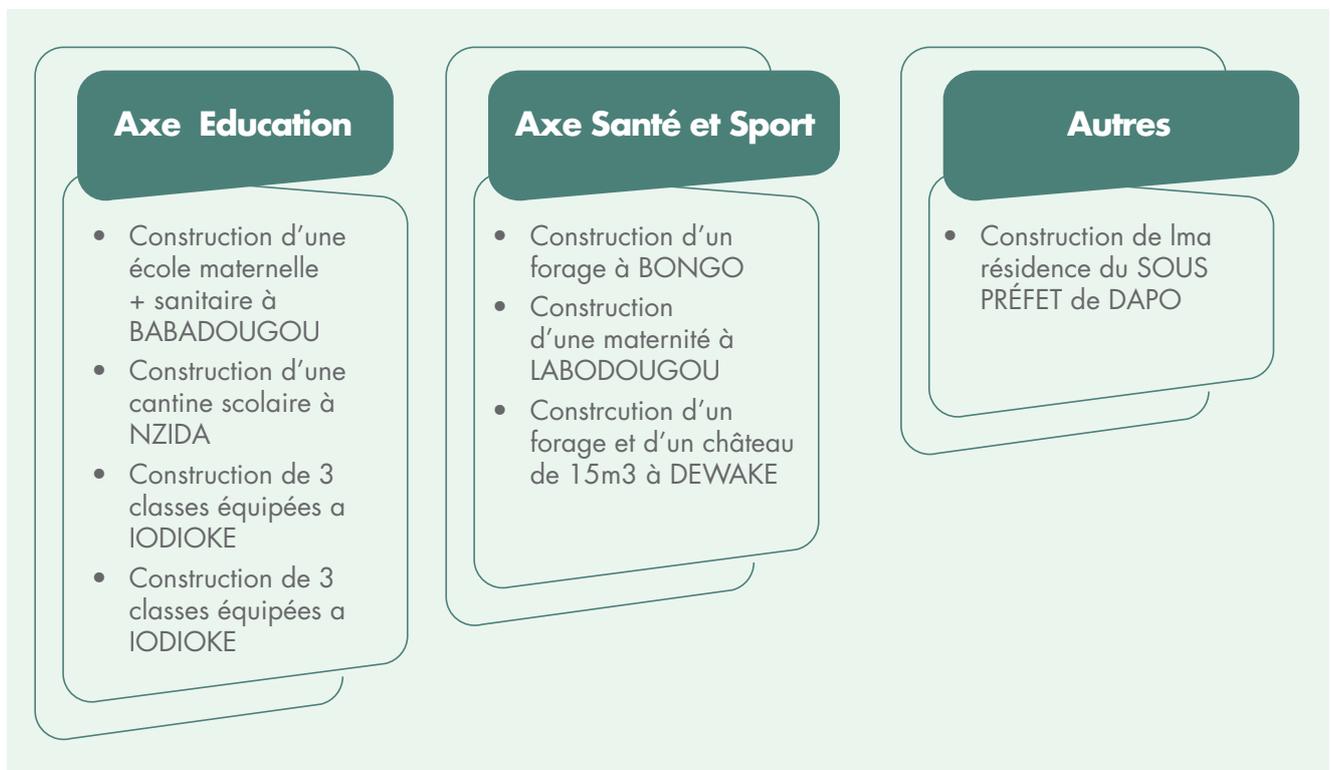
Les actions des CV consistent essentiellement en des séances de communication et de sensibilisation à l'endroit des communautés mais aussi à réaliser des visites inopinées en plantations villageoises.

Lors des séances de sensibilisation les thématiques abordées portent sur :

- Les travaux dangereux et leurs conséquences sur les enfants
- Les droits et devoirs des enfants
- Le port de charges lourdes par les enfants
- Les dangers et les risques des pires formes de travail des enfants
- Les travaux autorisés et les travaux interdits aux enfants.

Pour le développement communautaire de nombreux projets sociaux ont été réalisés.

Ci-après, les projets réalisés en collaboration avec les communautés en 2023



#### GRI 203-1

#### Résultat des investissements dans les infrastructures communautaires et mécénat

En 2023, c'est 336 433 280 FCFA qui ont été investis dans les projets à l'endroit des communautés soit environ le double des montants investis en 2022.

Désignation	2023	2022	Variation (%)
Nombre de projets	8	9	-11,1%
Dépenses	336 433 280	168 860 000	99,2%

En 2023, PALMCI a également contribué à l'éducation de plus de 14 905 élèves du préscolaire et du primaire au sein de ses 54 écoles primaires et 22 écoles préscolaires réparties sur tous ses sites.

Les dix (10) centres de santé ont accueilli en 2023 environ 109 745 consultations dont 32 199 soit 29%, réalisées au bénéfice des communautés riveraines. Environ 5 % en plus que l'année 2022.

PALMCI a aussi enregistré 1 525 naissances dont 1 161 provenant des femmes des communautés environnantes dans ses 12 maternités soit 76% des naissances.

L'accès à toutes les infrastructures tant éducatives que sanitaires est gratuit pour toutes les communautés. Ci-

après les données relatives aux écoles et aux Centres Médico-Sociaux de PALMCI.

Désignation	2023	2022
Nombre d'écoles préscolaires	22	22
Nombre d'écoles primaires	54	54
Nombre d'enseignants	349	348
Nombre d'élèves	14 905	15 391
Nombre de Consultations	109 745	101 159
Nombre d'accouchements	1 525	1 437
Nombre de Centres Médico-Social (CMS)	10	10
Nombre de Médecins	7	7
Nombre d'infirmeries et Personnel soignant	157	141





### 5.3.2. Achats matière première et fournisseurs

Pour le bon fonctionnement de ses usines PALMCI s'approvisionne auprès de ses partenaires que sont les planteurs privés et les intermédiaires d'achats.

Afin de sécuriser et garantir cet approvisionnement, PALMCI met en œuvre des stratégies et programmes de fidélisation de ses partenaires tout au long de l'année. Les actions déployées sont entre autres :

- La mise à disposition à prix coutant d'intrants et d'outillages agricoles
- La fourniture de plants de qualité
- L'assistance et l'encadrement technique
- L'appui à la collecte
- D'autres services : plan épargne planteur, bonus qualité
- La valorisation et célébration des meilleurs partenaires au travers de sa traditionnelle cérémonie dénommée « Les Journées du Planteur PALMCI » ...

Les « Journées du Planteur PALMCI » ou « AS » de la palme ont pour but de créer un cadre de communion, d'échanges, de reconnaissance et de valorisation des partenaires privés qui œuvrent chaque jour à

l'approvisionnement en qualité et en quantité des usines de PALMCI.

A travers ces journées, PALMCI sensibilise également les planteurs privés sur les questions de bonnes pratiques environnementales et sociales (lutte contre le travail des enfants, préservation de la biodiversité, respect des règles de santé et sécurité...).

Cet événement est aussi pour PALMCI une occasion unique de se rapprocher de plus 100 000 planteurs de palmier à huile.

En 2023, c'est la ville de San-Pedro qui a abrité ces festivités les 11 et 12 août sous le thème « Les enjeux de l'agroforesterie pour la souveraineté alimentaire en Côte d'Ivoire ».

L'AS de la Palme 2023, M. Jean-Paul KLA primé meilleur planteur de PALMCI est reparti avec un tracteur. De nombreux prix et lots ont été remis en reconnaissance de la bonne collaboration des différents acteurs et de leur contribution à la souveraineté alimentaire.

a. Enjeux sociaux et environnementaux dans la politique d'achat

PALMCI adhère entièrement aux engagements et exigences mis en évidence dans la politique d'achat responsable du Groupe SIFCA, à savoir :

- Traiter les fournisseurs équitablement
- Respecter la confidentialité des informations commerciales et techniques communiquées par un fournisseur
- Appliquer la transparence et la traçabilité tout au long du processus d'achat
- Prévenir les conflits potentiels d'intérêt et la corruption
- Respecter la politique cadeau et invitation
- Raisonner en coût et impact globaux
- Mettre en place une démarche d'achat responsable progressive.

b. Responsabilités sociale et environnementale dans les relations avec les fournisseurs de matière première

Dans le déploiement de la stratégie d'appui à ses partenaires privés, les agents d'encadrement de PALMCI sensibilisent régulièrement ces derniers sur ses politiques et chartes de durabilité.

Lors de ces sensibilisations, les problématiques relatives aux bonnes pratiques couvrent la récolte des régimes de palme, l'interdiction du travail des enfants, la protection de l'environnement et de la biodiversité, la santé, la sécurité et les conditions de travail de leurs travailleurs.

Les agents d'encadrement agricoles rendent régulièrement visite aux planteurs privés pour leur apporter l'appui nécessaire à l'obtention de meilleur rendement, tout en appliquant des pratiques culturelles durables et responsables.

**GRI 204-1**

**Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux de matières première**

Désignation	2023	2022	Variation (%)
Nombre de planteurs	5785	5 500	5%
Superficie encadrés (Ha)	172905	165 625	4%
Production en (T)	826 260	817 176	1%
Dépense pour achat de matière première (KFCFA)	79 404 892	84 753 656	-6%



# 5.4 ENVIRONNEMENT



Conscient des responsabilités que lui confèrent ses activités, mais aussi de sa capacité à contribuer positivement à la préservation de l’environnement, PALMCI s’est engagé, d’ici à l’horizon 2025, à mettre en œuvre des actions visant à réduire significativement ses impacts directs sur l’environnement.

Pour se faire, PALMCI a identifié dans le quatrième axe de sa Politique de Durabilité, trois enjeux prioritaires sur lesquels il entend travailler. Ce sont :

- **La gestion et le traitement de l’eau**

### 5.4.1. Gestion et traitement de l’eau

#### a. Gestion de l’eau

La gestion de l’eau revêt une importance cruciale pour la pérennité des activités de PALMCI. Les enjeux matériels de cette gestion comprennent notamment :

- **L’utilisation efficiente des eaux pour le process**
- **La gestion des eaux usées issues de ses huileries**
- **La préservation des ressources en eau locales dans un contexte de changement climatique.**

climatique.

A PALMCI, la consommation de l’eau est maîtrisée au sein des différentes activités (plantation et usines) grâce au suivi des indicateurs de production, à l’ensemble des technologies utilisées et aux procédures mises en place dans le cadre des démarches de certifications.

- **Le changement climatique et la déforestation**
- **La gestion des déchets**

Il faut également noter que la prise en compte de ces enjeux environnementaux repose sur l’identification et la maîtrise des risques environnementaux selon les principes de l’analyse de matérialité.

Toutefois, la maîtrise des différents aspect environnementaux significatifs et de leurs impacts associés obéissent aux exigences de la norme ISO 14001 v 2015.

Afin de garantir à ses salariés une eau potable à la consommation, PALMCI poursuit son programme de réhabilitation des infrastructures d’adduction d’eau entamée en 2021. Après la mise à niveau des installations de ses sites L’Est et du Centre, en 2023, ce fut le tour de ses sites du Bas Cavally (IBOKE, BLIDOUBA, GBAPET et NEKA). Avec un niveau d’avancement global des travaux estimé à 91% à fin 2023, ce projet sera complètement achevé en 2024.

La surveillance de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine est effectuée par des laboratoires agréés.

En vue de maîtriser l’impact de ces activités sur la ressource en eau, PALMCI assure également la surveillance des eaux de surface présentes sur son domaine au travers d’analyses régulières.

### GRI 303-1

#### Prélèvement d’eau par source

Désignation	2023	2022	Variation (%)
Eau de forage (m3)	1 764 651	3 660 173	-52%
Eau de surface (m3)	878 546	1 028 244	-15%

b. Traitement de l'eau

Sur le volet du traitement de ses effluents liquides, PALMCI continue également la mise en place de son projet de traitement par lagunage sur tous ses sites. Déjà opérationnels sur les sites de GBAPET,

EHANIA, TOUMANGUIE et IROBO, les travaux pour la mise en service sur les autres sites ont débuté et seront tous achevés dans le courant de l'année 2024.

Sur le volet du traitement de ses effluents liquides, PALMCI continue également la mise en place de son projet de traitement par lagunage sur tous ses sites. Déjà opérationnels sur les sites de GBAPET,

EHANIA, TOUMANGUIE et IROBO, les travaux pour la mise en service sur les autres sites ont débuté et seront tous achevés dans le courant de l'année 2024.

	2023					2022				
	Ph	MES (mg/L)	DCO (mg/L)	DBO (mg/L)	DCO / DBO5 =< 4	Ph	MES (mg/L)	DCO (mg/L)	DBO (mg/L)	DCO / DBO5 =< 4
Valeur limite	5,5-9,5	150,00	500	150,00		5.5 - 9,5	150,00	500,00	150	
Huilerie Centre	8,53	212,50	691	375,00	1,84	6,38	3795,00	23500,00	6750	3,48
Antenne 1	4,73	4440,00	23100	9500,00	2,43	4,865	4500,00	29900,00	8800	3,40
Antenne 2	4,95	6790,00	43000	16700,00	2,57	4,84	6800,00	41400,00	11000	3,76
Toumanguié	8,65	315,00	1270	725,00	1,75	4,905	4200,00	30800,00	10500	2,93
Irobo	5,21	3440,00	25030	10450,00	2,40	4,785	5450,00	33250,00	10000	3,33
Boubo	5,08	7330,00	58200	23000,00	2,53	5,175	6900,00	43850,00	16800	2,61
Iboké	4,78	5455,00	44950	17500,00	2,57	5,12	6700,00	88800,00	25000	3,55
Blidouba	4,78	7090,00	55750	22000,00	2,53	4,73	10600,00	74100,00	21500	3,45
Néka	3,63	8800,00	76200	30700,00	2,48	8,25	84,00	7750,00	4350	1,78
Gbapet	7,86	459,00	3200	1700,00	1,88	4,225	10300,00	65100,00	18750	3,47



Conformément à l'arrêté N°01164 /MINEEF/ CIAPOL/ SIIC du 4/11/08, portant réglementation des rejets et émissions des installations et émissions des installations classées pour la protection de l'environnement, les paramètres mesurés sont non conformes au titre des analyses 2023 pour PALMCI.

Toutefois, comparativement aux valeurs de 2022 tous

les sites disposant de bassins de lagunage ont des valeurs attendues pour l'irrigation en plantation, ce qui représente la seconde étape du projet de création des bassins de lagunage.

## 5.4.2. Lutte contre le changement climatique et la déforestation

Le réchauffement climatique constitue un risque pour les activités de PALMCI. Il est donc essentiel de minimiser les émissions de gaz à effet de serre issus de ses activités pour atténuer le changement climatique et ses risques.

A travers le Groupe SIFCA, PALMCI a pris l'engagement d'adopter des mesures d'adaptation et d'atténuation au changement climatique sur l'ensemble de ses opérations.

### a. Lutte contre le changement climatique

Le défi de lutte contre le changement climatique est à la fois une source d'opportunités et de projets fédérateurs. Il permet à PALMCI de poursuivre son développement sur un modèle de sobriété énergétique et de réduction de nos émissions de GES (scope 1 et 2).

Chaque année, les données clés liées au changement climatique (consommations totales d'énergie, émissions directes et émissions indirectes de CO<sub>2</sub>) font l'objet

de vérification raisonnable dans le cadre des audits externes des données E&S.

Les tableaux ci-après présentent les quantités d'émission CO<sub>2</sub> des différents scopes de PALMCI en 2023. d'énergie, émissions directes et émissions indirectes de CO<sub>2</sub>) font l'objet de vérification raisonnable dans le cadre des audits externes des données E&S.

Les tableaux ci-après présentent les quantités d'émission CO<sub>2</sub> des différents scopes de PALMCI en 2023.

SCOPE 1: Emission Directe	2023	2022	Variation (%)
Essence pour véhicule	609,27	673,40	-10%
Diesel pour véhicule	7601,13	7610,20	0%
Essence pour Générateur	17,14	21,95	-22%
Diesel pour Générateur	3498,04	3946,91	-11%
Gaz Naturel Liquéfié	0,00	0,00	
Gaz Naturel (Butane, oxy-gène et acétylène)	111,05	111,27	0%
<b>Total Emissions Directes</b>	<b>11 836,63</b>	<b>14 385,73</b>	

SCOPE 2: Emission Indirecte	2023	2022	Variation (%)
Total Emissions Indirectes	4357,89	8648,83	-50%

TOTAL Emission Directe & Indirecte	2023	2022	Variation (%)
Total des émissions Scope 1 + Scope 2	16194,52	23034,56	-30%
Intensité des émissions de GES	0,05	0,07	

L'intensité d'émission des GES pour l'année 2023 s'élève à 0.05 Teq CO2.

### b. Pollutions atmosphériques

Tout comme pour les rejets liquides, les effluents gazeux de PALMCI font l'objet de suivi semestriel. Le respect des valeurs limites de rejets atmosphériques est primordial pour la maîtrise de l'impact de ses émissions de gaz issus des cheminées des chaudières.

Les émissions importantes telles que les oxydes d'azote (NOx), Le sulfure d'hydrogène (H2S) les oxydes de soufre (SOx), le dioxyde de carbone (CO2) et matières particulaires (poussière) font l'objet d'une attention particulière.

	T°C	O2 %	CO2 %	CO mg/m3	NO mg/m3	Nox mg/m3	SO2 mg/m3
USINES	5,5-9,5	150,00	500	150,00		5.5 - 9,5	150,00
Huilerie Centre	8,53	212,50	691	375,00	1,84	6,38	3795,00
Antenne 1	4,73	4440,00	23100	9500,00	2,43	4,865	4500,00
Antenne 2	4,95	6790,00	43000	16700,00	2,57	4,84	6800,00
Touman-guié	8,65	315,00	1270	725,00	1,75	4,905	4200,00
Irobo	5,21	3440,00	25030	10450,00	2,40	4,785	5450,00
Boubo	5,08	7330,00	58200	23000,00	2,53	5,175	6900,00
Iboké	4,78	5455,00	44950	17500,00	2,57	5,12	6700,00
Blidouba	4,78	7090,00	55750	22000,00	2,53	4,73	10600,00
Néka	3,63	8800,00	76200	30700,00	2,48	8,25	84,00
Gbapet	7,86	459,00	3200	1700,00	1,88	4,225	10300,00
* VLE				400		400	500

Certaines usines présentent des valeurs limites de rejets non conformes au regard de la réglementation.

Toutefois, des mesures sont prises pour l'amélioration de la qualité de ces émissions.

c. Produits chimiques

L'utilisation de fertilisant en plantation est un élément important pour maintenir un bon rendement. Ainsi l'application raisonnée de fertilisant entre dans le protocole des pratiques agricoles pour consolider nos acquis en plantation industrielle, maintenir l'augmentation de nos rendements en vue d'accroître notre productivité. Cette augmentation de rendement induit une augmentation de la consommation de fertilisant.

Pour l'exploitation de ses plantations industrielles, PALMCI utilise des intrants chimiques.

Toutefois, conformément à ses engagements de durabilité, les pratiques agricoles mises en place par PALMCI tendent à réduire l'impact négatif de ses activités sur la biodiversité et à limiter l'usage de produits chimiques grâce une utilisation raisonnée.

Chaque année un diagnostic foliaire est réalisée, afin de déterminer les quantités d'engrais strictement nécessaires à la plante. Cela permet d'appliquer uniquement les quantités utiles au besoin de la plante.

PALMCI s'engage à réduire progressivement sa consommation de produits chimiques en remplaçant ces derniers par des dispositifs tel que l'utilisation de gyrobroyeurs qui permet de faire du rabattage (entretien des interlignes) mécanique.

Les résultats de 2023 montrent une réduction de 17% de la quantité d'engrais utilisé comparativement à l'année précédente. Toutefois, il est à noter une hausse de 3% de pesticide utilisé.

La surveillance de la pollution des sols de la plantation ainsi que des eaux de surface et souterraines du domaine est réalisée pour s'assurer de la non-pollution du milieu.

Les recherches de résidus de pesticides réalisées en 2023 sur l'ensemble de nos sites n'ont montré aucune présence de bioaccumulation pesticides utilisés dans les eaux du domaine.

Ces résultats viennent confirmer les efforts consentis par PALMCI pour éviter toute pollution de l'eau et des sols par les produits chimiques.

GRI 303-1

Consommation de produits chimiques (en Tonnes)

Désignation	2023	2022	Variation (%)
Fertilisants, engrais et amendements du sol	15700,48	18989,65	-17%
Pesticides et produits phytosanitaires	56,47	54,83	3%
Autres produits chimiques consommés	0,00	3,88	-100%
Intrants biologiques utilisés (fumier, compost, ...)	180239,37	nd	

d. Biodiversité

Pour répondre au défi de la préservation de la biodiversité, il était important pour PALMCI de connaître de manière plus approfondie la biodiversité présente sur son domaine.

A cet effet, un vaste projet d'identification de Hautes Valeurs de Conservation (HVC) et des Hauts Stocks de Carbone (HCS) a été lancé en fin

d'année 2022 sur l'ensemble des sites.

Achevé en 2023, cette étude a permis de mettre en exergue 2 025,86 ha de zone HVC dans la concession et 141 524,84 ha hors de la concession mais présent dans un rayon de 5 km autour de la concession. Les tableaux ci-après présentent la répartition de ces zones par sites.

SITES	Superficie des HVC à l'intérieur de la concession (Ha)
EHANIA	273,27
TOUMANGUIE	8,56
MOTOBÉ	492,27
IROBO	104,92
BOUBO	63,64
IBOKE	166,57
BLIDOUBA	404,40
GBAPET	216,84
NEKA	295,39
TOTAL	2 025,86

SITES	Superficie des HVC à l'intérieur de la zone d'intérêt -hors concession PALMCI (Ha)
EHANIA	28 927,52
TOUMANGUIE	11 147,12
MOTOBÉ	28 927,52
IROBO	38 768,90
BOUBO	9 388,51
IBOKE	5 495,76
BLIDOUBA	9 959,21
GBAPET	5 511,69
NEKA	3 398,61
TOTAL	141 524,84

En 2023, ce sont 547,14 ha de forêts, d'îlots forestiers et d'espaces protégés qui ont été préservés par PALMCI sur ses UAI.

A l'instar des autres filiales du Groupe SIFCA, PALMCI poursuit son projet de surveillance satellitaire

de la déforestation en partenariat avec la structure SATELLIGENCE. Ce projet vise à mettre à disposition les alertes de déforestation et de feu de brousse à travers la plateforme Satellintelligence.



### 5.4.3. Gestion des déchets

La politique environnementale de PALMCI relatif à la gestion des déchets, s'inscrit toujours dans une logique d'économie circulaire et de préservation de l'environnement. Une procédure de gestion des déchets a à cet effet été mise en place et des mesures importantes prises pour réduire, recycler et valoriser les déchets issus des différentes activités. Elles portent sur :

Ainsi, nous avons pris des mesures importantes pour réduire, recycler et valoriser nos déchets tel que :

- Le tri des déchets (organiques et industriels)
- La création d'une unité pilote de valorisation d'ordures ménagères en composte sur le site de TOUMANGUIE.
- La réutilisation de 100% de nos déchets végétaux issus du process (raffles, fibres et coques), en plantation et à l'usine, permettant ainsi de donner une deuxième vie à ces sous-produits.

En partenariat avec des prestataires qualifiés et agréés par le Centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL), PALMCI traite, recycle ou élimine les déchets dangereux ou non, générés par ses activités tel que l'exige la réglementation.

La gestion des déchets étant un enjeu pertinent pour PALMCI, ses équipes réfléchissent régulièrement le sujet afin d'apporter des solutions innovantes et durables.

Ainsi, en partenariat avec une ONG, PALMCI a initié en 2023 sur son site de TOUMANGUIE un projet pilote de valorisation d'ordures ménagères en composte. Ce composte étant destiné à être utilisé en plantation. Plus de 5T de composte ont été produits. Les perspectives pour 2024 sont d'étendre ce projet aux autres UAIs.



#### GRI-306-2

#### Production des déchets 2023 (T)

Désignation	2023	2022	Variation (%)
Déchets non dangereux générés	1496	765350	-100%
Déchets dangereux générés	132	96	38%
Déchets non dangereux non destinés à élimination	1495	652088	-100%
Déchets dangereux valorisés destinés à élimination	62	47	33%



# **6 MÉTHODOLOGIE DE REPORTING**





**GRI 102-45 | GRI 102-46 | GRI 102-48 | GRI 102-49 | GRI 102-50 | GRI 102-51 | GRI 102-52 | GRI 102-53 | GRI 102-54 | GRI 102-56**

Le présent document contient les performances des réalisations RSE de PALMCI pour l'année 2023. Les informations contenues dans ce rapport ont été collectées et vérifiées en interne. Puis un Organisme Tiers Indépendant (OTI) a effectué des vérifications sur des données quantitatives avant de les valider.

En annexes du présent rapport sont présentées l'attestation de la conformité et de la sincérité ainsi que les données vérifiées par l'OTI. Le mode de vérification des données utilisé ici est conforme aux normes de la GRI Sustainability Reporting Standards (GRI).

Ce rapport a été rédigé en conformité avec les normes GRI 2016 : option de conformité essentielle. Ce rapport RSE est le deuxième du genre et couvre la période de reporting allant du 1 janvier au 31 décembre 2023.

La comparabilité des données par rapport aux données antérieures est disponible dans le rapport. Si des modifications ont eu lieu, elles sont explicitées dans les rubriques correspondantes.

Le cycle de déclaration du rapport RSE est annuel. La prochaine publication sera en 2025 et couvrira les réalisations et la performance RSE de 2024. La rédaction du rapport développement durable et la définition de son contenu sont de la responsabilité du département Développement Durable. Le contenu du rapport est défini puis produit selon deux critères

précis : pertinence des thèmes liés aux enjeux RSE par rapport à l'activité de PALMCI et conformité vis-à-vis des normes GRI, option essentielle.

En termes de collecte des données, celle-ci s'appuie sur un processus de production et de récupération optimisé, notamment grâce à la formalisation des indicateurs et du périmètre de reporting au sein d'une smartsheet créée pour le reporting et déployée sur tous les sites de PALMCI.

Cette optimisation porte également sur l'organisation et la formation d'un réseau de Contributeurs spécifiquement formés sur les grandes thématiques du développement durable.

Toutes nos publications de rapport se trouvent sur le site Internet du Groupe SIFCA : [www.groupesifca.com](http://www.groupesifca.com).

PALMCI reste disponible pour tout besoin d'information sur notre approche de durabilité.

Les adresses électroniques suivantes sont dédiées aux personnes qui souhaitent nous donner leur avis, leurs attentes et leurs préoccupations sur ce rapport : [communication@sifca.ci](mailto:communication@sifca.ci) et [communicationdrhpalmoi@palmoi.com](mailto:communicationdrhpalmoi@palmoi.com).

**a. Choix des indicateurs**

Selon les dispositions 100, 101 et 102 des normes GRI, le rapport RSE présente : les informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité.

Le nouveau dispositif GRI porte sur 3 normes spécifiques suivantes :



## b. Précisions et limites méthodologiques

- **Effectifs permanents :**

Les effectifs permanents correspondent aux employés embauchés en CDI et CDD. L'effectif présenté correspond aux effectifs payés en fin de période de reporting.

Les effectifs temporaires correspondent aux employés présents sur site embauchés par l'intermédiaire d'un prestataire externe. Le processus de reporting du nombre de travailleurs temporaires est basé sur des calculs de moyenne des travailleurs pour lesquelles des heures de travail ont été enregistrées sur le mois

- **Embauches et départs :**

Les données publiées incluent uniquement les mouvements des travailleurs permanents (CDI-CDD).

- **Licenciements :**

Il s'agit des fins de contrats de travail du fait de l'employeur entraînant la sortie définitive du Groupe spécifiquement pour faute grave, motifs économiques et/ou pour réorganisation. Cet indicateur ne comprend pas les cas d'abandon de poste, les fins de CDD, ou les départs négociés. L'indicateur total départs comprend tous les motifs

- **Les déchets des zones d'habitations :**

Les déchets des logements construits par PALMCI pour

ses travailleurs et leurs familles et du siège ne sont pas inclus dans les indicateurs déchets. Les déchets reportés correspondent aux déchets générés par l'activité. Cependant, les consommations d'énergie et d'eau des zones d'habitation sont incluses dans les données consolidées publiées.

- **La consommation d'électricité :**

N'inclut que la quantité d'électricité achetée des réseaux externes.

- **Emissions GES :**

Les facteurs d'émissions utilisés dans le cadre du calcul des émissions de gaz à effet de serre sont tirés du site de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) : <https://base-empreinte.ademe.fr>,

La conversion des quantités de bouteilles de gaz d'oxygène et d'acétylène en poids est faite avec les coefficients de calcul suivants : **1 bouteille d'oxygène = 10 kg et 1 bouteille d'acétylène = 5 kg.**

## C. Consolidation et contrôle interne

La consolidation des données E&S se fait à travers la Smartsheet. Sur chaque site, les contributeurs renseignent directement sur la plateforme les données liées à leurs activités. Ces dernières sont contrôlées et validées par les sponsors et mis à disposition de la Direction Développement Durable de la Holding.

Cette consolidation est réalisée en deux étapes :

**Etape 1 :** Au niveau des filiales, chaque responsable

en charge de développement durable collecte et consolide les données sur l'intégralité de son périmètre.

**Etape 2 :** La Direction Développement Durable du Groupe SIFCA organise des missions de vérification des données remontées par les filiales. Elle consolide les données sur l'intégralité du périmètre à travers un fichier de consolidation et veille à leur cohérence. veille à leur cohérence.



# INDEX GRI

NORMES GRI	ELEMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION	LOCALISATION OU OMISSION	PAGE
<b>GRI 101 : Principes généraux - 2016</b>				
<b>GRI 102 : Éléments généraux d'information - 2016</b>				
<b>Profil de l'organisation</b>				
	<b>102-1</b>	Nom de l'organisation	1.1.1. Nom de l'organisation	<b>p.7</b>
	<b>102-2</b>	Activités, marques, produits et services	1.1.2. Activités, marques, produits et services	<b>p.7</b>
	<b>102-3</b>	Lieu géographique du siège	1.1.3. Lieu géographique du siège	<b>p.7</b>
	<b>102-4</b>	Lieu géographique des sites d'activités	1.1.3. Lieu géographique des sites d'activités	<b>p.7</b>
	<b>102-5</b>	Capital et forme juridique	1.1.4. Capital et forme juridique	<b>p.8</b>
	<b>102-6</b>	Marchés desservis	1.1.5. Marchés desservis	<b>p.8</b>
	<b>102-9</b>	Chaîne d'approvisionnement	1.1.6. Chaîne d'approvisionnement	<b>p.8</b>
	<b>102-10</b>	Modifications de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement	1.1.7. Modifications de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement	<b>p.9</b>
	<b>102-11</b>	Principe de précaution ou approche préventive	1.1.9. Principe de précaution ou approche préventive	<b>p.10</b>
	<b>102-12</b>	Initiatives externes	1.1.10. Initiatives externes	<b>p.10</b>
	<b>102-13</b>	Adhésion à des associations	1.12. Adhésion à des associations	<b>p.10</b>
<b>Stratégie</b>				
	<b>102-14</b>	Déclaration du décideur le plus haut placé	Mots du Directeur Général	<b>p.4</b>
	<b>102-15</b>	Principaux impacts, risques et opportunités	4.1. Principaux impacts, risques et opportunités	<b>p.25</b>
<b>Ethique et intégrité</b>				
	<b>102-16</b>	Valeurs, principes, normes et règles de conduite	5.1.2. Ethique des affaires et achat responsable	<b>p.35</b>
<b>Gouvernance</b>				

NORMES GRI	ELEMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION	LOCALISATION OU OMISSION	PAGE
	102-18	Structure de gouvernance	5.1.1. Gouvernance & Stratégie RSE	p.31
	102-22	Composition de l'organe de gouvernance le plus élevé et de ses comités	5.1.1. Gouvernance et stratégie RSE	p.31
	102-23	Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	5.1.1. Gouvernance et stratégie RSE	p.31
	102-25	Conflits d'intérêts	5.1.2. Ethique des affaires et achat responsable	p.35
	102-26	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la définition de l'objet social, des valeurs et de la stratégie	5.1.1.b. Stratégie RSE	p.32
	102-27	Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	Omission	
	102-28	Evaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	Omission	
	102-29	Identification et gestion des impacts économiques, environnementaux et sociaux	4.1. Identification et évaluation des risques et Opportunités	p.26
	102-30	Efficacité des procédures de gestion des risques	4.1. Identification et évaluation des risques et Opportunités	p.26
	102-31	Examen des enjeux économiques, environnementaux et sociaux	4.2. Analyse de matérialité des risques	p.26
	102-32	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting développement durable	5.1.1.e. Pilotage RSE de PALMCI	p.34
	102-33	Communication des préoccupations majeures	2.2. Liste des enjeux pertinents	p.15
	102-34	Nature et nombre total de préoccupations majeures	2.2. Liste des enjeux pertinents	p.15
	102-35	Politique de rémunération	5.2.1. Emploi	p.41
	102-36	Procédure de détermination de la rémunération	5.2.1. Emploi	p.41
	102-37	Implication des parties prenantes dans la rémunération	5.2.1. Emploi	p.41
	102-38	Ratio de rémunération totale annuelle	5.2.1. Emploi	p.42
	102-39	Pourcentage d'augmentation du ratio de rémunération totale annuelle	5.2.1. Emploi	p.42
<b>Implication des parties prenantes</b>				
	102-40	Liste des groupes de parties prenantes	3.1. Liste des groupes de parties prenantes	p.18
	102-41	Accords de négociation collective	5.2.1. Condition de travail	p.47
	102-42	Identification et sélection des parties prenantes	3.1. Liste des groupes de parties prenantes	p.18
	102-43	Approche de l'implication des parties prenantes	3.2. Approche de l'implication des parties prenantes	p.20
	102-44	Enjeux et préoccupations majeurs soulevés	3.3. Enjeux et préoccupations majeurs soulevés	p.21
<b>Pratique de reporting</b>				
	102-45	Entités incluses dans les états financiers consolidés	1.1.8. Entités incluses dans les états financiers consolidés	p.9
	102-46	Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu	6.2. Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu	p.68
	102-47	Liste des enjeux pertinents	2.2. Liste des enjeux pertinents	p.16
	102-48	Réaffirmation des informations	6.4. Réaffirmation des informations	p.68
	102-49	Modifications relatives au reporting	6.5. Modifications relatives au reporting	p.69
	102-50	Période de reporting	6.6. Période de reporting	p.69

NORMES GRI	ELEMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION	LOCALISATION OU OMISSION	PAGE
	102-51	Date du rapport le plus récent	6.7. Date du rapport le plus récent	p.69
	102-52	Cycle de reporting	6.8. Cycle de reporting	p.68
	102-53	Point de contact pour les questions relatives au rapport	6.9. Point de contact pour les questions relatives au rapport	p.68
	102-54	Déclaration de reporting en conformité avec les normes GRI	6.10. Déclaration de reporting en conformité avec les normes GRI	p.68
	102-55	Index du contenu GRI	6.11. Index du contenu GRI	p.70
	102-56	Vérification externe	6.12. Vérification externe	p.77
<b>GRI 200 : ECONOMIE</b>				
<b>GRI 103 : Approche managériale</b>				
<b>Performance économique</b>				
	201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	1.1.8. Entités incluses dans les états financiers consolidés	p.9
	201-2	Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	4.2. Analyse de matérialité des risques	p.26
	201-4	Aides financières publiques	Omission	
<b>Présence sur le marché</b>				
	202-1	Ratios entre le salaire au premier échelon standard par genre comparé au salaire	5.2.1. Emploi	p.42
	202-2	Part des cadres recrutés dans la communauté locale	Omission	
<b>Impacts économiques indirects</b>				
	203-1	Investissement dans les infrastructures et mécénat	5.3.1. Inclusion sociale et développement communautaire	p.52
	203-2	Impacts économiques indirects significatifs	5.3.1. Inclusion sociale et développement communautaire	p.52
<b>Pratiques d'achat</b>				
	204-1	Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	5.3.2.b. Responsabilités sociale et environnementale dans les relations avec les fournisseurs de matière première	p.56
<b>Lutte contre la corruption</b>				
	205-1	Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption	5.1.2. Ethique des affaires et achat responsable	p.35
	205-2	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	5.1.2. Ethique des affaires et achat responsable	p.35
	205-3	Cas avérés de corruption et mesures prises	Comité Ethique et politique de lutte contre la corruption	p.36
<b>Comportement anti concurrentiel</b>				
	206-1	Actions en justice contre le comportement anti-concurrentiel et les pratiques	Comité Ethique et politique de lutte contre la corruption	p.36
<b>GRI 300 : ENVIRONNEMENT</b>				
<b>GRI 103 : Approche managériale</b>				
<b>Matières</b>				
	301-1	Matières utilisées par poids ou par volume	Omission	
	301-2	Matières recyclées utilisées	Omission	
	301-3	Produits et matériaux d'emballage valorisés	Omission	
<b>Energie</b>				

NORMES GRI	ELEMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION	LOCALISATION OU OMISSION	PAGE
	302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	5.4.2. Lutte contre le changement climatique et la déforestation	p.61
	302-3	Intensité énergétique	5.4.2. Lutte contre le changement climatique et la déforestation	p.62
	302-4	Réduction de la consommation énergétique	5.4.2. Lutte contre le changement climatique et la déforestation	p.62
<b>Eau</b>				
	303-1	Prélèvement d'eau par source	5.4.1. Gestion et traitement de l'eau	p.59
	303-3	Recyclage et réutilisation de l'eau	5.4.1. Gestion et traitement de l'eau	p.59
<b>Biodiversité</b>				
	304-1	Sites d'activité détenus, loués ou gérés, situés dans ou bordant des aires protégées et des zones riches en biodiversité à l'extérieur des aires protégées	5.4.2. Lutte contre le changement climatique et la déforestation	p.63
	304-2	Impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité	5.4.2. Lutte contre le changement climatique et la déforestation	p.63
	304-3	Habitats protégés ou restaurés	5.4.2. Lutte contre le changement climatique et la déforestation	p.64
	304-4	Espèces sur la liste rouge de l'UICN et sur la liste de conservation nationale dont les habitats sont situés dans des zones affectées par les opérations	Omission	
<b>Emissions</b>				
	305-1	Émissions directes de GES (champ d'application 1)	5.4.2. Lutte contre le changement climatique et la déforestation	p.61
	305-2	Emissions indirectes de GES (champ d'application 2)	5.4.2. Lutte contre le changement climatique et la déforestation	p.62
	305-4	Intensités des émissions GES	5.4.2. Lutte contre le changement climatique et la déforestation	p.62
	305-5	Réduction des émissions de GES	5.4.2. Lutte contre le changement climatique et la déforestation	p.61
	305-7	Émissions d'oxydes d'azote (NOX), d'oxydes de soufre (SOX) et autres émissions atmosphériques significatives	5.4.2. Lutte contre le changement climatique et la déforestation	p.62
<b>Effluents et déchets</b>				
	306-2	Déchets par type et méthode d'élimination	5.4.3. Gestion des déchets	p.65
	306-4	Transport de déchets dangereux	5.4.3. Gestion des déchets	p.65
<b>Conformité environnementale</b>				
	307-1	Non-conformité à la législation et à la réglementation environnementales	Omission	
<b>Evaluation environnementale des fournisseurs</b>				
	308-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux	5 5.3.2. Achats matière première et fournisseurs	p.56
	308-2	Impacts environnementaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures	5 5.3.2. Achats matière première et fournisseurs	p.56
<b>GRI 400 : SOCIAL</b>				
<b>Emploi</b>				

NORMES GRI	ELEMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION	LOCALISATION OU OMISSION	PAGE
	401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	5.2.1. Emploi	p.41
	401-2	Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps Partiel	5.2.1. Emploi	p.39
	401-3	Congé parental	Omission	
<b>Relations employés/Direction</b>				
	402-1	Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles	Omission	
<b>Santé et sécurité au travail</b>				
	403-1	Représentation des travailleurs dans des comités de santé et sécurité officiels impliquant à la fois les travailleurs et la direction	5.2.2. Condition de travail	p.46
	403-2	Types d'accidents du travail et taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, de journées perdues, d'absentéisme et nombre de décès liés au travail	5.2.2. Condition de travail	p.45
	403-3	Travailleurs chez lesquels le taux d'incidence et le risque de maladies professionnelles sont élevés	5.2.2. Condition de travail	p.43
	403-4	Questions de santé et de sécurité faisant l'objet d'accords formalisés avec les syndicats	5.2.2. Condition de travail	p.46
<b>Formation et Education</b>				
	404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	5.2.2. Condition de travail	p.47
	404-2	Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la Transition	5.2.2. Condition de travail	p.46
	404-3	Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	Omission	
<b>Diversité et égalité des chances</b>				
	405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	5.2.1. Emploi	p.40
	405-2	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	5.2.1. Emploi	p.42
<b>Lutte contre la discrimination</b>				
	406-1	Cas de discrimination et mesures correctives prises	5.1.2. Ethique des affaires et achat responsable	p.35
<b>Liberté syndicale et négociation collective</b>				
	407-1	Opérations et fournisseurs pour lesquels le droit de liberté syndicale et de négociation collective peut être en péril	5.3.2. Achats matière première et fournisseurs	p.56
<b>Travail des enfants</b>				
	408-1	Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de cas de travail des enfants	5.3.1. Inclusion sociale et développement communautaire	p.52
<b>Travail forcé ou obligatoire</b>				
	409-1	Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de travail forcé ou obligatoire	5.3.1. Inclusion sociale et développement communautaire	p.52
<b>Pratiques de sécurité</b>				
	410-1	Formation du personnel de sécurité aux politiques et procédures relatives aux droits de l'homme	5.2.2. Condition de travail	p.46
<b>Droits des peuples autochtones</b>				

NORMES GRI	ELEMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION	LOCALISATION OU OMISSION	PAGE
	411-1	Cas de violations des droits des peuples autochtones	5.3. Communauté et innovation sociale	p.51
<b>Evaluation des droits de l'homme</b>				
	412-1	Opérations ayant été soumises à des contrôles du respect des droits de l'homme ou des évaluations des impacts	Omission	
	412-2	Formation des employés sur les politiques ou procédures relatives aux droits de l'homme	5.2.2. Condition de travail	p.46
	412-3	Accords et contrats d'investissement importants incluant des clauses relatives aux droits de l'homme ou soumis à une vérification des antécédents	Omission	
<b>Communautés locales</b>				
	413-1	Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de Développement	5.3.1. Inclusion sociale et développement communautaire	p.52
	413-2	Activités générant des impacts négatifs substantiels, réels ou potentiels sur les communautés locales	5.3. Communauté et innovation sociale	p.51
<b>Evaluation sociale des fournisseurs</b>				
	414-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	5.3.2. Achats matière première et fournisseurs	p.56
	414-2	Impacts sociaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	5.3.2. Achats matière première et fournisseurs	p.56
<b>Politiques publiques</b>				
	415-1	Contributions politiques	Omission	
<b>Santé et sécurité des consommateurs</b>				
	416-1	Évaluation des impacts des catégories de produits et de services sur la santé et la sécurité	1.9 Principe de précaution ou approche préventive	p.10
	416-2	Cas de non-conformité concernant les impacts des produits et des services sur la sécurité et la santé	Omission	
<b>Commercialisation et étiquetage</b>				
	417-1	Exigences relatives à l'information sur les produits et services et l'étiquetage	Omission	
	417-2	Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et services et l'étiquetage	Omission	
	417-3	Cas de non-conformité concernant la communication marketing	Omission	
<b>Confidentialité des données des clients</b>				
	418-1	Plaintes fondées relatives aux atteintes à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients	Omission	
<b>Conformité socio-économique</b>				
	419-1	Non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques	Omission	



Immeuble Longchamp  
2 boulevard Roume  
Plateau  
01 BP 3989 Abidjan  
01  
Côte d'Ivoire  
Tél. : +225 27 20 31 77 00 Fax  
: +225 27 20 21 02 78  
[www.forvismazars.ci/fr](http://www.forvismazars.ci/fr)

## **SIFCA S.A.**

**Attestation d'assurance modérée sur une sélection  
d'Informations sociales et environnementales,  
présentées en annexe, publiées dans le rapport  
volontaire de développement durable de SIFCA,  
concernant le pôle oléagineux**

Exercice clos le 31 décembre 2023

Société anonyme au capital de 50 000 000 FCFA  
RCCM CI-ABJ-01-1976-B14-18354 – Numéro contribuable 77 01 266 J

**SIFCA**  
Société anonyme

Boulevard du Havre - Zone Portuaire  
Abidjan - Côte d'Ivoire

## Attestation d'assurance modérée sur une sélection d'Informations sociales et environnementales, présentées en annexe, publiées dans le rapport volontaire de développement durable de SIFCA, concernant le pôle oléagineux

Exercice clos le 31 décembre 2023

ATTEST. RSE 07-06-2024/TKS/FK

Aux Administrateurs de la société SIFCA S.A,

En notre qualité de vérificateur indépendant, membre du réseau Forvis Mazars, Commissaire aux Comptes du groupe SIFCA, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé, exprimant une conclusion d'assurance modérée sur une sélection d'Informations environnementales et sociales, du rapport de développement durable de SIFCA relatif au pôle oléagineux, présentées en annexe et préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (ci-après respectivement les « Informations » et le « Rapport »), présentées de manière volontaire.

Les conclusions exprimées dans cette attestation, concernent uniquement ces Informations et non le rapport pris dans son ensemble.

## 1 Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

## 2 Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous formulons le commentaire suivant :

Le périmètre de données vérifiées couvre 45% des effectifs consolidés, et inclut les activités des Unités Agricoles Industrielles (UAI) de PALMCI situées au Centre et à l'Est de la Côte d'Ivoire, ainsi que l'entité SANIA.

### 3 Préparation du rapport volontaire de développement durable

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé (Procédures et méthodologie à jour) ou de pratiques établies, sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations, permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité des données entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans le rapport.

### 4 Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines Informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans le rapport.

### 5 Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir un rapport de présentation des politiques de développement durable menées, ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Le rapport a été établi en appliquant le Référentiel de l'entité.

### 6 Responsabilité du Vérificateur Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur la sincérité des Informations revues.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la Direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité, des dispositions légales et réglementaires applicables à l'entité ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

## 7 Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après, ont été effectués en application des dispositions de la norme internationale ISAE 3000 (révisée) et conformément aux pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA relatives à cette intervention.

## 8 Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues par le règlement N° 01/2017/CM/OHADA, portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA relatives à cette intervention.

## 9 Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 8 personnes, et se sont déroulés entre février 2023 et mai 2023 sur une durée totale d'intervention de 11 semaines.

Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation du rapport représentant notamment la Direction de la Qualité et du Développement Durable, les Directions des Unités Agricoles Intégrées (UAI), la Direction des Plantations, les Ressources Humaines, et les responsables Hygiène Sécurité et Environnement.

## 10 Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations. Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel, nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée. En outre, nous avons mené les travaux suivants :

- nous avons pris connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;

- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des informations ;
- pour les informations présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence des indicateurs ;
  - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures, et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 20 % et 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests.
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble du rapport, au regard de notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable, effectuée selon la doctrine des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA relatives à cette intervention ; une assurance de niveau supérieure aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Le Vérificateur indépendant,

Abidjan, le 26 juin 2024

Forvis Mazars



Elms D'OLIVEIRA

Associé

# Annexe

## Liste des sites audités sur le pôle oléagineux :

- PALMCI Siège
- Unité Agricole Intégrée de Boubo
- Unité Agricole Intégrée de Toumanguié
- Unité Agricole Intégrée d'Ehania
- SANIA Cie

## Tableau des indicateurs entrant dans le périmètre d'audit sélectionné en 2024

Liste des indicateurs audités
Nombre d'effectif présents, réparti par sexe
Nombre de personnes formées et nombre d'heures de formation
Heures travaillées
Accidents du travail, jours d'arrêt associés
Consommation d'énergies (électricité, GPL, diesel, essence, gaz)
Politique de renforcement de suivi de la consommation d'eau
Emissions de CO2
Nombre de planteurs villageois
Consommation d'engrais en plantation industrielle
Déchets générés
Consommation d'eau, auditée à Blanc



**Boulevard de Vridi, Zone portuaire 18  
B.P 3321 Abidjan 18  
[www.palmci.ci](http://www.palmci.ci)  
Tél.: + 225 27 21 21 09 00  
Fax: + 225 27 21 21 09 30**

FILIALE DE

**SIFCA**

16 septembre 2024

**CALENDRIER DE PAIEMENT DES DIVIDENDES**

ANNEE : 2024

Titres	Montant du dividende net par action en FCFA	Numéro de l'Avis	Date de publication de l'Avis au BOC	Ex-dividende	Date de paiement du dividende
				T-2	T
BOA COTE D'IVOIRE	684	057-2024 BRVMDG	04/04/2024	25/04/2024	29/04/2024
BOA BURKINA FASO	704	058-2024 BRVMDG	04/04/2024	02/05/2024	06/05/2024
SONATEL SENEGAL	1 575	080-2024 BRVMDG	26/04/2024	15/05/2024	17/05/2024
BOA MALI	144	082-2024 BRVMDG	29/04/2024	16/05/2024	21/05/2024
BOA BENIN	706	070-2024 BRVMDG	22/04/2024	23/05/2024	27/05/2024
ECOBANK CI	594	089-2024 BRVMDG	10/05/2024	28/05/2024	30/05/2024
BOA NIGER	609,15	059-2024 BRVMDG	05/04/2024	29/05/2024	31/05/2024
SICABLE CI	79,58	091-2024 BRVMDG	14/05/2024	29/05/2024	31/05/2024
ORANGE CI	780	092-2024 BRVMDG	14/05/2024	30/05/2024	03/06/2024
SOCIETE GENERALE CI	1 553,847	118-2024 BRVMDG	04/06/2024	21/06/2024	25/06/2024
NEI-CEDA CI	81,78	120-2024 BRVMDG	05/06/2024	21/06/2024	25/06/2024
BOA SENEGAL	300	129-2024 BRVMDG	12/06/2024	25/06/2024	27/06/2024
BICI CI	540,90	122-2024 BRVMDG	07/06/2024	25/06/2024	27/06/2024
TOTALENERGIES MARKETING SENEGAL	207,58	119-2024 BRVMDG	04/06/2024	26/06/2024	28/06/2024
CORIS BANK INTERNATIONAL BURKINA FASO	790	134-2024 BRVMDG	14/06/2024	03/07/2024	05/07/2024
NSIA BANQUE CI	454,829	143-2024 BRVMDG	20/06/2024	04/07/2024	08/07/2024
PALM CI	563,306	152-2024 BRVMDG	02/07/2024	24/07/2024	26/07/2024
SITAB CI	675	165-2024 BRVMDG	12/07/2024	25/07/2024	29/07/2024
CIE CI	171	157-2024 BRVMDG	10/07/2024	26/07/2024	30/07/2024
ONATEL BF	266,44625	155-2024 BRVMDG	05/07/2024	29/07/2024	31/07/2024
SIB CI	495	166-2024 BRVMDG	15/07/2024	29/07/2024	31/07/2024
SOGB CI	207	168-2024 BRVMDG	22/07/2024	02/08/2024	06/08/2024
SAPH CI	64,80	169-2024 BRVMDG	23/07/2024	08/08/2024	12/08/2024
SOLIBRA CI	2 700	228-2024 BRVMDG	11/09/2024	12/09/2024	14/08/2024
NESTLE CI	675	159-2024 BRVMDG	12/07/2024	16/08/2024	20/08/2024
CFAO MOTORS CI	15,87	195-2024 BRVMDG	16/08/2024	28/08/2024	30/08/2024

TOTALENERGIES MARKETING CI	199,5353	213-2024 BRVMDG	02/09/2024	13/09/2024	17/09/2024
TRACTAFRIC MOTORS CI	182,7	221-2024 BRVMDG	06/09/2024	20/09/2024	24/09/2024
SODE CI	481,50	189-2024 BRVMDG	12/08/2024	23/09/2024	25/09/2024
VIVO ENERGY CI	57	226-2024 BRVMDG	10/09/2024	25/09/2024	27/09/2024
SMB CI	1 080	210-2024 BRVMDG	28/08/2024	26/09/2024	30/09/2024
SERVAIR ABIDJAN CI	206,195	234-2024 BRVMDG	16/09/2024	26/09/2024	30/09/2024
FILTISAC CI	143,10	235-2024 BRVM DG	16/09/2024	26/09/2024	30/09/2024

mardi 24 septembre 2024

Sociétés de gestion	Dépositaire	OPCVM	Catégorie	Origine	Valeur Liquidative						
					Précédente		Actuelle		Variation		
					Valeur	Date	Valeur	Date	Origine	Précédent	
<b>QUOTIDIENNES</b>											
AFRICABOURSE ASSET MANAGEMENT	AFRICABOURSE SA	FCP AAM CAPITAL SUR	M	5 000	8 236,45	27/11/2023	ND	ND	10/10/2012	-	-
		FCP AAM EPARGNE CROISSANCE	D	5 000	9 577,93	20/09/2024	9 579,02	23/09/2024	19/11/2012	91,58%	0,01%
		FCP AAM OBLIGATIS	OATC	5 000	8 703,80	20/09/2024	8 707,14	23/09/2024	12/09/2012	74,14%	0,04%
		FCP AAM EPARGNE ACTION	A	5 000	6 641,32	20/09/2024	6 610,47	23/09/2024	16/01/2017	32,21%	-0,46%
AFRICAM SA	SBIF	FCP AAM SERENITIS	OATC	10 000	11 170,65	20/09/2024	11 174,82	23/09/2024	20/12/2023	11,75%	0,04%
		FCP EXPANSIO	D	5 000	10 891,05	09/08/2024	ND	ND	04/01/2013	-	-
		FCP SECURITAS	OMLT	5 000	7 780,33	09/08/2024	ND	ND	01/01/2013	-	-
		FCP VALORIS	A	5 000	10 742,72	09/08/2024	ND	ND	01/01/2013	-	-
AFRICAIN DE GESTION D'ACTIFS	SGI AGI	FCP CAPITAL PLUS	D	1 000	1 452,77	20/09/2024	1 452,74	23/09/2024	11/03/2019	45,27%	0,00%
		FCP CONFORT PLUS	OMLT	1000	1 381,51	20/09/2024	1 382,03	23/09/2024	11/03/19	38,20%	0,038%
ATLANTIC ASSET MANAGEMENT	ATLANTIQUE FINANCE	FCP ATLANTIQUE CROISSANCE	D	5 000	5 913,80	05/09/2024	ND	ND	30/05/2015	-	-
		FCP ATLANTIQUE LIQUIDITE	OCT	5 000	6 433,26	05/09/2024	ND	ND	12/07/2019	-	-
		FCP ATLANTIQUE ACTIONS	A	5 000	9 780,15	05/09/2024	ND	ND	25/10/2019	-	-
		FCP ATLANTIQUE SERENITE	OMLT	5 000	6 706,15	05/09/2024	ND	ND	12/07/2019	-	-
		FCP ATLANTIQUE HORIZON	D	5 000	8 949,32	05/09/2024	ND	ND	25/10/2019	-	-
		FCP ATLANTIQUE SECURITE	OMLT	5 000	7 084,28	05/09/2024	ND	ND	30/05/2015	-	-
BNI GESTION	BNI FINANCES	FCP CAPITAL CROISSANCE	D	10 000	ND	17/08/2023	ND	18/08/2023	-	-	
		OBLIG SECURITE	OMLT	10 000	9 930,44	18/08/2023	ND	ND	06/06/2014	-	-
		FCP DYNAMIC SAVINGS	A	10 000	ND	17/08/2023	ND	18/08/2023	-	-	
BOA ASSET MANAGEMENT	BOA CAPITAL SECURITIES	FCP Emergence	D	5 000	7 790,20	16/09/2024	ND	ND	Fev. 2010	-	-
		FCP Tresor Monea	OCT	25 000 000	38 678 589,76	23/10/2023	ND	ND	Dec. 2013	-	-
BRM ASSET MANAGEMENT	BRM	FCP "BRM DYNAMIQUE"	D	10 000	12 923,13	08/09/2014	ND	ND	12/03/2009	-	-
		FCP "BRM OBLIGATAIRE"	D	10 000	12 057,50	17/10/2014	ND	ND	12/03/2009	-	-
		FCP ACTIONS PHARMACIE	D	1 000	1 081,14	11/09/2024	ND	ND	25/07/14	-	-
		FCP AL BARAKA	D	1 000	1 107,61	11/09/2024	ND	ND	01/03/17	-	-
		FCP AL BARAKA 2	D	1 000	1 232,75	11/09/2024	ND	ND	25/01/18	-	-
		FCP ASSUR SENEGAL	D	1000000	1 288 851,31	11/09/2024	ND	ND	06/07/14	-	-
		FCP PLACEMENT AVANTAGE	D	1 000	1 630,16	11/09/2024	ND	ND	29/03/13	-	-
		FCP PLACEMENT CROISSANCE	A	1 000	1 417,89	11/09/2024	ND	ND	29/03/13	-	-
		FCP POSTEFINANCES HORIZON	D	1 000	2 085,77	11/09/2024	ND	ND	27/06/09	-	-
		FCP PLACEMENT QUIETUDE	O	1 000	1 624,87	11/09/2024	ND	ND	29/03/13	-	-
CGF GESTION	CGF BOURSE	FCP LIQUIDITE-OPTIMUM	D	10000	12 592,07	11/09/2024	ND	ND	01/10/17	-	-
		FCP BNDE VALEURS	D	1 000	1 260,49	11/09/2024	ND	ND	02/09/16	-	-
		FCP CORIS ACTIONS	A	5 000	7 848,73	16/08/2024	ND	ND	11/11/2014	-	-
		FCP ASSURANCES	OCT	5 000	5 590,57	16/08/2024	ND	ND	22/11/2019	-	-
		FCP CORIS PERFORMANCE	D	5 000	8 165,37	16/08/2024	ND	ND	11/11/2014	-	-
		FCP CORIS DIVERSIFIE	D	5 000	6 265,69	20/09/2024	6 275,77	23/09/2024	03/12/2018	25,52%	0,16%
NSIA AM	UBA CI	NSIA FONDS DIVERSIFIE	D	5 000	7 345,12	20/09/2024	7 381,20	23/09/2024	08/03/2019	47,62%	0,49%
		AURORE OPPORTUNITES	A	5 000	5 971,60	20/09/2024	5 974,48	23/09/2024	03/09/2021	19,49%	0,05%
	NSIA BANQUE CI	AURORE SECURITE	OMLT	5 000	5 971,60	20/09/2024	5 974,48	23/09/2024	03/09/2021	19,49%	0,05%
		NSIA ASSURANCES OPTIMUM	D	1 000 000	1 134 810,94	20/09/2024	1 137 797,91	23/09/2024	30/09/2021	13,78%	0,26%
OAM S.A	SGI TOGO	AURORE MONETARIS	M	5 000	5 225,64	20/09/2024	5 227,27	23/09/2024	24/04/2024	4,55%	0,03%
		TAWFIR HALAL	A	5 000	5 418,85	20/09/2024	5 419,99	23/09/2024	24/04/2024	8,40%	0,02%
		FCP-1 OPTI PLACEMENT	D	5 000	19 772,90	19/09/2024	ND	ND	01/02/2002	-	-
		FCP-2 OPTI REVENUE	OMLT	5 000	8 945,45	19/09/2024	ND	ND	01/02/2002	-	-
		FCP-3 OPTI CAPITAL	D	5 000	22 080,23	19/09/2024	ND	ND	24/01/2003	-	-
		FCP SOGAEVENIR	D	5 000	1 841,00	24/07/2024	ND	ND	01/10/2002	-	-
		FCP SOGEDEFI	D	4 888	4 297,00	24/07/2024	ND	ND	23/12/2014	-	-
		FCP SOGEDYNAMIQUE	A	4 888	4 416,00	24/07/2024	ND	ND	23/12/2014	-	-
		FCP SOGELIQUID	M	10 000 000	11 075 482,00	24/07/2024	ND	ND	16/06/2020	-	-
		FCP SOGEPRIVILLEGE	D	4 888	4 529,00	24/07/2024	ND	ND	23/12/2014	-	-
SOAGA-SA	SGI-BOA CAPITAL SECURITIES	FCP SOGAEVALOR	OMLT	4 888	5 223,00	24/07/2024	ND	ND	23/12/2014	-	-
		FCP SOGAEVALOR	A	1 000	4 098,00	24/07/2024	ND	ND	04/06/2002	-	-
		FCP SOAGA EPARGNE ACTIVE	D	10 000	11 866,80	20/09/2024	11 864,95	23/09/2024	28/10/2016	18,65%	-0,02%
		SICAV Abdou DIOUF	D	10 000 000	15 402 795,61	20/09/2024	15 371 300,16	23/09/2024	01/12/2003	53,71%	-0,20%
		FCP BOAD CAPITAL RETRAITE	OMLT	10 000	13 490,98	20/09/2024	13 495,54	23/09/2024	08/07/2020	34,96%	0,03%
		FCP SOAGA EPARGNE OBLIGATIONS	OMLT	5 000	6 033,41	20/09/2024	6 035,30	23/09/2024	28/04/2021	20,71%	0,03%
ENKO CAPITAL WEST AFRICA	SOCIETE GENERALE COTE	FCP SOAGA EPARGNE ACTIONS	A	5 000	9 217,72	20/09/2024	9 134,40	23/09/2024	11/03/2020	82,69%	-0,90%
		FCP SOAGA EPARGNE SERENITE	OMLT	10 000	15 469,85	20/09/2024	15 480,96	23/09/2024	28/10/2016	54,81%	0,07%
		FCP ENKO CAPITAL GARANTI	D	10 000	17 606,51	09/09/2024	ND	ND	21/09/2020	-	-
		FCP PATRIMOINE	OMLT	10 000	12 669,39	09/09/2024	ND	ND	18/10/2020	-	-
		FCP ENKO CAPITAL OBLIGATIONS	OMLT	10 000	11 753,56	09/09/2024	ND	ND	16/03/2021	-	-
		FCP ENKO CAPITAL OBLIGATIONS	OMLT	10 000	11 753,56	09/09/2024	ND	ND	16/03/2021	-	-
SAPHIR ASSET MANAGEMENT	SGI BENIN	FCP SAPHIR DYNAMIQUE	D	5 000	6 720,92	20/09/2024	6 714,77	23/09/2024	28/08/2017	34,30%	-0,09%
		FCP SAPHIR QUIETUDE	OMLT	5 000	6 422,62	20/09/2024	6 423,90	23/09/2024	28/08/2017	28,48%	0,02%
WAFI CAPITAL S.A.	SGI AGI BENIN	SICAV WAFI CAPITAL	D	10 000	8 466,83	19/09/2022	ND	ND	05/06/2020	-	-
SGO MALI FINANCES	SGI MALI SA	FCP NYESIGUI	D	10 000	13 963,99	18/09/2024	ND	ND	01/07/2018	-	-
<b>HEBDOMADAIRES</b>											
BNI GESTION	BNI FINANCES	FCP INITIATIVES SOLIDARITE	D	5 000	5 062,52	30/06/2023	5 194,30	31/07/2023	22/05/2013	3,89%	2,60%
		FCPE SODEFOR	D	2 500	7 065,16	30/06/2023	6 959,13	31/07/2023	18/12/2009	178,37%	-1,50%
		FCP PAM ACTIONS	A	10 000	14 120,34	25/04/2024	14 113,16	02/05/2024	13/12/2017	41,13%	-0,05%
		FCP PAM DIVERSIFIE EQUILIBRE	D	10 000	14 577,52	25/04/2024	14 564,25	02/05/2024	13/12/2017	45,64%	-0,09%
PhoenixAfrica Asset Management	Phoenix Capital Management	FCP PAM DIVERSIFIE OBLIGATIONS	D	10 000	13 367,16	25/04/2024	13 341,20	02/05/2024	13/12/2017	33,41%	-0,19%
		FCP Global Investors	D	25 000	36 920,80	06/09/2024	37 085,75	13/09/2024	Dec. 2012	48,34%	0,45%
		FCP Boa Obligations	OMLT	10 000	12 769,00	06/09/2024	12 779,88	13/09/2024	Mars. 2017	27,80%	0,09%
		FCP Boa Sécurité	OMLT	100 000	113 690,24	03/09/2024	113 798,89	10/09/2024	Mai. 2021	13,80%	0,10%
		FCP Boa Actions	A	10 000	16 270,28	06/09/2024	16 385,55	13/09/2024	Juil. 2017	63,86%	0,71%
		FCP Boa Rendement	OMLT	25 000 000	36 741 879,48	06/09/2024	36 776 032,28	13/09/2024	Dec. 2017	47,10%	0,09%
BRIDGE ASSET MANAGEMENT	BRIDGE SECURITIES	FCP BRIDGE EQUILIBRE	D	25 000 000	35 027 982,35	13/09/2024	35 198 498,29	20/09/2024	27/09/2017	40,79%	0,49%
		FCP BRIDGE DIVERSIFIE CROISSANCE	D	5 000	7 086,28	13/09/2024	7 130,55	20/09/2024	13/03/2018	42,61%	0,62%
		FCP BRIDGE OBLIGATIONS	OMLT	5 000	6 416,32	13/09/2024	6 424,60	20/09/2024	01/10/2019	28,49%	0,13%
		FCP BRIDGE OBLIGATIONS	OMLT	5 000	6 416,32	13/09/2024	6 424,60	20/09/2024	01/10/2019	28,49%	0,13%
ENKO CAPITAL WEST AFRICA	EDC Investment Corporation	FCP ENKO CAPITAL LIQUIDITE	OMLT	10 000	9 867,81	02/09/2024	9 869,66	09/09/2024	18/04/2024	-1,30%	0,02%
NSIA AM	UBA CI	EVOLUTIS	D	5 000	4 869,58	13/09/2024	4 859,47	20/09/2024	16/12/2019	-2,81%	-0,21%
BAOBAB ASSET MANAGEMENT	FGI	FCP BAM TRESOR	OCT	10 000	10 520,66	12/09/2024	10 531,60	19/09/2024	21/12/2023	5,32%	0,10%
		FCP BAM WURUS	A	10 000	11 272,79	13/09/2024	11 338,27	20/09/2024	12/04/2024	13,38%	0,58%
BRM ASSET MANAGEMENT	IMPAXIS	FCP "SDE"	D	1 000	2 083,36	05/09/2014	ND	ND	14/03/2011	-	-
CGF GESTION	CGF BOURSE	FCPCR SONATEL	D	1 000	9 273,59	30/08/2024	9 376,11	06/09/2024	19/02/2004	837,61%	1,11%
		IMPAXIS SECURITIES	D	1 000	2 061,95	05/09/2024	2 066,72	12/09/2024	16/02/2014	106,67%	0,23%
		FCPE SINI GNEISIGUI	D	1 000	1 749,56	04/09/2024	1 755,69	11/09/2024	25/02/2014	75,57%	0,35%
		FCP EXPAT	D	1 000	1 163,36	05/09/2024	1 165,71	12/09/2024	20/03/2019	16,57%	0,20%
		FCP CAPITAL RETRAITE	D	1 000	1 172,01	04/09/2024	1 174,10	11/09/2024	20/03/2019	17,41%	0,18%
		FCP RENTE PERPETUELLE	D	1 000	1 124,31	04/09/2024	1 125,55	11/09/2024	20/03/2019	12,55%	0,11%
		FCP WALO</									